



# RAPPORT DE GESTION 2025





# Rapport de gestion 2025 de la Municipalité de Corseaux

## Préavis N° 07-2026 sur la gestion 2025 de la Municipalité

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions :

- ⇒ de l'art. 93c de la loi sur les communes (LC),
- ⇒ de l'art. 34 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom),
- ⇒ de l'art. 97 du règlement du Conseil communal de Corseaux (RCC),

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation.

**NB : Les rapports de gestion des associations de communes constituées conformément aux articles 112 et suivants de la loi sur les communes sont soumis à leur conseil intercommunal respectif, conformément à leurs statuts. Ils peuvent être obtenus, à titre informatif, directement auprès desdites associations ou sur leur site Internet.**



Cette dernière année complète de la législature 2021-2026 a vu des avancées importantes dans divers dossiers, tant communaux qu'intercommunaux, tels le Plan d'affectation communal, le règlement du personnel et le règlement sur la protection du patrimoine arboré, le projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération, l'entrée en vigueur de l'horaire 2026 des VMCV et surtout l'entrée en vigueur du Plan d'affectation EMS Résidence du Léman après une longue saga dans les urnes et devant les tribunaux.

La Municipalité aborde donc les élections communales générales 2026 en étant légitimement satisfaite de son action au cours des années écoulées. Elle constate que les dossiers prennent du temps à mûrir, rencontrent parfois quelques aléas, mais finissent par aboutir pour le bien de la communauté.

Les défis qui attendent les autorités à l'horizon 2026-2031 ne seront pas moins importants : plan d'agglomération de 6<sup>e</sup> génération, discussions sur le financement des transports publics régionaux, projet de construction d'une garderie et d'un bâtiment communal sur la parcelle N° 489, mise en œuvre du nouveau Plan d'affectation communal ou encore réfections nécessaires de certains bâtiments communaux dont les installations techniques sont devenues obsolètes.

Nul doute que ces projets, et bien d'autres encore, seront source de motivation, tant pour la Municipalité que pour le Conseil communal sortis des urnes au printemps 2026.



<b>Liste des abréviations</b> .....	5
<b>1. Conseil communal</b> .....	7
1.1. Organisation du Conseil communal .....	7
1.2. Composition du Conseil communal au 31.12.2025 .....	8
1.3. Sommaire des séances .....	9
<b>2. Municipalité</b> .....	11
2.1. Introduction.....	11
2.2. Répartition des dicastères au 31.12.2025 .....	11
2.3. Activité générale .....	13
2.4. Relations extérieures .....	14
<b>3. Administration générale</b> .....	16
3.1. Greffe municipal.....	16
3.2. Affaires du personnel.....	18
3.3. Office de la population.....	20
3.4. Aides et subventions accordées par la commune .....	24
<b>4. Urbanisme et aménagement du territoire</b> .....	25
4.1. Commission consultative d'urbanisme .....	25
4.2. Aménagement du territoire .....	25
4.3. Urbanisme.....	26
<b>5. Transports publics</b> .....	27
<b>6. Sécurité</b> .....	28
6.1. Circulation, stationnement et signalisation .....	28
6.2. Affichage public .....	29
6.3. Prévention .....	29
<b>7. Bâtiments</b> .....	30
7.1. Maison de commune.....	30
7.2. Complexe de Châtonneyre .....	30
7.3. Bâtiment de voirie - Route de Châtel-St-Denis 8.....	30
7.4. Bâtiment SDIS - Route de Châtel-St-Denis 16 .....	30
7.5. Chalet de Mivy .....	31
7.6. Centre des Jordils.....	31
7.7. Bâtiment rue du Village 12 .....	31
7.8. Bâtiment rue du Village 29 .....	31
7.9. Bâtiment avenue Félix-Cornu 5 .....	31
7.10. PPE rue du Village 15 .....	31
7.11. PPE Résidence du Basset .....	31
7.12. Bâtiment du culte - Temple de Corsier.....	31
7.13. Collèges .....	31
<b>8. Affaires sociales et santé</b> .....	32
8.1. Affaires sociales .....	32
8.2. Santé publique.....	32
<b>9. Développement durable et mobilité douce</b> .....	33
9.1. Cartes journalières AG-Flexi.....	33
9.2. Subventions pour l'utilisation des transports publics.....	33
9.3. Autres aides.....	33
9.4. PECC et PET .....	33
<b>10. Police des constructions</b> .....	34
10.1. Généralités .....	34
10.2. Cour de droit administratif et public (CDAP) et Tribunal fédéral .....	35
10.3. Dénonciations à la préfecture et séances de bons offices .....	35
10.4. Abattages d'arbres .....	35
<b>11. Routes et travaux</b> .....	36
11.1. Routes et chemins communaux .....	36
11.2. Réseau d'égouts.....	36
11.3. Services industriels (éclairage, gaz, etc.) .....	36

<b>12. Voirie, domaines, parcs et jardins</b> .....	37
12.1. Secteur voirie.....	37
12.2. Déchets.....	38
12.3. Ports et bains.....	41
12.4. Cours d'eau, fontaines et plages .....	41
12.5. Cimetière.....	41
12.6. Forêts .....	41
12.7. Édicules publics.....	41
12.8. Espaces verts et décorations florales .....	42
12.9. Arborisation et abattages d'arbres.....	42
12.10. Décorations de Noël .....	42
12.11. Vignes communales.....	42
12.12. Divers .....	42
12.13. Répartition des activités.....	43
<b>13. Culture, tourisme et économie</b> .....	44
13.1. Villa « Le Lac » Le Corbusier et Association des sites Le Corbusier .....	44
13.2. Tourisme .....	44
13.3. Économie .....	44
<b>14. Écoles, jeunesse et formation</b> .....	45
14.1. Accueil préscolaire—La Farandole .....	45
14.2. Accueil de jour des enfants .....	45
<b>15. Sociétés et associations locales</b> .....	46
15.1. Soutien aux sociétés locales .....	46
<b>16. Relations aux aînés</b> .....	47
16.1. Activités en faveur des aînés et Fondation Haefeli-Meylan .....	47
16.2. Nonagénaires et centenaires .....	47
<b>17. Temple et cultes</b> .....	48
17.1. Temple de Corsier .....	48
<b>Conclusions</b> .....	49

## Liste des abréviations

---

AACTS	Fondation Addiction, Action Communautaire, Travail Social
AAS	Agence d'assurances sociales
AdCV	Association de communes vaudoises
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AG	Abonnement général de transports publics
AG	Assemblée générale
Agex	Agent d'exploitation
AMRV	Association des musées de la Riviera
APé	Association des parents d'élèves
ARAS	Association régionale d'action sociale Riviera
ARPR	Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite
ASICC	Association scolaire intercommunale du cercle de Corsier Enfance et Jeunesse
ASR	Association Sécurité Riviera
BA	Bachelor universitaire
BTI	Bureau technique intercommunal
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDAP	Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal
CEP	Centre de formation pour adultes
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFE	Chemins de fer fédéraux
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CIL	Commission intercommunale de Lavaux
CIP	Caisse intercommunale de pension
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
COFIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CRTPR	Commission régionale pour les transports publics de la Riviera
CSD	Conférence des syndicats
CSP	Centre social protestant
CSR	Centre social régional
DDP	Droit distinct et permanent de superficie
EMS	Établissement médico-social
EPS	Établissement primaire et secondaire
EPT	Équivalent plein temps
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FSG	Fédération suisse de gymnastique
kWh	Kilowatt heure
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les communes
LCH	Loi sur le contrôle de l'habitant
LED	Diode électroluminescente
LHR	Loi sur l'harmonisation des registres
LLavaux	Loi sur le plan de protection de Lavaux
LPCFam	Loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont
LPm	Association Lavaux patrimoine mondial

---

LPrD	Loi sur la protection des données personnelles
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
MA	Master universitaire
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
MVT	Montreux Vevey tourisme
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
PA	Plan d'affectation
PA5	Projet d'agglomération de 5 <sup>e</sup> génération
PAC	Plan d'affectation cantonal
PACom	Plan d'affectation communal
PC	Prestations complémentaires
PDi	Plan directeur intercommunal
PECC	Plan énergie et climat communal
PET	Planification énergétique territoriale
PET	Polytéréphtalate d'éthylène
PPE	Propriété par étages
PROMOVE	Promotion économique Montreux-Vevey
RCB	Registre cantonal des bâtiments
RCC	Règlement du Conseil communal de Corseaux
RCCom	Règlement sur la comptabilité des communes
RLATC	Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
RLPrPNP	Règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
RLVEne	Règlement d'application de la loi sur l'énergie
SAN	Service des automobiles et de la navigation
SCOPE	Société coopérative Pichette Est
SDIS	Service défense incendie et secours
SIGE	Service intercommunal de gestion
SIT	Système d'information du territoire
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
STEP	Station d'épuration des eaux
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV	Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve S.A.

# 1. CONSEIL COMMUNAL

## 1.1. Organisation du Conseil communal

Au 31 décembre 2025

### Bureau du Conseil élargi

Présidente	Mme Corinne Borloz
1 <sup>ère</sup> vice-président	M. Bruno Valentino Oriella
2 <sup>e</sup> vice-présidente	Mme Catherine Mürset
Scrutateur - trice	Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan M. Paul Weiss
Scrutatrices suppl.	Mme Martine Jacomelli Mme Patricia Gremion
Secrétaire	Mme Laurence Negro-Chochard
Huissier	M. Stefano Speranza

### Commissions permanentes

#### Commission de gestion

Mmes et MM.	Blaise Luy Thierry Wyss Jeanne Delapraz Monica Gayed Serge Luzio
-------------	--

#### Commission des finances

Mmes et MM.	Rudolf Wampfler Martine Jacomelli Nathalie Fonjallaz Vivienne Rignall Bruno Oriella
-------------	---

#### Commission communale de recours

Mmes et MM.	Fabienne Fontanaz Hunziker Sonia Nour Paul Weiss Jean-Paul Gremion Céline Azienda Jarry-Lacombe
-------------	---

### Délégations permanentes

#### Association Sécurité Riviera - Conseil intercommunal

<i>Délégué·e·s</i>	Mme Corinne Borloz M. Jacques Marmier M. Serge Luzio M. Jean-Paul Gremion
--------------------	--

#### Service intercommunal de gestion (SIGE) - Conseil intercommunal

<i>Délégués</i>	M. Jacques Marmier M. Paul Weiss
<i>Suppléant·e·s</i>	Mme Catherine Mürset M. Dimitri Ribes

#### Association scolaire intercommunale du cercle de Corsier (ASICC) - Conseil intercommunal

<i>Délégué·e·s</i>	Mme Corinne Borloz M. Jean-Paul Gremion M. Patrick Forestier Mme Coralie Patthey M. Abdallah Derradji Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan
<i>Suppléantes</i>	Mme Martine Jacomelli Mme Catherine Mürset

#### Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) - Commission intercommunale de gestion

<i>Délégué·e</i>	Mme Patricia Gremion M. Jacquess Marmier
<i>Suppléante</i>	Mme Frankie Deloy Trüb

#### Fonds culturel Riviera - Commission intercommunale de gestion

<i>Délégué</i>	M. Roberto Trüb
<i>Suppléant</i>	M. Arnaud Gantenbein

**Démission**

M. Lionel Büchi

**1.2. Composition du Conseil communal au 31.12.2025**

Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse
<b>Aubert</b>	Thierry	1987	Chemin du Centenaire 6b
<b>Azienda Jarry-Lacombe</b>	Céline	1985	Route de la Crottaz 44
<b>Balleys O'Sullivan</b>	Anne-Françoise	1974	Chemin du Grand-Pin 2a
<b>Borloz</b>	Corinne	1963	Avenue des Jordils 31
<b>Debétaz</b>	Alain	1955	Route de Châtel-St-Denis 25
<b>Delapraz</b>	Jeanne	1977	Rue du Village 36
<b>Deloy Trüb</b>	Frankie	1969	Route du Cyprès 17
<b>Derradji</b>	Abdallah	1976	Route de Châtel-St-Denis 3
<b>Fonjallaz</b>	Nathalie	1963	Chemin du Marguery 10
<b>Fontana Hunziker</b>	Fabienne	1963	Route des Cerisiers 15
<b>Forestier</b>	Patrick	1974	Route de Lavaux 26d
<b>Freymond</b>	Pierre	1959	Chemin de la Maraîche 4
<b>Gantenbein</b>	Arnaud	1984	Route de Lavaux 43
<b>Gartenmann</b>	Karin	1966	Chemin de la Fin 3
<b>Gayed</b>	Monica	1966	Avenue Félix-Cornu 34
<b>Gremion</b>	Patricia	1957	Route des Cerisiers 15
<b>Gremion</b>	Jean-Paul	1962	Route des Cerisiers 15
<b>Groux</b>	Sébastien	1979	Avenue Félix-Cornu 28
<b>Henchoz</b>	Hervé	1987	Route de Lavaux 26e
<b>Jacomelli</b>	Martine	1959	Route des Cerisiers 11
<b>Kellenberger</b>	Manuel	1966	Avenue Félix-Cornu 4
<b>Luy</b>	Blaise	1988	Rue du Village 3
<b>Luzio</b>	Serge	1955	Route du Cyprès 19
<b>Mangili</b>	Daniel	1965	Rue du Village 4
<b>Marmier</b>	Jacques	1948	Chemin du Centenaire 1
<b>Mürset</b>	Catherine	1956	Chemin de Pierre-à-Fleur 2
<b>Neyroud</b>	Jean-Paul	1952	Rue du Village 38

Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse
Nour	Sonia	1999	Rue du Village 24
Oriella	Bruno Valentino	1949	Route de Chatacombe 14
Patthey	Coralie	1978	Route de la Crottaz 40
Rattaz	Christian	1980	Rue du Village 26
Rey-Mermet	Jean-Maurice	1954	Chemin du Basset 7
Ribes	Dimitri	1991	Chemin des Combes 47
Rignall	Vivienne	1973	Route de Lavaux 26f
Rochat	David	1981	Avenue Félix-Cornu 23
Trüb	Roberto	1966	Route du Cyprès 17
Wampfler	Rudolf	1970	Chemin des Cornalles 8a
Weiss	Paul	1948	Chemin des Combes 27
Wyss	Thierry	1952	Chemin du Bochet 6

### 1.3. Sommaire des séances

Durant l'année 2025, le Conseil communal s'est réuni à 6 reprises.

#### Séance du 10 février 2025

**Réponse à l'interpellation de M. Sébastien Groux intitulée « La gestion de nos déchets »**

#### Séance du 7 avril 2025

##### **Préavis N° 01-2025**

Réseau 2026 : restructuration du réseau centre et ouest des VMCV

*Accepté à la majorité (une abstention)*

##### **Préavis N° 02-2025**

Demande de crédit pour la mise aux normes des barrières et des garde-corps des préaux des collèges et de la cour de Châtonneyre et pour le réaménagement du terrain multisports des collèges

*Accepté à l'unanimité*

#### **Communications de la Municipalité**

- ⇒ Frelon asiatique
- ⇒ Règlement sur le patrimoine arboré
- ⇒ Etat des chantiers actuels
- ⇒ Sens unique et zone 30 km/h
- ⇒ Programme de législature
- ⇒ PACom - Enquête complémentaire

#### Séance du 16 juin 2025

##### **Préavis N° 03-2025**

Rapport de gestion 2024 de la Municipalité

*Accepté à l'unanimité*

##### **Préavis N° 04-2025**

Comptes 2024

*Accepté à la majorité (une abstention)*

##### **Préavis N° 05-2025**

Préavis sur la gestion et les comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

*Accepté à l'unanimité*

##### **Préavis N° 06-2025**

Préavis relatif aux comptes 2024 du Fonds culturel Riviera

*Accepté à l'unanimité*

##### **Préavis N° 08-2025**

Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

*Accepté à l'unanimité*

##### **Rapport 01-2025**

Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Jean-Paul Gremion « Etude de faisabilité de projet pour la construction d'une garderie d'enfants sur la parcelle communale proche du collège communal »

*Accepté à la majorité (deux abstentions)*

#### **Communications de la Municipalité**

- ⇒ Personnel communal
- ⇒ Annonces en lien avec la prochaine législature
- ⇒ Don pour la commune de Blatten
- ⇒ Travaux et routes
- ⇒ Création de 53 nouvelles places de stationnement vélos, motos et scooter sur le territoire communal
- ⇒ Plan Energie Climat Communal (PECC)
- ⇒ ASICC

**Séance du 5 septembre 2025****Dépôt du postulat par M. Marmier intitulé « Pour la protection des nageurs sur les plages de Corseaux »**

*Le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité*

**Préavis N° 07-2025**

Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)

*Accepté à la majorité (une abstention)*

**Préavis N° 09-2025**

Modification du règlement du Port de la Pichette - Adoption de l'avenant N° 1 relatif aux tarifs

*Accepté à l'unanimité*

**Préavis N° 10-2025**

Arrêté d'imposition 2026

*Accepté à l'unanimité*

**Préavis N° 11-2025**

Demande de crédit pour la création d'un vestiaire femmes dans les locaux de la voirie

*Accepté à l'unanimité*

**Communications de la Municipalité**

- ⇒ Travaux au Collège 1980
- ⇒ Semaine de la durabilité
- ⇒ Rejet du recours contre le plan d'affectation « EMS Résidence du Léman » par le Tribunal fédéral

**Séance du 27 octobre 2025****Préavis N° 12-2025**

Révision du règlement communal relatif à la protection du patrimoine arboré

*Accepté à la majorité (18 pour, 6 contre, 5 abstentions)*

**Préavis N° 13-2025**

Révision du statut du personnel - Adoption du nouveau règlement

*Accepté à la majorité (une abstention)*

**Communications de la Municipalité**

- ⇒ Revêtement de la rue du Village
- ⇒ Mes premières vendanges
- ⇒ Semaine de la durabilité

**Séance du 5 décembre 2025****Préavis N° 14-2025**

Budget 2026 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

*Accepté à la majorité (une abstention)*

**Préavis N° 15-2025**

Budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

*Accepté à l'unanimité*

**Préavis N° 16-2025**

Budget 2026 du Fonds culturel Riviera

*Accepté à l'unanimité*

**Préavis N° 17-2025**

Budget communal 2026

*Accepté à l'unanimité*

**Préavis N° 18-2025**

Constitution d'une promesse de droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Résidence du Léman - Etablissement médico-social sur la parcelle N° 489 de Corseaux

*Accepté à la majorité (25 pour, 2 contre, 1 abstention)*

**Communications de la Municipalité**

- ⇒ Circulation - Mesure de police

## 2. MUNICIPALITÉ

### 2.1. Introduction

La Municipalité a tenu 42 séances ordinaires au cours de l'année 2025, dont certaines suivies ou précédées d'une partie consacrée à un thème particulier. Lorsque le besoin s'en est fait sentir, la Municipalité a convié des intervenants extérieurs pour traiter de manière plus approfondie un dossier en cours, telles des questions de ressources humaines, la planification énergétique territoriale (PET), des questions de circulation routière, des études relatives à un bâtiment communal ou tout autre sujet méritant un examen attentif.

### 2.2. Répartition des dicastères au 31.12.2025

Christian Minacci	Syndic
<b>Administration générale</b>	<b>Suppléance : vice-syndic</b>
Relations extérieures Greffé municipal Communication Informatique Affaires du personnel Office de la population	<i>Délégations :</i> <i>Conférence des syndics (CSD)</i> <i>CIEHL</i> <i>Caisse intercommunale de pension (CIP)</i> <i>Promove</i> <i>Confrérie des Vignerons</i> <i>UCV et AdCV (assemblées générales)</i>
<b>Finances</b>	<b>Suppléance : vice-syndic</b>
Bourse communale Assurances	
<b>Urbanisme et aménagement du territoire</b>	<b>Suppléance : Didier Siegfried</b>
Bureau technique intercommunal (BTI) Commission consultative d'urbanisme (CCU)	<i>Délégations :</i> <i>Comité de direction du BTI</i> <i>CORAT</i> <i>Agglo Rivelac</i> <i>Commission intercommunale de Lavaux (CIL)</i>
<b>Transports et mobilité</b>	<b>Suppléance : Didier Siegfried</b>
Transports publics	VMCV

**Patrick Michaux** Vice-syndic 2024

**Sécurité** **Suppléance : Sabine Carruzzo**

Sécurité et protection de la population, ASR  
Circulation, stationnement

*Délégations :*  
ASR (comité de direction)  
Stand de tir intercommunal de la Barmaz  
SIGE (délégation fixe du Conseil intercommunal)

**Bâtiments** **Suppléance : Sabine Carruzzo**

Bâtiments communaux  
Bâtiments scolaires

*Délégations :*  
Relations gérances et PPE du parc immobilier communal

**Santé et social** **Suppléance : Sabine Carruzzo**

Service social  
Santé publique  
Intégration des étrangers (y c. naturalisations)

*Délégations :*  
ARAS Riviera  
Plateforme santé Haut-Léman  
Asante Sana  
Association des repas à domicile  
Répondant intégration : Mme Reymond, Chardonne

**Développement durable** **Suppléance : Sabine Carruzzo**

Mobilité douce  
Projets transversaux

**Didier Siegfried** Vice-syndic 2021 et 2025

**Police des constructions** **Suppléance : Christian Minacci**

Bureau technique intercommunal (BTI)  
Commission consultative d'urbanisme (CCU)  
Commission de salubrité  
Abattages d'arbres

*Délégations :*  
Inspectorat des chantiers  
Commission d'estimation fiscale des immeubles

**Travaux, infrastructures, services industriels** **Suppléance : Christian Minacci**

Travaux publics et signalisation  
Éclairage public  
Réseau d'égouts et canalisations

*Délégations :*  
SIGE (comité de direction)  
Compagnie industrielle et commerciale du gaz

**Sabine Carruzzo** Vice-syndic 2022 et 2026

**Voirie et domaines** **Suppléance : Laurent Paschoud**

Secteur voirie  
Déchets  
Ports et bains  
Cimetière  
Cours d'eau et fontaines  
Édicules publics  
Espaces verts, arborisation, décorations florales  
Vignes communales  
Forêts communales

*Délégations :*  
SATOM S.A.  
Géderiviera  
Déchèterie de Praz-Libon  
Groupement forestier de la Veveyse  
Groupement défense contre la grêle  
SCOPE (conseil d'administration)  
SIGE (suppléante au Conseil intercommunal)

<b>Tourisme et culture</b>	<b>Suppléance : Laurent Paschoud</b> <i>Délégations :</i> Fonds culturel Riviera Association Villa Le Lac le Corbusier Fondation Le Corbusier Association des sites Le Corbusier MVT Association Lavaux patrimoine mondial (LPm) Fondation équipement touristique Commission taxe de séjour (CITS) Conseil de fondation Vevey Ville d'Images Fondation des arts et spectacles Fondation de la Saison culturelle de Montreux
<b>Economie</b>	<b>Suppléance : Laurent Paschoud</b>
<b>Laurent Paschoud</b>	<b>Vice-syndic 2023</b>
<b>Ecoles, jeunesse et formation</b>	<b>Suppléance : Patrick Michaux</b> <i>Délégations :</i> ASI'CC Enfance et Jeunesse (comité de direction) Passeport vacances ASR (conseil intercommunal)
<b>Sport</b>	<b>Suppléance : Patrick Michaux</b> <i>Délégations :</i> Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives Fonds de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage
<b>Sociétés et associations locales</b>	<b>Suppléance : Patrick Michaux</b>
<b>Relations aux aînés</b>	<b>Suppléance : Patrick Michaux</b> <i>Délégations :</i> Fondation Haefeli-Meylan Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite (ARPR - AG)
<b>Temple et cultes</b>	<b>Suppléance : Patrick Michaux</b>

### 2.3. Activité générale

Parmi les nombreuses décisions prises par la Municipalité ou les divers dossiers traités lors des séances hebdomadaires, les éléments suivants méritent une mention particulière :

- ⇒ Le projet d'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) à la Fondation EMS Résidence du Léman sur la parcelle N° 489 après que le Tribunal fédéral a confirmé la validité du plan d'affectation EMS Résidence du Léman (préavis N° 18-2025)
- ⇒ La nécessité de trouver 20 places supplémentaires pour l'UAPE à la suite de la nouvelle application des normes de l'OAJE réduisant d'autant le nombre d'enfants pouvant être accueillis dans les locaux actuels
- ⇒ Le lancement d'une étude préliminaire pour définir l'ampleur des travaux de rénovation nécessaires dans le collège 1980
- ⇒ La finalisation, dans un contexte intercommunal et

d'entente avec VMCV, du nouvel horaire 2026. Ce nouvel horaire représente un véritable "saut d'offre" comme la région n'en avait pas connu depuis longtemps

- ⇒ Des discussions avec les communes actionnaires de VCMV sur un nouveau mode de répartition du déficit. Ces discussions se poursuivront en 2026
- ⇒ Le suivi des projets de l'Agglomération Rivelac, en particulier l'adoption avec les autres communes membres du Système régional de gestion des zones d'activité (SRGZA), la validation du Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération, envoyé à l'examen des autorités fédérales, ainsi que la validation du Plan directeur intercommunal, envoyé à l'examen des autorités cantonales
- ⇒ En lien avec l'Association Sécurité Riviera, le suivi du projet de nouvelle « Maison de la sécurité »
- ⇒ La finalisation du Plan énergie et climat communal (PECC) et la mise sur pied de la première semaine de la durabilité conjointement avec la commune de

### Corsier-sur-Vevey

- ⇒ L'examen attentif du projet de nouvelle loi sur les communes (LC) élaboré par le canton. La Municipalité a transmis une prise de position très critique sur de nombreux points, contribuant, avec la majorité des autres communes vaudoises, à renvoyer le projet au canton pour la rédaction d'une nouvelle mouture
- ⇒ Les nombreuses demandes en lien avec la police des constructions (enquêtes publiques, dispenses d'enquête, autorisations diverses, etc.)
- ⇒ L'adoption d'un avenant au règlement du Port de la Pichette afin de pouvoir adapter les tarifs de diverses prestations restés inchangés depuis de nombreuses années. L'adoption du nouveau règlement du personnel communal. L'adoption du nouveau règlement sur la protection du patrimoine arboré. L'adoption du nouveau Plan d'affectation communal (PACom)
- ⇒ L'adoption de mesures en faveur de la pacification du trafic dans le village (mise en zone 30 de la rue du Village et du chemin de la Paix, sens unique à l'avenue Félix-Cornu)
- ⇒ Des décisions relatives au soutien à la lutte contre le frelon asiatique
- ⇒ L'octroi de nombreuses promesses de bourgeoisie dans le cadre des procédures de naturalisation
- ⇒ Diverses décisions en lien avec la gestion du personnel (engagements, licenciements, audit, accompagnements)

## 2.4 Relations extérieures

### AdCV et UCV

Pour le détail des activités des deux faitières cantonales des communes, voir leurs rapports de gestion 2025 publiés sur les sites <https://www.adcv.ch/> et <https://www.ucv.ch/accueil>. Il convient de souligner que l'année 2025 a été une année où la mission fondamentale de ces deux associations, à savoir la défense des intérêts des communes, a pris le plus de sens : la mise en consultation de l'avant-projet de révision de la loi sur les communes en début d'année ou la publication du budget cantonal à l'automne ont donné lieu à de vastes consultations et permis de faire entendre la voix des communes au travers d'une vaste mobilisation.

Une délégation municipale a assisté à plusieurs reprises aux Rencontres organisées par l'AdCV. Elle a également contribué aux consultations cantonales pour lesquelles l'UCV a rédigé une synthèse des prises de position communales, notamment la révision de la loi sur les communes.

### Conférence des syndicats de la Riviera

La Conférence des syndicats de la Riviera (CSD) s'est réunie à 7 reprises en 2025.

Dépourvue de tout pouvoir décisionnel, cette instance permet aux syndicats et syndiqués des communes de la

Riviera d'échanger sur les dossiers transverses, de partager informations et points de vue et bien souvent de préparer utilement les décisions à prendre par les Municipalités.

La CSD s'est en particulier penchée sur les sujets suivants :

- ⇒ Maison de la Sécurité publique - Projet ASR
- ⇒ Lutte contre le frelon asiatique - Recherche d'une solution coordonnée
- ⇒ Consultation cantonale sur l'avant-projet de révision de la loi sur les communes (LC)
- ⇒ Agglomération Rivelac - Projet de Plan directeur intercommunal (PDi)
- ⇒ Agglomération Rivelac - Projet de nouveaux statuts / gouvernance
- ⇒ Infrastructures sportives régionales
- ⇒ Transports publics urbains - VMCV - Horaires 2026 - Nouvelle répartition du déficit des transports urbains
- ⇒ Soutien au Blonay-Chamby - Renouvellement de la convention
- ⇒ Hébergement d'urgence sur la Riviera - Recherche de locaux
- ⇒ SIGE - Projet de STEP régionale
- ⇒ Mesures d'économie cantonales et impact sur les institutions régionales

### Séances intermunicipales

Une séance intermunicipale du Cercle de Corsier-sur-Vevey s'est tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2025 à Corseaux. Elle a permis aux municipalités du Cercle d'aborder les thématiques ci-après :

- ⇒ Réfection de la piscine de Vevey-Corseaux-Plage - Besoins communaux scolaires et non scolaires
- ⇒ Journées de ski au Pléiades organisées par l'EPS

### Rencontres des syndicats du cercle

Les syndiqués et syndicats des communes du Cercle de Corsier-sur-Vevey ont régulièrement l'occasion d'échanger, soit au sein de la CSD, soit dans le cadre du comité de direction du BTI.

### Visite préfectorale

La visite préfectorale s'est déroulée le 24 novembre 2025.

Monsieur le Préfet a relevé la parfaite tenue des documents soumis à son visa, notamment les registres des procès-verbaux du Conseil communal, de la Municipalité, le registre civique, les contrôles des habitants et des étrangers, le registre des inhumations, les archives et enfin les comptes.

### Réceptions officielles

La Municipalité a organisé plusieurs réceptions officielles durant l'année 2025 afin de rencontrer dans un cadre généralement informel et autour d'une agape les moteurs de la vie corsalpine que sont les sociétés locales (10 mars 2025), les anciens municipaux (19 mai 2025),



les nouveaux habitants et les personnes récemment naturalisées (14 juin 2025, dans le cadre de la Fête au Village). Un « cadeau » un peu spécial a été proposé à ces dernières : apprendre à mieux connaître leur nouvelle commune - de domicile ou d'origine - au travers d'une balade en Lavaux organisée par les guides de Lavaux Patrimoine mondial.

La Municipalité a également invité ses homologues de La Tour-de-Peilz en août, puis les collaboratrices du SAI en septembre, afin d'échanger sur des dossiers régionaux. Enfin, la « fondue des sapins » a réuni les Municipalités de Corseaux et de Montreux en fin d'année.

# 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 3.1. Greffe municipal

### Généralités

En plus du secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la préparation des séances hebdomadaires, la rédaction de procès-verbaux, de préavis, de règlements ainsi que la correspondance courante, le Greffe municipal a assumé diverses tâches relevant de son cahier des charges, notamment :

- ⇒ Relations avec les départements cantonaux et la préfecture du district
- ⇒ Relations intercommunales
- ⇒ Politique d'information et de communication
- ⇒ Gestion du site internet
- ⇒ Coordination de la rédaction et de l'envoi des trois parutions annuelles du Corsal'infos
- ⇒ Renseignements divers à la population
- ⇒ Gestion des archives historiques et électroniques
- ⇒ Organisation des manifestations municipales officielles
- ⇒ Locations des salles communales, en collaboration avec la Bourse communale qui a repris les locations à des tiers. Les réservations par des services communaux restent gérées par le Greffe municipal
- ⇒ Établissement d'actes officiels divers
- ⇒ Établissement de la statistique des logements vacants
- ⇒ Gestion du cimetière
- ⇒ Traitement des dossiers de naturalisation
- ⇒ Tenue du registre civique
- ⇒ Gestion du vote par correspondance et collaboration à l'organisation des votations et élections
- ⇒ Contrôle des signatures des listes d'initiatives et/ou de référendums
- ⇒ Suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal

La secrétaire municipale assume la responsabilité de la gestion administrative du personnel, la direction de l'Office de la population et la gestion du volet communal lié à l'aménagement du territoire et à la police des constructions.

Le Greffe municipal a assuré seul en 2025 le soutien au Bureau électoral les dimanches de votation. Il a également offert son appui - qui se poursuivra en 2026 - pour

l'organisation des élections communales générales dont le premier tour se déroulera le 8 mars 2026.

Le Greffe municipal transmet chaque année aux sociétés locales les formulaires de demandes de soutien annuel. Il gère la préparation, l'envoi et la réception des réponses à divers courriers pour les aides sociales (sacs poubelles pour les enfants en bas âge, plan canicule), de même qu'il prépare des publipostages pour la Société de développement, l'Association régionale de préparation à la retraite Riviera (ARPR) ou le Club 55+ Corseaux. Il veille aussi à la bonne tenue de l'agenda municipal.

La coordination, la relecture et la rédaction d'une partie des articles des trois éditions annuelles du *Corsal'Infos* requièrent une attention importante.

L'administration communale a pris part à la campagne nationale « L'égalité contre la violence » (<https://www.sans-violence.ch/>).

### Naturalisations

Cinq dossiers sont arrivés à terme durant l'année 2025 (2024 : 9) ; ils concernaient 5 adultes et 4 enfants.

Sept nouveaux dossiers sont parvenus à la commune durant l'année écoulée (2024 : 26).

L'administration communale a reçu 11 personnes (2024 : 20) pour les tests de connaissances élémentaires, réparties au cours de 6 sessions (2024 : 11) ; 45 personnes (2024 : 13) ont en outre été auditionnées pour les rapports d'enquête, au cours de 31 entretiens (2024 : 9).

En 2025 également, le niveau de préparation des candidates et des candidats s'est avéré excellent. Le nombre exceptionnellement élevé de dossiers reçus en 2024 s'est reporté sur 2025 ; à cela s'est ajouté le départ à la retraite de la secrétaire municipale adjointe, provoquant durant quelques mois des retards de traitement. Grâce à une priorisation des dossiers et à l'octroi de ressources humaines supplémentaires, tout est rentré dans l'ordre dès le mois d'octobre. Les délais de traitement des dossiers sont désormais à nouveau respectés et le processus se déroule de manière fluide.

**Votations et élections**

Le corps électoral de Corseaux se présentait comme suit au 31 décembre 2025 :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Citoyens suisses	1'457	1'434
Citoyens étrangers	247	150
<b>Total des électeurs</b>	<b>1'704</b>	<b>1'584</b>

Il a été convoqué à 3 reprises durant l'année sous revue.

**Votations fédérales et cantonales**Votation fédérale du 9 février 2025

Initiative pour la responsabilité environnementale

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	236	68'441	639'005
NON	455	110'084	1'473'529

Votation fédérale du 28 septembre 2025

Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	286	76'908	1'579'379
NON	522	135'269	1'156'598

Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	509	121'113	1'384'586
NON	293	90'671	1'363'362

Votation cantonale du 28 septembre 2025

Initiative sauvons le Mormont et son contre-projet

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>
OUI	262	80'587
NON	500	115'617

Quorum

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>
OUI	356	99'789
NON	385	89'540

Droits politiques des étrangères et étrangers

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>
OUI	328	89'161
NON	461	114'179

Votation fédérale du 30 novembre 2025

Initiative service citoyen

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	88	25'593	379'638
NON	622	171'662	2'014'886

Initiative pour l'avenir

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	175	57'545	520'173
NON	525	138'537	1'874'301

Votation cantonale du 30 novembre 2025

Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et les conseillers aux Etats

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>
OUI	486	123'987
NON	220	66'804

Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>
OUI	157	48'997
NON	537	138'437

Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »

	<u>Corseaux</u>	<u>Vaud</u>
OUI	205	67'007
NON	494	123'449

**Informatique**

Au chapitre de l'informatique communale, l'année 2025 a été marquée par de simples travaux de maintenance.

**Site internet**

Le site internet communal <https://www.corseaux.ch/> est actualisé en fonction des nécessités des différents services ou des acteurs externes sur lesquels figure un lien.

La mise en ligne du nouveau site internet est prévue pour le premier trimestre 2026.

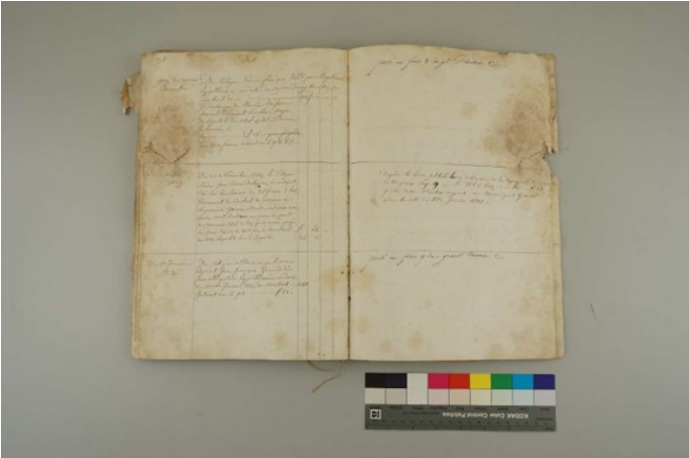
**Gestion des registres communaux**

Les registres communaux sont tenus à jour au fur et à mesure des mutations annoncées à l'administration communale. Ils dépendent donc de la bonne foi des intéressés, en particulier pour le registre des chiens qui permet la facturation de l'impôt sur les chiens.

Le registre des inhumations est géré par le logiciel QGIS (open source) grâce à un programme mis au point par le Bureau technique intercommunal.

Un mandat ponctuel a été donnée à MSE conseil, archi-viste-consultante, pour la mise en ordre des archives et le versement aux archives définitives de plusieurs années d'archives intermédiaires.

Poursuivant sa politique de préservation des archives historiques, la Municipalité a en outre fait procéder à la restauration de deux rentiers de 1710-1794 et de 1784 -1818.



*Rentier en cours de restauration*

## 3.2 Affaires du personnel

### Généralités et mutations

La Municipalité a favorisé des relations de proximité avec son personnel en organisant pour la cinquième fois un petit-déjeuner convivial en juin 2025, assorti d'une visite de la station de pompage des Gonelles ; le mois de novembre a vu l'organisation de la sortie du personnel, avec une activité de type ludique suivie d'un repas dans la région.

Plusieurs mutations ont été enregistrées au cours de l'années 2025. Ainsi, au greffe municipal, Mme Anne-Lise Zeller, secrétaire municipale adjointe, a pris sa retraite le 1<sup>er</sup> août. Son remplacement a été assuré par la promotion interne de Mme Lorélia Dewarrat, précédemment collaboratrice à l'Office de la population. La Municipalité s'est adjoint un spécialiste en administration publique à 30 % dès le 15 mai.

Une nouvelle collaboratrice a été engagée à plein temps à l'Office de la population du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2025. Après une période de remplacement à temps partiel dès le mois d'octobre par une préposée itinérante, le poste sera repourvu de manière pérenne à 100 % en 2026. Cette situation a fortement impacté le travail des personnes qui travaillent au Greffe municipal et à la Bourse communale, appelées à suppléer la personne absente.

A la bourse, le poste de secrétaire-comptable a vu son taux passer de 60 % à 80 % dès le 1<sup>er</sup> février 2025.

Le secteur intendance a été renforcé dès le 1<sup>er</sup> mars 2025 par l'engagement d'un agent d'exploitation à

100 %. En août, c'est un apprenti Agex qui a débuté sa formation de trois ans au sein de ce secteur.

Un chef d'équipe / adjoint du chef de secteur voirie a été engagé à plein temps dès le 1<sup>er</sup> août 2025, afin de renforcer l'encadrement des équipes de terrain et de permettre au responsable de la voirie de se concentrer sur les aspects plus administratifs et organisationnels du secteur. Il remplace le précédent adjoint, dont le contrat avait pris fin le 31 décembre 2024, ainsi qu'un premier remplaçant de ce dernier, dont le contrat a été rompu durant le temps d'essai. Enfin, l'apprenti Agex au sein du secteur voirie a mis un terme à son contrat en septembre 2025. Il n'est pour l'heure pas prévu de le remplacer.

Un ancien collaborateur a ouvert action contre la Commune pour licenciement abusif. La Municipalité procède devant les tribunaux avec le concours d'une avocate spécialisée en droit du travail.

### Formation continue

Les journées de formation organisées par les diverses organisations professionnelles ont été suivies par les intéressés de la bourse, de l'office de la population, du greffe ou encore des services techniques. Les collaborateurs de la bourse ont poursuivi leur formation sur MCH2. Les délégués des employés auprès de la CIP ont suivi une formation dispensée par l'UCV sur le rôle des délégués à l'assemblée générale.

Un collaborateur du secteur voirie a entrepris une formation certifiante en emploi (CFC art. 32) dès la rentrée d'août 2025.

Un collaborateur du secteur intendance a suivi la formation dispensée par le CEP pour les formateurs en entreprise, afin de mieux encadrer l'apprenti.

La formation aux premiers secours et à l'usage des défibrillateurs a été dispensée au personnel qui n'était pas encore formé. Ainsi, l'ensemble du personnel est désormais formé dans ce domaine. Les cours périodiques de mise à niveau seront prévus dans les prochains budgets.

Le détail des formations suivies par le personnel du secteur voirie figure dans le chapitre 12.

### Absentéisme

Au cours de l'année 2025, plusieurs accidents professionnels et non professionnels ont engendré au total 70.58 jours d'absence (45.46 jours pour accidents professionnels et 25.12 jours pour accidents non professionnels).

Plusieurs arrêts maladie de courte durée et quatre arrêts de longue durée ont quant à eux provoqué un taux d'absentéisme de 8.3 % (2024 : 8.3 %).

## Participation au projet LIFT

Le Secteur voirie continue à accueillir des jeunes stagiaires le mercredi après-midi afin de leur faire découvrir le monde du travail. Ces stages culminent lors d'une petite cérémonie de remise des diplômes pour le Cercle de Corsier.

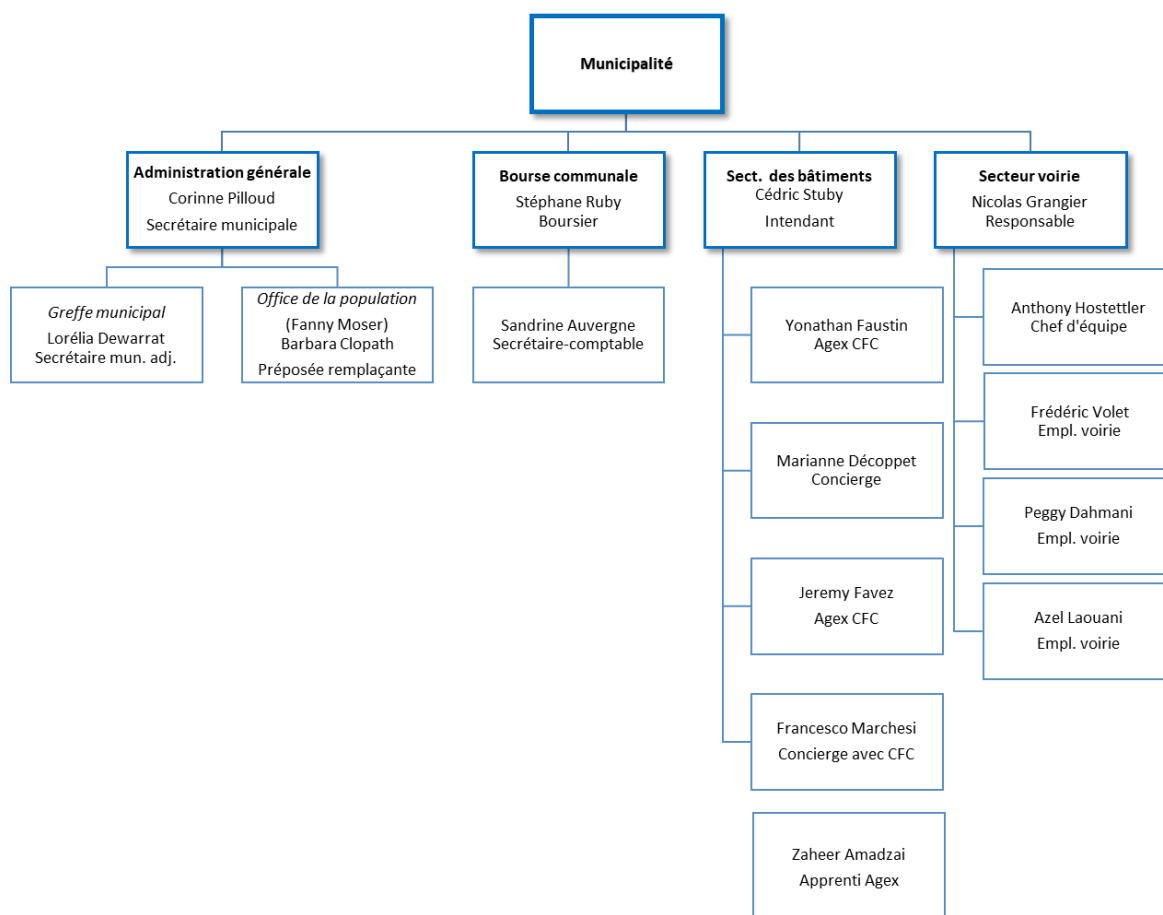
## Effectif du personnel au 31.12.2025

Au 31 décembre 2025, le personnel communal comptait 16 personnes pour 14.28 EPT, ainsi que 1 apprenti.

## Effectif du personnel

Secteur	2025		2024	
	Nbre collab.	EPT	Nbre collab.	EPT
Greffe municipale	3	2	2	1.88
Office de la population	1	1	1	0.8
Bourse	2	1.6	2	1.4
Intendance	5	4.7	4	3.78
Voirie	5	4.98	4	3.96
Apprentis	1		2	
Total	17	14.28	15	11.82

## Organigramme de l'administration communale au 31.12.2025



### 3.3. Office de la population

#### Généralités

L'office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier.

Dans les limites fixées par le droit supérieur, il pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations. Il fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect la loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

A Corseaux, il a également pour tâches :

- ⇒ Les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers
- ⇒ L'établissement d'attestations diverses

- ⇒ La commande des cartes d'identité
- ⇒ La gestion du registre des détenteurs des chiens
- ⇒ La tenue du registre des inhumations
- ⇒ La tenue du registre civique
- ⇒ L'établissement de listes paramétrées destinées à des publipostages

#### Statistiques annuelles

Les informations et graphiques ci-après se basent sur les chiffres du registre communal des habitants au 31 décembre, la statistique officielle établie par le Canton de Vaud - qui sert notamment pour la facturation des coûts intercommunaux ou cantonaux - n'étant pas connue au moment de la rédaction des présentes lignes. Des divergences ultérieures demeurent dès lors possibles.

#### Structure de la population établie (domicile principal)

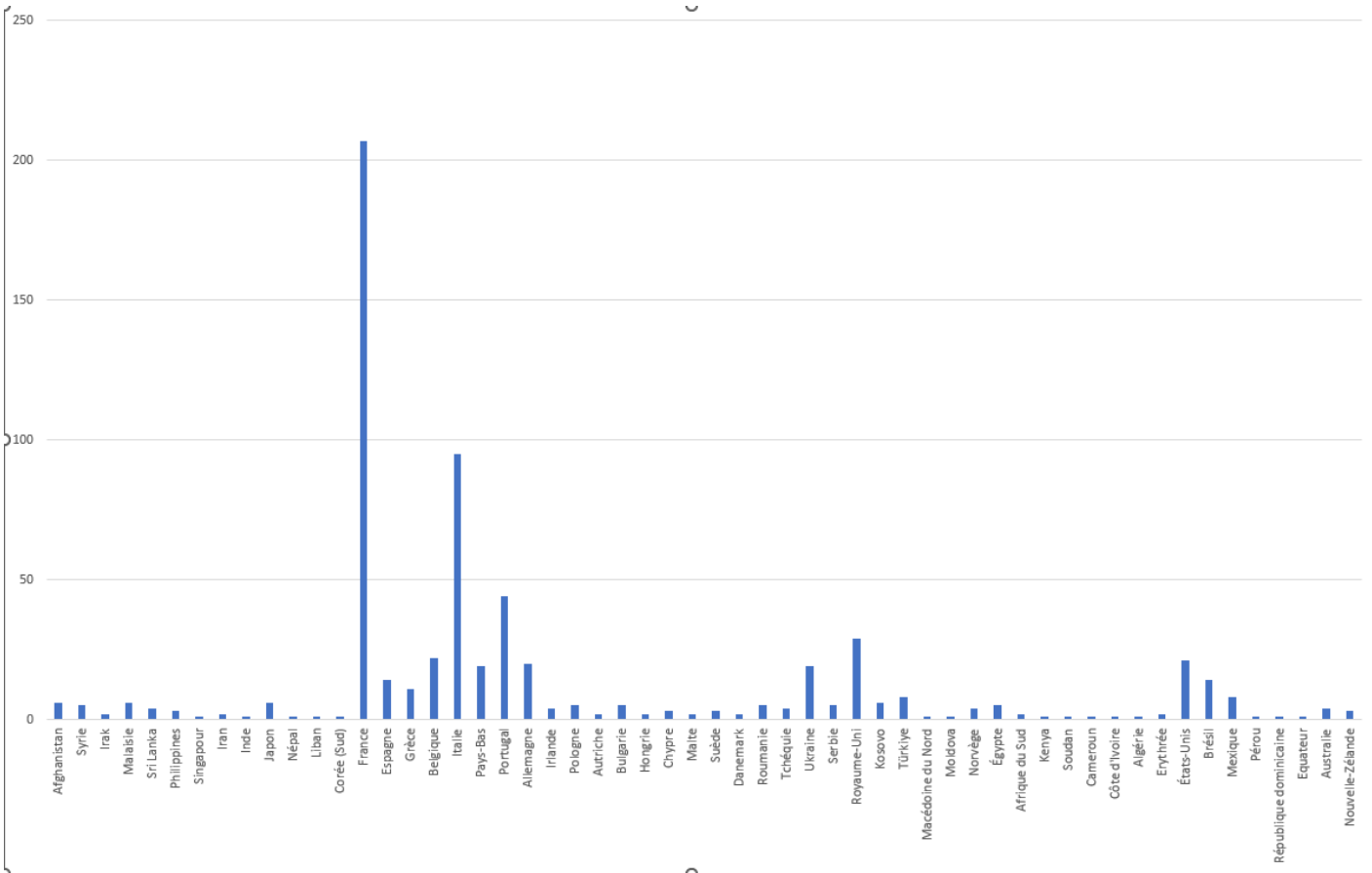
Nationalité	Genre d'annonce	Hommes	Femmes	Total	En %
Suisse	Etablissement CH	704	829	1533	65.54%
	Bourgeois CH	87	87	174	7.44%
<b>Total Suisse</b>		<b>791</b>	<b>916</b>	<b>1707</b>	<b>72.98%</b>
Etrangers	Séjour B	99	110	209	8.94%
	Etabli C	201	207	408	17.44%
	Personne à protéger	2	6	8	0.34%
	Non attribué (permis en cours)	3	4	7	0.30%
<b>Total Etrangers</b>		<b>305</b>	<b>327</b>	<b>632</b>	<b>27.02%</b>
<b>Résultat total</b>		<b>1096</b>	<b>1243</b>	<b>2339</b>	<b>100.00%</b>

#### Habitants selon état-civil

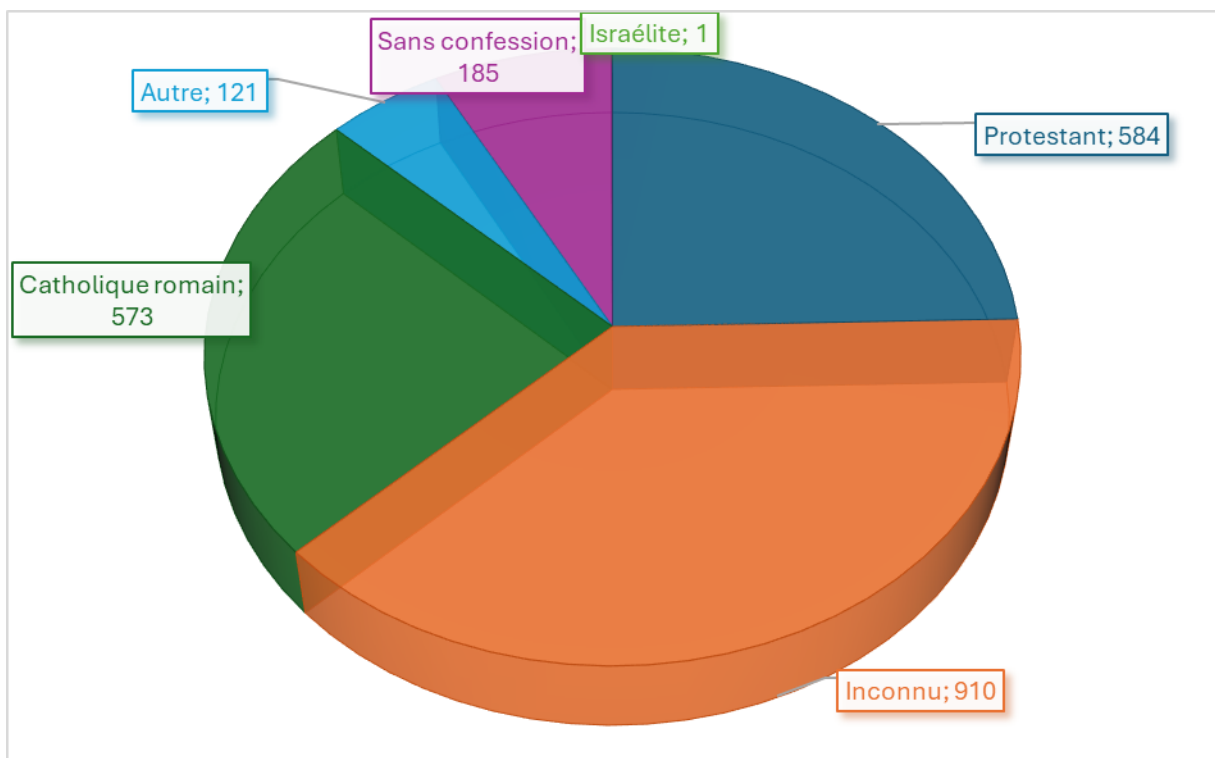
Nationalité	Etat civil	Hommes	Femmes	Total
Suisse	Célibataire	348	364	712
	Marié(e)	368	350	718
	Partenariat enregistré	1	2	3
	Divorcé(e)	61	114	175
	Partenariat annulé	1	0	1
	Veuf(-ve)	24	94	118
<b>Total Suisse</b>		<b>803</b>	<b>924</b>	<b>1727</b>
Etrangers	Célibataire	157	156	313
	Marié(e)	132	136	268
	Partenariat enregistré	1	0	1
	Divorcé(e)	20	26	46
	Partenariat annulé	0	1	1
	Veuf(-ve)	2	16	18
<b>Total Etrangers</b>		<b>312</b>	<b>335</b>	<b>647</b>
<b>Résultat total*</b>		<b>1115</b>	<b>1259</b>	<b>2374</b>

\* dont 392 personnes de moins de 18 ans

Provenance de la population étrangère

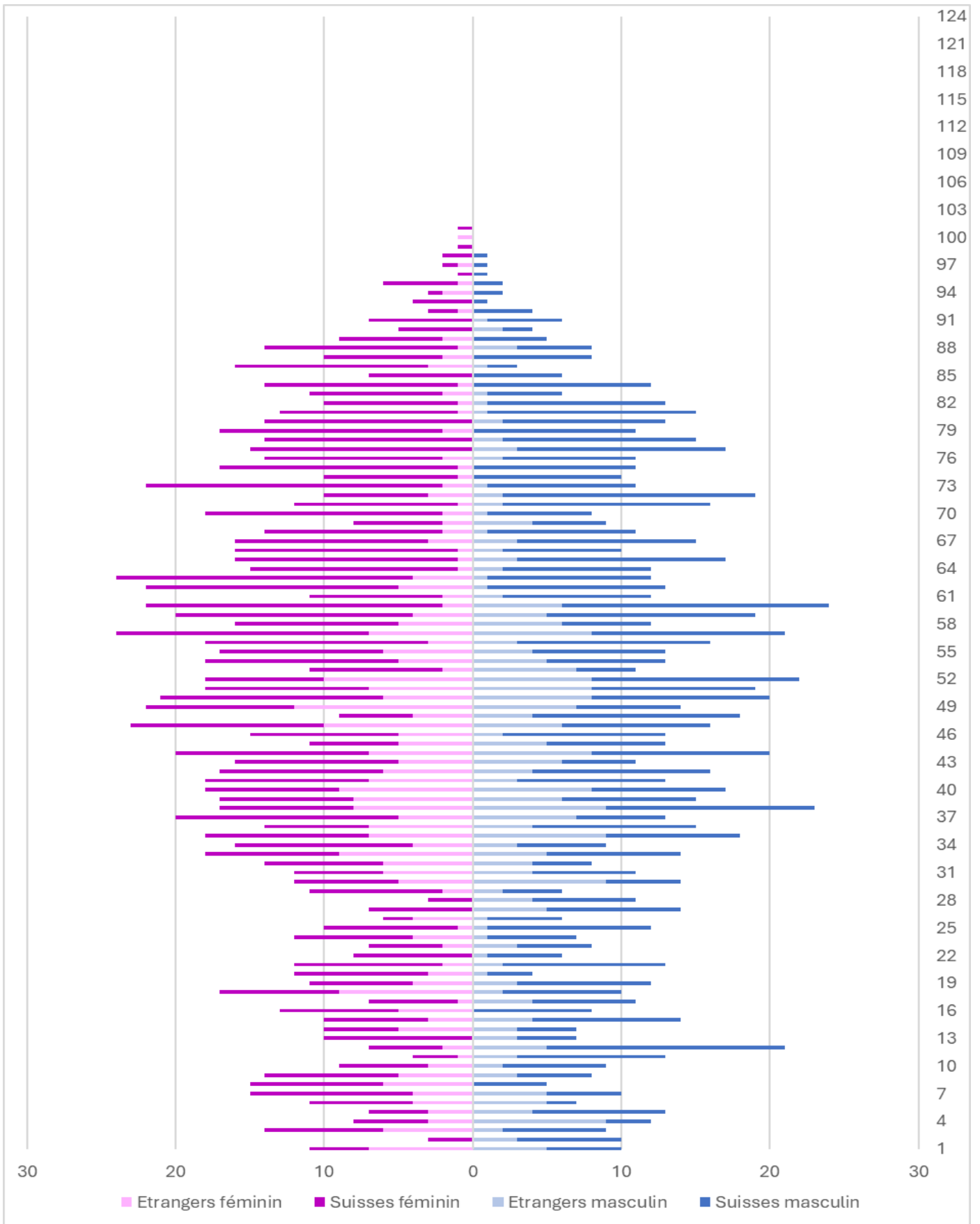


Répartition des confessions

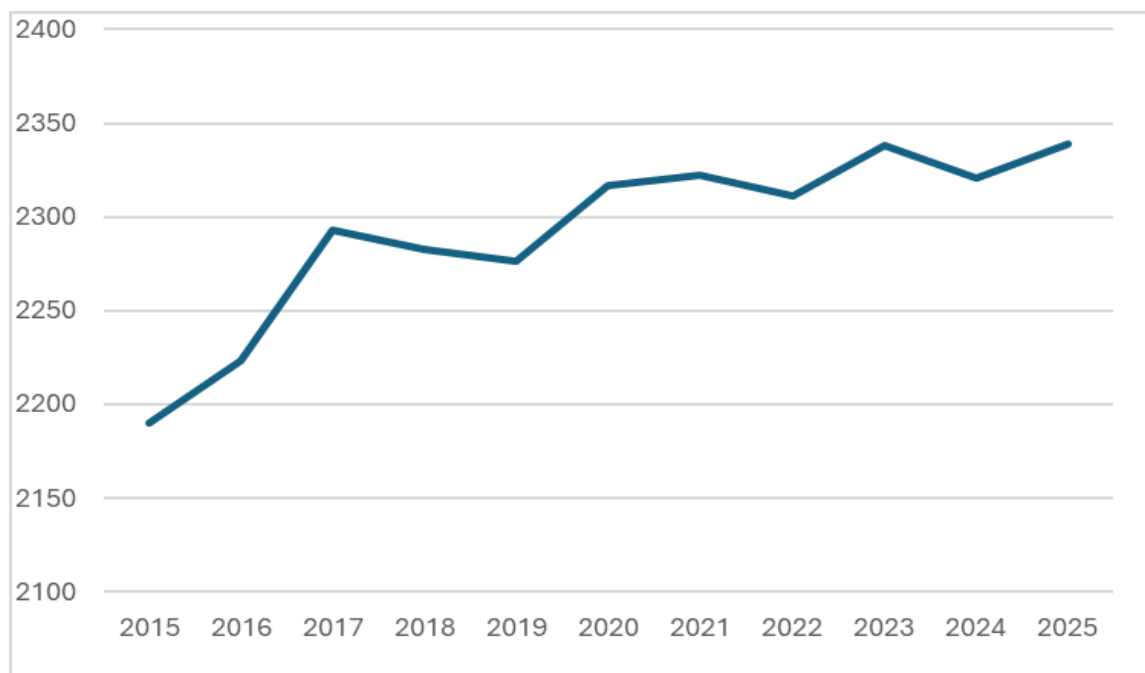


En application de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD), l'appartenance religieuse est collectée sur une base facultative et volontaire. A cet égard, sont comptabilisés sous « inconnu » les habitants ne souhaitant pas répondre à la question y relative sur le formulaire d'arrivée / changement d'adresse.

Pyramide des âges



## Évolution de la population établie au cours des dix dernières années



## Mouvements selon arrivées et départs

Evènement	Nationalité	Genre migration			
		Intracantonal	Hors canton	Etranger	Résultat
Départ	Etrangers	68	7	32	107
	Suisses	74	23	9	106
<b>Total Départ</b>		<b>142</b>	<b>30</b>	<b>41</b>	<b>213</b>
Arrivée	Etrangers	60	7	22	89
	Suisses	94	12	4	110
<b>Total Arrivée</b>		<b>154</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>199</b>
<b>Résultat total</b>		<b>296</b>	<b>49</b>	<b>67</b>	<b>412</b>

## Structure de la population non établie

Nationalité	Genre d'annonce	Hommes	Femmes	Total	En %
Suisses	Séjour hebdomadaire	10	7	17	54.84%
	Suisses non résidents	3	1	4	12.90%
<b>Total Suisses</b>		<b>13</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>67.74%</b>
Etrangers	Courte durée L > 4 < 12 Mois	2	4	6	19.35%
	Séjour hebdomadaire	2	2	4	12.90%
<b>Total Etrangers</b>		<b>4</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>32.26%</b>
<b>Résultat total</b>		<b>17</b>	<b>14</b>	<b>31</b>	<b>100.00%</b>

### **3.4. Aides et subventions accordées par la commune**

Le passage au plan comptable MCH2 n'a pas permis de synthétiser les aides et subventions comme cela se faisait usuellement.

Les chiffres détaillés sont disponibles dans la brochure des comptes communaux, qui figure en annexe au préavis N° 07-2026 sur les comptes 2025.

# 4. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## 4.1. Commission consultative d'urbanisme

La Commission consultative d'urbanisme (CCU) de Corseaux ne s'est pas réunie en 2025.

C'est le Bureau technique intercommunal (BTI), et plus particulièrement son responsable M. David Ferrari ainsi que M. Hervé Martinez, responsable de la police des constructions, qui sont en charge des relations avec la CCU.

## 4.2. Aménagement du territoire

### Révision du Plan d'affectation communal (PACom)

Le bureau d'urbanistes *Plarel SA*, de concert avec le Bureau technique intercommunal, a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des quatre communes du Cercle en 2025.

Pour la commune de Corseaux, une enquête publique complémentaire s'est déroulée du 27 août au 25 septembre 2025 et a suscité 3 oppositions qui n'ont pas fait l'objet de séances de conciliation. La première enquête publique s'était déroulée à la fin de l'année 2024.

Le préavis sera soumis au Conseil communal durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2026 ; l'organe délibérant devra se prononcer sur l'adoption des plans et du règlement ainsi que sur la levée des oppositions.

La suite de la procédure relève de la compétence cantonale (approbation des plans et du règlement). C'est le département cantonal concerné qui notifiera à la Municipalité et aux opposantes et aux opposants les décisions communales sur les oppositions. Ces décisions seront susceptibles d'un recours au Tribunal cantonal.

### CORAT

La Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT) a été instituée en 1987 par les dix municipalités du district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale. Elle a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une

partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT s'est réunie à cinq reprises en 2025, en février, avril, juin, septembre et novembre.

Deux grands points ont été abordés de manière systématique lors de ses séances, soit :

- ⇒ L'Agglomération Rivelac et le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5), au plan directeur intercommunal vaudois (PDi) ainsi qu'à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)
- ⇒ Les projets communaux à incidence régionale

Parmi les nombreux projets qui ont été amenés à la CORAT, certaines démarches en cours ont fait l'objet d'une présentation particulière, tels que « l'interface gare de Vevey » et le « Développement touristique des hauts de la Riviera ».

### Agglo Rivelac

Les rapports d'activité de l'agglomération se trouvent sur son site [Agglo Rivelac – Publications](#).

L'année 2025 a vu le dépôt officiel du Projet d'Agglomération de 5<sup>e</sup> génération auprès de la Confédération, validé par les 18 communes et les deux cantons. Dans le prolongement de cette dynamique, les communes ont confirmé leur volonté de s'inscrire dans la durée en lançant les travaux du projet d'agglomération de 6<sup>e</sup> génération. La démarche participative menée en 2025 a permis de définir les priorités actuelles en matière d'urbanisation et de mobilité. Le lancement effectif du projet a été planifié pour fin 2026.

Parallèlement, l'année 2025 a marqué une avancée déterminante pour la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA). Après l'adoption du volet opérationnel par les 13 municipalités vaudoises, le volet stratégique a été approuvé par l'ensemble des conseils communaux et généraux concernés. Cette étape majeure a permis de transmettre le dossier complet au canton de Vaud pour un dernier examen.

Au cours de l'année, le Comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises. Organe décisionnel de l'agglomération, il est composé d'un représentant de l'exécutif de chacune des 18 communes membres ainsi que des repré-

sentants politiques des cantons de Vaud et de Fribourg. Une réflexion sur la forme juridique de l'agglomération a été amorcée, le COPIL ayant retenu le principe d'une association de droit privé (statuts attendus en 2026).

Le Bureau du COPIL, organe de conduite des travaux de l'agglomération, s'est réuni à 11 reprises. Il supervise les affaires courantes de l'organisation et prépare les séances du Comité de pilotage.

### **PAC Lavaux**

Le projet de PAC Lavaux transcrit et précise les principes de protection prévus par la Loi sur le plan de protection de Lavaux de 2014 (LLavaux) pour les territoires hors des zones à bâtir des communes de Bourg-en-Lavaux, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier, Jongny, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin.

L'enquête complémentaire s'est déroulée du 5 novembre au 4 décembre 2025, 6 ans après la première enquête.

Cette enquête publique complémentaire fait suite aux décisions du Grand Conseil qui a apporté des modifications au plan et au règlement du PAC Lavaux selon les recommandations de la commission parlementaire chargée de l'examen du dossier.

## **4.3 Urbanisme**

### **PA EMS Résidence du Léman**

Le 20 juin 2025, le Tribunal fédéral a validé l'arrêt de la CDAP de 2023 rejetant le recours formé contre la validation du PA. En décembre 2025, le législatif a accepté les conclusions du préavis relatif à la constitution d'une promesse de droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la fondation Résidence du Léman - Établissement médico-social sur la parcelle N° 489.

## 5. TRANSPORTS PUBLICS

Les enjeux croissants en matière de mobilité ont amené les communes du district à réactiver la Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR), sous l'égide du SAI. Elle s'est principalement penchée sur un projet de nouvelle répartition du déficit des lignes de transport urbain VMCV.

La stratégie de décarbonation de la flotte de VMCV a été présentée et soutenue par le Comité de pilotage du projet VMCV 2030 réunissant toutes les communes commanditaires de l'offre urbaine.



Enfin, le nouvel horaire VMCV H26 est entré en vigueur le 14 décembre 2025. Il propose aux habitants et aux habitantes de la région desservie une offre améliorée, tant en termes de fréquences que de lignes. Pour Corseaux, la ligne 211 résulte de la fusion des anciennes lignes 207 et 211. Elle propose une liaison directe entre Blonay, La Tour-de-Peilz, Vevey et Corseaux, sans transbordement. La cadence est renforcée, et les horaires du matin et du soir permettent des connexions avec les trains à La Tour-de-Peilz.

# 6. SÉCURITÉ

## 6.1 Circulation, stationnement et signalisation

### Stationnement, y c. deux-roues

Les prestations de l'Office du stationnement au profit de la Corseaux en 2025 se présentent comme suit :

⇒ Recettes globales du stationnement (amendes, parking, PayByPhone)

2025 : CHF 43'123.55  
2024 : CHF 44'040.40

⇒ Participation communale aux charges de l'Office du stationnement (0.4 % EPT + 10 % de la charge salariale au titre de frais de logistique)

2025 : CHF 50'440.00  
2024 : CHF 48'700.15

ASR a vendu 83 macarons (2024 : 77), pour un total net de CHF 31'260.00 (2024 : CHF 31'670.00).

ASR n'a pas vendu de « carte à gratter » (2024 : CHF 9.00), tandis que l'administration communale a vendu 62 cartes pour une demi-journée (2024 : 31) et 94 cartes pour une journée (2024 : 81).

Cinquante-trois nouveaux emplacements sécurisés pour le stationnement des deux roues ont été mis en place en divers points de la commune (chemin de la Paix, parking de la Crotta, parc des Gonelles, route des Cerisiers, avenue Félix-Cornu, avenue des Jordils, arrêt VMCV « Village », cour de Châtonneyre, Maison de Commune, route du Cyprés).



Support à vélos à la plage de la Grotte

### Signalisation routière

Outre divers travaux d'entretien, la Municipalité a surtout décidé d'instaurer une mesure de police « riverains autorisés » au début du chemin de Chatacombe ; cette mesure peut être activée en période hivernale, du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février, et ce du vendredi 16 h au samedi 14 h. Elle a pour but de limiter le trafic de transit dans le village lors des week-ends de ski et pourrait être mise en place pour tout événement impliquant un délestage depuis l'autoroute. Il sera procédé à une évaluation après la première saison 2025-2026.

Un modérateur de trafic a été installé route de la Crotta.

### Circulation routière

La mise en sens unique de l'avenue Félix-Cornu devant les écoles, instaurée temporairement durant les travaux de réfection de la route des Cerisiers, a été pérennisée. La Municipalité a complété cette mesure en faveur de la sécurité des piétons par la mise en zone 30 km/h de la rue du Village, de l'avenue Félix-Cornu et de la partie supérieure de l'avenue des Jordils.



Sens unique à l'avenue Félix-Cornu

Police Riviera a poursuivi en 2025 l'opération « antibruit » débutée en 2021 sur les routes de la Riviera vaudoise. Au cours de l'année 2025, 58 automobilistes, toutes communes confondues, ont été dénoncés par Police Riviera à l'autorité compétente et au SAN pour des infractions liées au bruit ou à des modifications non conformes du véhicule. Ce chiffre, en baisse par rapport aux années précédentes, laisse penser que les nombreuses dénonciations ainsi que les actions de sensibilisation portent leurs fruits.

## 6.2 Affichage public

La Municipalité a décidé de faire peindre une enseigne « Épicerie » sur la façade du bâtiment propriété communale de la rue du Village 12. Les travaux seront effectués en 2026, lorsque les conditions météorologiques le permettront.

## 6.3 Prévention

Une séance de prévention organisée conjointement par le Club 55+ Corseaux, sécurité Riviera et la Commune a réuni une quarantaine de personnes à la salle du Conseil communal. Il y a été question de prévention contre les arnaques au faux policier, les vols et autres entourloupes.

The poster features a red triangle with a white exclamation mark on a black background. In the top left corner is a circular logo with the word 'POLICES' and a Swiss flag. In the top right corner is the logo for 'Police Riviera' with a map of the region. The main text is in yellow and black boxes: 'PERSONNES ÂGÉES : ATTENTION ! ARNAQUE : FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER'. Below this, there is a warning in white text: 'Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile. Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.' At the bottom, it says 'La police ou votre banque n'agissent pas ainsi !' and 'Et si ça vous arrive, appelez le 117' with a telephone icon. A red banner at the bottom left says 'ATTENTION - ARNAQUES !' and provides the website 'Plus d'infos : votrepolice.ch'.

**PERSONNES ÂGÉES :  
ATTENTION !  
ARNAQUE :  
FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER**

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile. Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

**La police ou votre banque n'agissent pas ainsi !**

Et si ça vous arrive, appelez le **117**

**ATTENTION - ARNAQUES !**

Plus d'infos : [votrepolice.ch](http://votrepolice.ch)

# 7. BÂTIMENTS

## 7.1 Maison de commune

### Administration communale

Une fuite sur l'installation solaire de la Maison de commune a été réparée.

Un bureau a été aménagé dans les combles pour le boursier communal.

### Logements

Le sèche-linge de la buanderie collective a été changé.

### Occupation de la salle du Conseil communal

La salle du Conseil communal a été occupée à 55 reprises (2024 : 70), dont :

⇒ Séances communales ou intercommunales	38	(2024 : 46)
⇒ Sociétés locales	11	(2024 : 8)
⇒ Locations de tiers (payantes)	4	(2024 : 4)
⇒ Locations de tiers (gratuites)	2	(2024 : 12)

### Place de jeux et esplanade

Rien à signaler.

## 7.2 Complexe de Châtonneyre

### Hôtellerie - Bâtiments

Rien à signaler.

### Hôtellerie

Rien à signaler.

### Salle de Châtonneyre

La salle de Châtonneyre a été occupée à 93 occasions (2024: 95), dont :

⇒ Séances communales ou intercommunales	18	(2024 : 3)
⇒ Locations tiers (payantes)	2	(2024 : 21)
⇒ Locations tiers (gratuites)	17	(2024 : 4)
⇒ Hôtellerie de Châtonneyre	6	(2024 : 20)
⇒ Chœur mixte	32	(2024 : 23)
⇒ Club 55+	2	(2024 : 3)
⇒ Société de développement	5	(2024 : 4)
⇒ Altifolies	0	(2024 : 9)
⇒ Écoles	2	(2024 : 3)
⇒ Société de Jeunesse du Cercle	1	(2024 : 1)
⇒ Paroisse réformée Corsier-Corseaux	2	(2024 : 2)
⇒ FSG Corsier-Corseaux	0	(2024 : 2)
⇒ La Revue de Corseaux	1	
⇒ Fanfare de l'Amitié	4	
⇒ Association Corsalum	1	

## 7.3 Bâtiment de voirie - Route de Châtel-St-Denis 8

### Logement de 2.5 pièces

Rien à signaler.

### Locaux du secteur de voirie

Rien à signaler.

### Locaux du Bureau technique intercommunal (BTI)

Rien à signaler.

## 7.4 Bâtiment SDIS - Route de Châtel-St-Denis 16

Les démarches débutées en 2024 pour résoudre les problèmes récurrents de débordements de la Bergère et d'infiltrations d'eau dans les locaux se sont poursuivies.

## 7.5 Chalet de Mivy

### Bâtiment

Rien à signaler.

### Gardiennage

Rien à signaler.

### Locations

Le chalet de Mivy a été occupé à 70 reprises (2024 : 13), dont 53 payantes (2024 : 10).

Pour mémoire, l'année 2024 avait vu les chiffres d'occupation baisser drastiquement en raison de travaux routiers qui avaient rendu le chalet inaccessible durant la majeure partie de la saison de location.

## 7.6 Centre des Jordils

### Logements

Rien à signaler

### Locaux communautaires (carnotzet et salle nord)

La Paroisse n'utilise plus la salle qui lui était dévolue pour le catéchisme. Le Secteur intendance en a profité pour la rafraîchir et y installer le bureau de l'intendant et un local de pause.

### Locations

Le carnotzet des Jordils a été occupé à 23 reprises (2024 : 30), dont 12 payantes - 10 à plein tarif et 2 locations à CHF 50.00 (2024 : 16 locations payantes, dont 9 à plein tarif et 7 à CHF 50.00).

La salle nord des Jordils a été occupée à 70 reprises (2024 : 144), dont 12 payantes (2024 : 16). L'occupation de cette salle est réservée en priorité aux sociétés locales.

## 7.7 Bâtiment rue du Village 12

### Local commercial

L'exploitation de la « Petite épicerie » se poursuit, pour le plus grand plaisir des habitants qui y ont pris leurs habitudes. Le Club 55+ Corseaux assure chaque lundi matin une présence et offre le café aux chalands.

### Logements

Rien à signaler.

## 7.8 Bâtiment rue du Village 29

Rien à signaler.

## 7.9 Bâtiment avenue Félix-Cornu 5

Rien à signaler.

## 7.10 PPE rue du Village 15

Rien à signaler.

## 7.11 PPE Résidence du Basset

Rien à signaler.

## 7.12 Bâtiment de culte - Temple de Corsier

Voir chapitre 17.

## 7.13 Collèges

### Collège 1900

L'interdiction de mise sur le marché des tubes fluorescents standards « néon » depuis 2023 oblige à passer progressivement à l'éclairage LED dans les classes. Ainsi, le système d'éclairage de deux classes est passé au LED.

### Collège 1960

Rien à signaler.

### Collège 1980

La Municipalité a validé un crédit d'étude pour la réfection de l'enveloppe extérieure du collège 1980. Les résultats de l'étude seront connus en 2026 et feront l'objet, si besoin, d'une demande de crédit par voie de préavis.

Au mois de mai, un crédit d'urgence de CHF 47'840.00 TTC a été accordé par la Municipalité pour des travaux de réfection du mur de soutènement et de l'escalier extérieur.

### UAPE

Rien à signaler.

### Salle de gymnastique

Rien à signaler.

# 8. AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

## 8.1. Affaires sociales

### Association régionale d'action sociale (ARAS Riviera)



<http://www.arasriviera.ch/>

L'ARAS Riviera est une association des 9 communes de la Riviera et des 4 communes du cercle de Saint-Saphorin. Elle est composée du Centre social régional (CSR), en charge d'appliquer la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des Agences d'assurances sociales (AAS), en charge d'appliquer le règlement sur les agences d'assurances sociales et du Centre régional de décisions PC Familles, en charge d'appliquer la loi sur les Prestations complémentaires familles (LPCFam) pour la Riviera et la région Aigle et Pays-d'Enhaut.

Depuis 2021, la totalité des charges financières de ces trois entités est prise en charge par le canton.

Le Comité de direction de l'association composé de municipales et municipaux uniquement s'est réuni huit fois en 2025. Le Conseil intercommunal, composé de municipales et municipaux, s'est réuni à trois reprises en 2025, en présence également du Comité de direction.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions notables pour l'ARAS Riviera.

Sur le plan institutionnel, la direction de l'ARASAPE (district d'Aigle et Pays-d'Enhaut) a été confiée à Madame Dolores Roncero Chavan, déjà en fonction à la tête de l'ARAS Riviera. Elle assure désormais la responsabilité des deux associations, ouvrant ainsi la voie à une gouvernance plus cohérente à l'échelle de l'Est vaudois.



Le projet **Riviera pour vous**, déployé depuis 2023 et mené en partenariat avec Caritas Vaud et le CSP Vaud, a été reconduit pour les années 2026 et 2027. Sa perti-

nence et sa fréquentation en constante progression ont confirmé sa valeur ajoutée pour la population locale.

En revanche, le projet Synergie des seuils d'accès, réalisé avec la Fondation AACTS, ne sera pas reconduit, sa mise en œuvre n'ayant pas permis d'atteindre pleinement l'objectif initial, à savoir l'accès à des publics totalement exclus des services sociaux.

Enfin, l'activité des trois services (Centre social régional, Agences d'assurances sociales et Centre régional de décisions PC Familles) est restée stable en 2025.

### Buts optionnels

Sur proposition du Comité de direction et au titre de buts optionnels, le Conseil intercommunal a validé, en 2025, la subvention de l'association Lire et Ecrire, de la Fondation AACTS, d'ANACARE (ancien Partage Riviera), de Français en jeu et de Riviera pour vous.

## 8.2 Santé publique

### Canicule

L'administration communale poursuit comme chaque année l'offre de la prise en charge des personnes vulnérables en cas de canicule. Un courrier a été envoyé à 327 personnes âgées de 75 ans et plus ; 259 personnes concernées ont retourné le formulaire de liaison, et 13 personnes ou couples ont demandé à être contactés et suivis en cas de déclenchement de l'alerte canicule.

La période de veille s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. L'alerte canicule a été déclenchée en 2025, comme déjà en 2024, et sans doute à nouveau en 2026. Le dispositif est apprécié des bénéficiaires.



# 9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ DOUCE

## 9.1 Cartes journalières AG-Flexi

Initiée en 2024, la vente de la carte journalière dégriffée commune par le Greffe municipal s'est poursuivie en 2025. Cette offre - qui remplace les anciennes cartes journalières AG-Flexi vendues à Corsier-sur-Vevey pour les deux communes - trouve peu à peu son public.

Alliance  
Swiss  
Pass<sup>+</sup>

La disponibilité des cartes et les tarifs « dynamiques » sont visibles pour toute la Suisse sur

<https://www.cartejournaliere-commune.ch/fr>.

## 9.2 Subventions pour l'utilisation des transports publics

Financées par l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité de 0.7 ct/kWh dont les gestionnaires de réseaux de distribution au bénéfice d'une concession doivent s'acquitter, les subventions sont accordées pour tout abonnement de transport public couvrant la zone Mobilis 70. Elles correspondent à 80 % du prix de l'abonnement pour les jeunes jusqu'à 25 ans et à 50 % pour les autres habitants (adultes ou seniors).



Les abonnements demi-tarif et les abonnements transmissibles ne sont pas subventionnés. En revanche, pour les abonnements plus étendus que la seule zone Mobilis 70, le remboursement correspond à la subvention prévue pour la zone 70.

Pour l'année 2025, des subventions pour un montant total de CHF 68'028.50 (2024 : CHF 62'270.45) ont été attribuées, pour 271 demandes (2024 : 256).

## 9.3 Autres aides

Corseaux poursuit sa collaboration avec l'association reconnue d'utilité publique Amelive pour le service de livraison à domicile « Dring Dring », sur la base de la

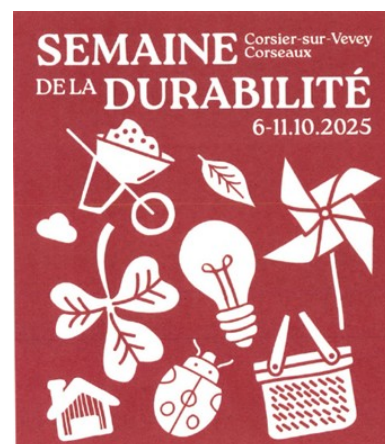
convention signée en 2020, dont les conditions demeurent inchangées, soit :

- ⇒ Contribution annuelle fixe de CHF 0.60 / habitant
- ⇒ Prise en charge de CHF 5.00 par livraison réalisée sur le territoire communal.

## 9.4 PECC et PET

Le PECC, établi par la Municipalité accompagnée par un mandataire spécialisé, a été validé par le canton en juin 2025, ouvrant la voie au versement de diverses subventions pour la mise en œuvre des mesures prévues.

Première mesure grand public prise dans ce cadre, la semaine de la durabilité, organisée conjointement par Corsier-sur-Vevey et Corseaux, s'est déroulée du 6 au 11 octobre 2025. Elle a vu s'enchaîner conférences, balades sur le territoire, ateliers pratiques, lunch thématique, projection d'un film, exposition intitulée « Balade du futur » à la salle de Châtonneyre, et bien d'autres activités encore.



Le projet Commune ouVerte se poursuit également dans ce cadre, en collaboration avec Pro Natura.

Une planification énergétique territoriale (PET) a été élaborée par un mandataire et validée par la Municipalité. Cette planification est divisée en trois volets distincts :

- ⇒ Diagnostic énergétique du territoire
- ⇒ Mise en place d'une stratégie énergétique
- ⇒ Élaboration de mesures

# 10. POLICE DES CONSTRUCTIONS

## 10.1 Généralités

Le responsable de la police des constructions et adjoint au chef de service, M. Hervé Martinez, supplée et seconde le chef de service pour toutes les tâches relatives à l'aménagement du territoire et supervise et coordonne le travail des techniciens. Il se charge également des :

- ⇒ Séances de la commission consultative d'urbanisme : aucune séance en 2025
- ⇒ Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec le municipal délégué et la secrétaire municipale
- ⇒ Séances au Tribunal cantonal (CDAP), à la préfecture

(dénonciations) ou au Tribunal de Police (contestation des amendes délivrées par la Préfecture)

- ⇒ Gestion et conduite pour la mise en place des nouvelles procédures découlant des modifications législatives.

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

### Récapitulatif des dossiers traités en 2025

	CORSEAUX	INTERCOMMUNAL
Nouvelles demandes	<b>64</b>	<b>291</b>
Permis de construire délivrés :	<b>25</b>	<b>123</b>
<i>Procédure dispense d'enquête publique</i>	14	59
<i>Procédure enquête publique</i>	11	64
Taxe des permis de construire délivrés (permis d'habiter/utiliser et taxes réglementaires comprises)	<b>CHF 16'454.25</b>	<b>CHF 283'414</b>
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	<b>18</b>	<b>85</b>
<i>Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)</i>	6	21
<i>Travaux de minime importance</i>	10	52
<i>Pompes à chaleur (68c RLATC et 17 RLVene)</i>	2	12
Dossiers soumis à l'enquête publique :	<b>16</b>	<b>92</b>
<i>Aménagement du territoire</i>	1	8
<i>Police des constructions (CAMAC)</i>	10	52
<i>Enquêtes cantonales et fédérales (routes, signalisation, mensuration, CFF, etc.)</i>	2	4
<i>Autres (cadastration, servitudes, etc.)</i>	0	4
<i>Abattage d'arbres protégés</i>	3	24
Contrôles techniques	<b>32</b>	<b>96</b>
Permis d'habiter/utiliser	<b>35</b>	<b>104</b>
Arrêts de travaux	<b>1</b>	<b>1</b>
Dénonciations Préfecture	<b>1</b>	<b>5</b>

Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- ⇒ Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels
- ⇒ Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité
- ⇒ Gestion des plaques de numéros d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique
- ⇒ Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR (loi sur l'harmonisation des registres) et au RCB (registre cantonal des bâtiments)
- ⇒ Statistiques diverses (constructions, appartements, etc.)
- ⇒ Développement d'applications sur le SIT intercommunal
- ⇒ Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera

Finalement, le Bureau technique intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente, archivage des dossiers terminés.

La Commission des couleurs s'est réunie à une occasion.

## 10.2 Cour de droit administratif et public (CDAP) et Tribunal fédéral

Le plan d'affectation *EMS Résidence du Léman* qui permettra la construction d'une crèche en parallèle à l'EMS, est entré en vigueur en juin 2025, avec le rejet par le Tribunal fédéral du recours formé contre la décision de la CDAP.

## 10.3 Dénonciations à la préfecture et séances de bons offices

La Municipalité a procédé à une dénonciation à la préfecture pour travaux illicites (construction d'un mur de soutènement sans autorisation). La situation a pu être régularisée par une enquête publique.

## 10.4 Abattages d'arbres

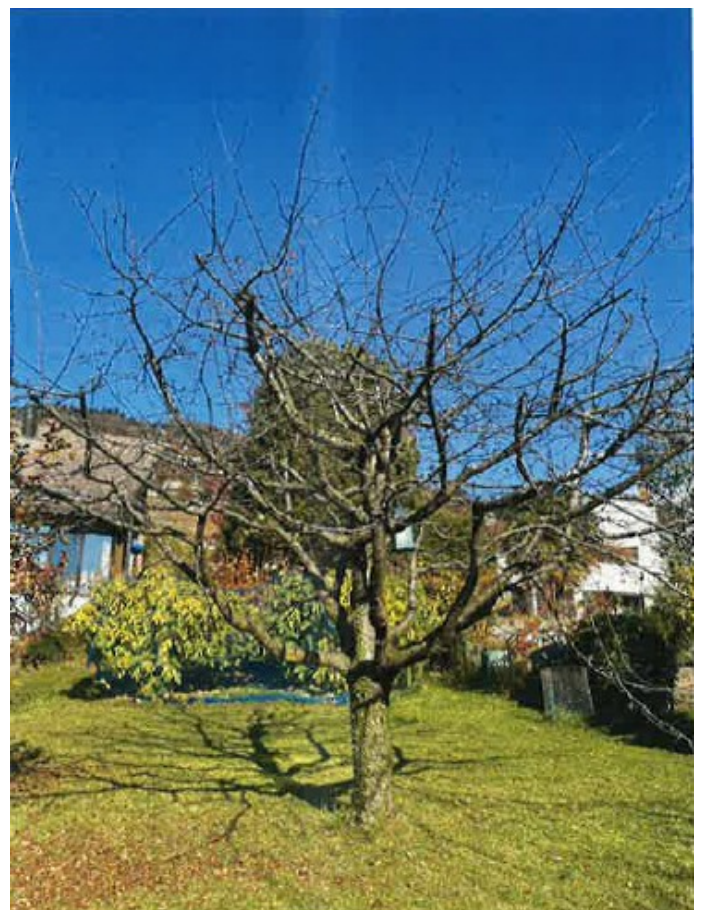
En 2025, à la suite de l'entrée en vigueur en mai 2024 du règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP), le règlement communal sur la protection des arbres a dû être révisé. Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 octobre 2025 (préavis N° 12-2025), il a été transmis au canton pour validation. Son entrée en vigueur est prévue en 2026.



Police des constructions : démolition d'une maison



Police des constructions : construction d'une terrasse



Cerisier sec, autorisation d'abattage accordée

# 11. ROUTES ET TRAVAUX

## 11.1 Routes et chemins communaux

Durant l'année 2025, les principaux chantiers communaux ont concerné :

- ⇒ La route des Cerisiers : remplacement des réseaux souterrains et réfection de la chaussée
- ⇒ Les chemins de la Maraîche et du Châno : réfection de la chaussée
- ⇒ La route de la Crottaz : création d'un nouveau modérateur de trafic



Réfection de la route des Cerisiers et pose de pavés filtrants

## 11.2 Réseau d'égouts

### Travaux en cours

Rien à signaler.

### Entretien des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires

Une campagne annuelle d'entretien par curage et contrôle caméra des collecteurs communaux se déroule en commun avec les autres communes du Cercle.

## 11.3 Services industriels (éclairage, gaz, etc.)

Durant l'année 2025, le BTI a traité 40 demandes de permis de fouilles ou de dépôt sur domaine public.

# 12. VOIRIE, DOMAINES, PARCS ET JARDINS

## 12.1 Secteur voirie

### Généralités

Afin de compléter l'équipe de voirie, un nouvel adjoint du chef de voirie a été engagé à partir du 1<sup>er</sup> août 2025. Un suivi de l'équipe a été réalisé en collaboration avec la société Habillis.

Afin de faire découvrir la variété de leur métier, les employés du secteur voirie accueillent toujours avec fierté des jeunes par période de 12 mercredis après-midis dans le cadre du programme LIFT.

Les collaborateurs de voirie suivent régulièrement des cours afin de parfaire leur formation technique, s'informer des mesures mises en place pour développer et préserver la biodiversité ou pour garantir leur sécurité au travail.

Cours	Nombre de collaborateurs
Bon usage des défibrillateurs	3
Formation sur le système d'information du territoire SIT	1
Manipulation des produits chimiques	Tous
Maniement de la tronçonneuse	1
Éliminations de néophytes envahissants	4
Entretien des places de jeux et fitness urbains	1

### Matériel de voirie

Achat d'un vélo cargo.



Vélo cargo

### Véhicules

Conformément au programme de remplacement des véhicules de voirie prévu par le préavis N° 02-2021, et conjointement avec la commune de Corsier-sur-Vevey, il a été procédé au remplacement du porte outils par un modèle identique au précédent.

### Collaborations intercommunales

La collaboration avec les communes du cercle se passe très bien, et plusieurs synergies ont pu être développées ces dernières années en relation avec le BTI. Ainsi, un règlement commun concernant la protection des arbres a été élaboré. Enfin, le partage de la direction des services de voirie de Corseaux et Corsier-sur-Vevey donne toujours entière satisfaction.

## 12.2 Déchets

### Déchets de voirie

L'introduction du système GastroVert peine encore à s'imposer et, pour l'instant, les apports privés sont encore insatisfaisants. Un effort important de communication pour inciter chacun à changer ses habitudes est encore nécessaire afin de pouvoir espérer atteindre le seuil des 20 kg/habitant de déchets de cuisine nécessaires pour bénéficier d'une diminution de tarif pour l'incinération des déchets ménagers.

Une augmentation des dépôts sauvages de pneus dans les différents éco-points a été constatée cette dernière année. Après quelques interventions de police Riviera, ces pratiques ont pu grandement diminuer.



Dépôt sauvage de pneus

Le bac de récupération des huiles a dû être retiré de l'éco-point des Cyprès, à la suite d'une mauvaise utilisation. En effet, un dépôt de 300 lt d'huiles dans un bac ne pouvant en accueillir que 200 lt a été effectué, provoquant un débordement sur la chaussée. Cette situation a néanmoins pu être gérée par les collaborateurs de la voirie.



Débordement du bac de récupération des huiles

Le tri du verre de bouteilles est toujours de très bonne qualité. Cet effort de tri par les citoyennes et citoyens est salué par le collecteur.



Collecte du verre

### Volumes collectés dans la commune

Le détail des tonnages collectés en 2025 : 703.33 to (2024 : 755.79 to) apparaît dans le tableau ci-dessous. Cela représente 302.38 kg/hab. (contre 334.24 kg/hab. en 2024).

Le taux de déchets recyclables est de 63.51% (2024 : 61.02%). On constate une diminution du volume global des déchets, tandis que le taux des déchets recyclables augmente. Pour rappel, la cible cantonale de recyclage est fixée à 60 %. Les volumes collectés à la déchèterie intercommunale de Praz-Libon ne sont pas pris en compte dans ce pourcentage.

Le conteneur installé par Valtex sur le territoire communal a permis de collecter 6'500 kg de textiles usagés (2024 : 4'900 kg). Grâce à l'ensemble des récoltes, cette entreprise sociale a pu établir, en 2025, 60 contrats de travail salariés à durée déterminée ou indéterminée pour des personnes durablement exclues du marché du travail.

### Coût par catégorie de déchets (tableau) 2025

Les chiffres du tableau ci-après ne comprennent pas les volumes collectés à la déchèterie de Praz-Libon, à Fenil-sur-Corsier.

Catégorie	Tonnage		Transport		Traitement		Coût total	
	to	%	CHF	%	CHF	%	CHF	CHF/to
Ordures ménagères	267.708	38.06	74'823.90	49.03	31'833.20	38.68	106'657.10	398.41
Déchets compostables	260.198	37.00	45'735.10	29.97	52'267.65	63.51	98'002.75	376.65
Papier-carton	115.9	16.48	27'613.10	18.09	-2'317.95	-2.82	25'295.15	218.25
Verre	59.520	8.46	4'439.55	2.91	514.30	0.62	4'953.85	83.23
<b>Totaux</b>	<b>703.326</b>	<b>100</b>	<b>152'611.65</b>	<b>100</b>	<b>82'297.20</b>	<b>100</b>	<b>234'908.85</b>	<b>334.00</b>

### Évolution des coûts

Le coût global à la tonne (transport et traitement, CHF 334.00) est supérieur à celui de 2024 (CHF 234.40).

La bourse communale a facturé un montant de CHF 14'293.20 (2024 : CHF 13'624.80) à la commune de Chardonne pour la prise en charge des déchets ménagers des Chardonnerets collectés par Corseaux sur les chemins limitrophes.

### Mesures d'accompagnement pour les personnes physiques

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement, la commune a offert 190 (2024 : 182) rouleaux de dix sacs 35 litres aux bénéficiaires déterminés par directive municipale.

En parallèle, CHF 15'882.90 (2024 : CHF 14'739.15) de taxes forfaitaires ont été couvertes par le compte 3637.71 « Subventions accordées aux ménages privés ».

Enfin, 405 (2024 : 415) habitants de moins de 18 ans, et 138 apprentis et étudiants de moins de 25 ans révo-lus et bénéficiaires d'une rente-pont ont été exonérés de la taxe forfaitaire.

### Déchèterie de Praz-Libon

Un contrat de droit administratif lie la Commune de Corseaux (tout comme celles de Chardonne et de Jongny) à celle de Corsier-sur-Vevey qui exploite la déchèterie de Praz-Libon.

Depuis le début de l'année 2025, un renforcement des effectifs permet d'avoir en permanence deux collaborateurs sur le site.

La structure en place a réceptionné, durant l'année 2025, les déchets suivants (voir tableau page suivante).



**Ce qui n'est pas recyclable et qui peut entrer dans un sac poubelle n'est pas considéré comme déchet encombrant et doit être évacué au moyen d'un sac taxé officiel**

La structure en place a réceptionné, durant l'année 2025, les déchets suivants :

Type de matière	Tonnage 2025	Tonnage 2024	Tonnage 2023	Exutoire
Benne encombrants	<b>115.44</b>	128.68	150.05	SATOM Monthey
Benne papier	<b>18.00</b>	17.08	31.25	Retripa Crissier
Benne bois	<b>206.16</b>	200.48	216.40	SATOM Monthey
Benne inerte	<b>173.20</b>	174.20	181.06	Carrière d'Arvel
Benne verre trié	<b>24.12</b>	27.72	38.32	Vetropack St-Prex
Déchets verts – branches - gazon	<b>427.77</b>	431.18	436.96	SATOM Villeneuve
PET (bigbags)	<b>8.77</b>	9.97	1.38	Petrecycling Roche
Textiles	<b>10.6</b>	15.80		CRTO Monthey
Fer léger	<b>107.89</b>	80.83	100.39	Sogetri Roche SA
Fil isolé cuivre 30-35 %	<b>0.00</b>	0.00	0.50	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium, boîtes	<b>4.76</b>	0.00	0.36	Birchler Villeneuve
Carton	<b>29.06</b>	49.20	32.62	Birchler Villeneuve
Appareils Swico	<b>11.56</b>	12.16	14.56	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Petits appareils S.EN.S	<b>21.04</b>	13.80	12.93	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Frigos	<b>8.72</b>	6.32	8.20	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Lave-vaisselle, four	<b>10.99</b>	8.00	9.15	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Déchets spéciaux	<b>10.67</b>	9.74	10.08	Cridec SA Eclépens / SATOM / Tridel
Polystyrène (sagex)	<b>1.29 (76 m<sup>3</sup>)</b>	1.17 (69 m <sup>3</sup> )	1.22 (71,5m <sup>3</sup> )	Swisspor Châtel-st-Denis
Huiles	<b>1.75</b>	1.16	2.636	SATOM Monthey
Divers (amiante, etc.)	<b>0.02</b>	16.25	3.77	Divers
<b>Tonnage total</b>	<b>1191.81</b>	1220.54	1'250.97	

En 2025, il a été récupéré 28.73 to de déchets en moins qu'en 2024 (-2.4%), ce qui représente un total moyen par habitant de 108.62 kg (111.68 kg en 2024), quantité relativement stable. Cette stabilité s'explique, d'une part par un bon contrôle des apports de déchets d'entreprises (vérification de la provenance/ domiciliation des entreprises fréquentant la déchèterie et limitation des volumes admis), d'autre part par le refus de dépôt de sacs noirs et d'objets dont le volume peut entrer dans des sacs taxés et dès lors interdits d'élimination via le compacteur à encombrants.

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la déchèterie a diminué (18'761 passages, soit une diminution d'environ 10.35 %) alors que le nombre d'habitants du Cercle augmentait de 0.4%.

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur [www.dechetscerclecorsier.ch](http://www.dechetscerclecorsier.ch).

Chaque ménage est au bénéfice d'une carte citoyenne « ménage ». Les entreprises locales doivent obtenir une carte citoyenne « entreprise » auprès de chaque administration concernée.

L'aménagement du site de la déchèterie et son organisation ont pour but d'améliorer et de rationaliser le travail sur place. Parallèlement, un effort d'information

visant à optimiser la qualité du tri des déchets a été entrepris auprès des citoyens, essentiellement au niveau des matières devant être éliminées via les sacs taxés. Ces mesures et changements ont été globalement bien accueillis et acceptés par la plupart des usagers.

Des remarques et quelques avertissements ont néanmoins été nécessaires auprès de citoyens et d'entreprises n'adoptant pas d'emblée un comportement conforme aux règles mises en place pour assurer le bon fonctionnement de la déchèterie. Un contrôle régulier et intensif des cartes citoyennes utilisées par les entreprises a notamment été instauré, ce qui a permis de réduire les abus potentiels.

Le poids moyen déposé par passage représente près de 63.5 kg. Ce poids relativement élevé provient, d'une part du fait que la déchèterie de Praz-Libon se trouve à une certaine distance des zones d'habitation et que par conséquent les usagers ne se déplacent pas pour rien, d'autre part qu'elle est accessible aux entreprises qui peuvent venir y déposer leurs déchets, payants pour certains d'entre eux.

Les cours sur le marché des matières premières étant très volatiles, cela a une incidence directe sur le prix de revente des matières recyclées. Ainsi, le cours du pa-

pier/carton est passé de CHF 170.00/to début 2024 à CHF 40.00/to fin 2025, en passant même par une période où les communes ont dû verser CHF 40.00/to pour leur reprise. La situation est semblable pour plusieurs autres matières récoltées (ferraille, électronique, alu, ...).

A la suite d'un appel d'offre public, l'entreprise Retripa assure désormais le transport de déchets et bennes vers les divers exutoires.

Malgré une légère fluctuation, on relèvera une stabilité certaine des coûts de l'exploitation de la déchèterie au cours des dernières années (CHF 35.78 par habitant pour 2025, CHF 31.78 par habitant en 2024, CHF 34.69 par habitant en 2023). Ceux-ci n'en restent pas moins non négligeables et incontournables, d'où la nécessité d'une attention permanente et sans relâche afin de maîtriser au mieux des coûts assumés d'une manière ou d'une autre par la population.

### 12.3 Ports et bains

Durant la période estivale, quelques campings sauvages ont été recensés. Rien de préoccupant néanmoins.

Les plages sont toujours très utilisées durant la belle saison et font le bonheur des divers usagers du bord du lac, qu'ils soient de Corseaux ou qu'ils viennent d'ailleurs.



Camping à la plage

Une main courante a été installée pour permettre une descente plus sécurisée vers la plage de la Grotte.

### 12.4 Cours d'eau, fontaines et plages

Rien à signaler.

### 12.5 Cimetière

En automne, deux concessions ont été exhumées par le service de voirie, ceci afin de réunir une famille dans un autre canton.



Exhumation au cimetière

### 12.6 Forêts

Rien à signaler.

### 12.7 Édicules publics

Rien à signaler.

## 12.8 Espaces verts et décorations florales

A la suite du réaménagement de la route des Cerisiers, deux variétés de cerisiers ont été plantées en arbres d'avenue.



*Plantation des arbres d'avenue*

la vigne a poussé assez rapidement. Il y a eu peu de pression des maladies fongiques. Après un été sec et chaud, les pluies ont été abondantes en septembre ce qui a accéléré la vendange de certains cépages sensibles à la pourriture et a, par la suite, rallongé la durée des vendanges.

Le millésime 2025 sera fruité, bien structuré et prometteur.

## 12.12 Divers

Une grande quantité de processionnaires du pin a proliféré cette année sur le territoire communal de Corseaux. Les propriétaires des arbres touchés ont été informés et se sont, pour la plupart, chargés de bonne grâce de l'élimination des nids ou du piégeage des chenilles sur les troncs, ce qui a permis de lutter contre ces insectes urticants.



*Piège à chenilles processionnaires*

## 12.9 Arborisation et abattages d'arbres

Huit arbres majeurs ont été plantés sur le territoire communal en 2025.

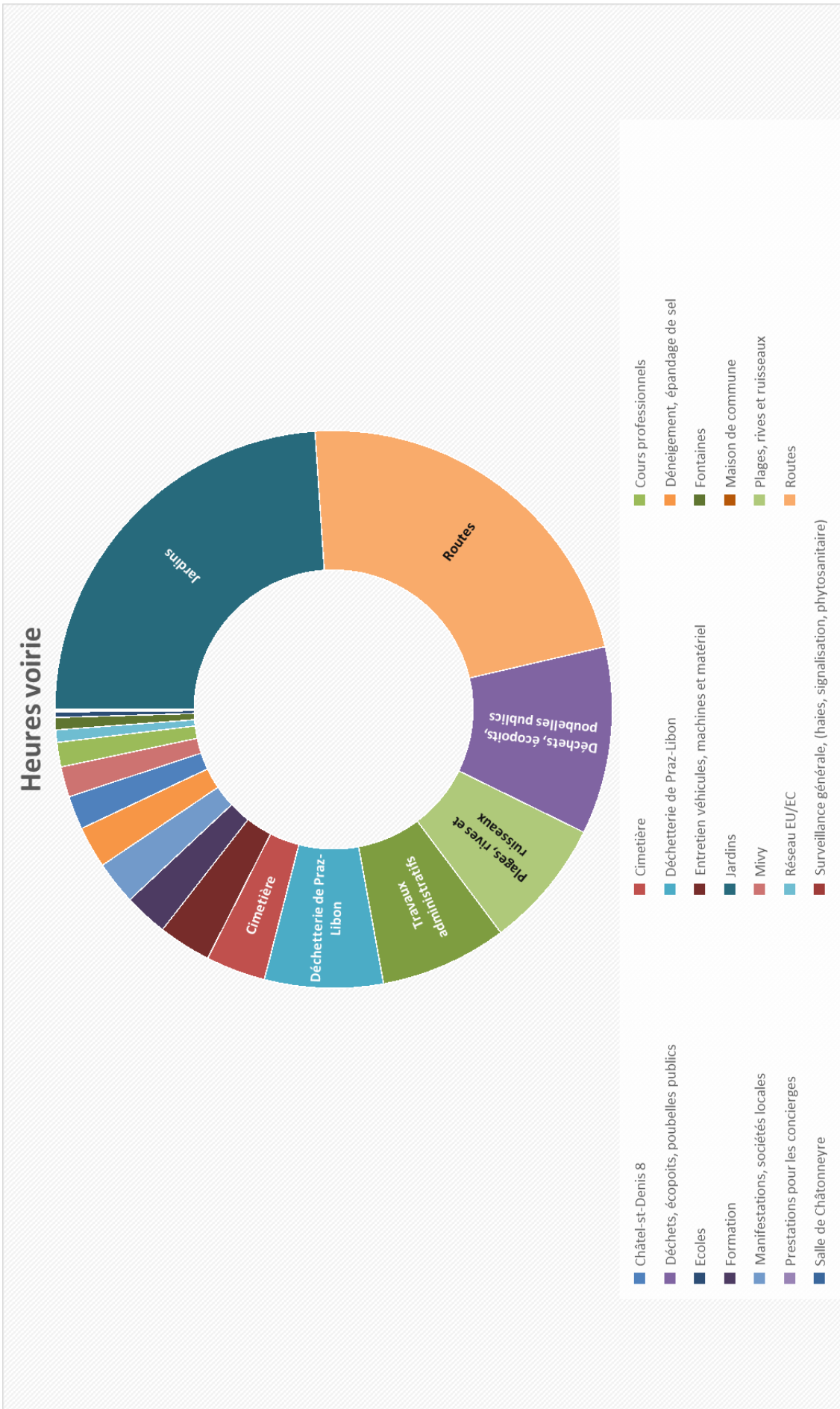
## 12.10 Décorations de Noël

Rien à signaler.

## 12.11 Vignes communales

Dans un contexte au marché de plus en plus incertain, avec une diminution de consommation des vins indigènes qui tend, année après année, à s'aggraver, l'année 2025 peut néanmoins, au niveau de la vigne, être qualifiée d'agréable, avec un printemps sec et doux, ce qui a permis une bonne floraison. L'été a été chaud et

### 12.13 Répartition des activités



# 13. CULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIE

## 13.1 Villa « Le Lac » Le Corbusier et Association des sites Le Corbusier

En 2025 la Villa « Le Lac » Le Corbusier a présenté deux expositions. La saison a débuté avec une exposition de photographies de Lucien Hervé, en collaboration avec Judith Hervé, qui vient de recevoir, à 100 ans, la Légion d'Honneur. Le catalogue d'exposition trilingue français-anglais-hongrois contient également des contributions de Valérie Palacios et d'Imola Gebauer qui témoignent de l'importance de la photographie d'architecture chez Le Corbusier. En été, une deuxième exposition a présenté la peinture de Théodore Strawinsky toujours en lien avec celle de Le Corbusier – avec des contributions de Marie Stravinsky, de Luc-Régis Gilbert et de Sylvie Visinand.

Durant l'été, la Villa « Le Lac » Le Corbusier a proposé plusieurs activités, notamment quatre jardins littéraires en collaboration avec la librairie La Fontaine de Vevey, des concerts, des projections de films et des activités proposées au jeune public. Le public international était au rendez-vous.



Soirée dans les jardins de la Villa « Le Lac » Le Corbusier

La Villa a accueilli 2'340 visiteurs. De même, les activités proposées dans le cadre de l'AMRV (Association des musées de la Riviera) ont été bien fréquentées, avec 378 visiteurs lors de la Nuit des Musées.

La Villa « Le Lac » poursuit sa vocation d'institution muséale formatrice qui a bénéficié à 4 stagiaires (BA / MA histoire de l'art) qui acquièrent une première expérience dans un domaine muséal. Au terme du stage, les stagiaires ont la possibilité de devenir collaboratrices-collaborateurs à la Villa « Le Lac » Le Corbusier.

## 13.2 Tourisme

La nouvelle réglementation sur la Taxe de séjour et les résidences secondaires déploie désormais ses effets. Contrairement à d'autres communes de la Riviera, Corseaux n'a pas de propriétaires qui ont déposé recours contre les nouvelles taxes sur les résidences secondaires.

Une partie du revenu encaissé par les taxes de séjour est rétrocédée à la commune afin qu'elle soutienne des projets culturels locaux susceptibles d'intéresser les hôtes en villégiature ou des infrastructures touristiques (bancs, panneaux d'informations etc.).

## 13.3 Économie

Rien à signaler.

# 14. ECOLES, JEUNESSE, FORMATION

## 14.1 Accueil préscolaire - La Farandole

La situation financière de la Farandole s'est améliorée durant l'année scolaire 2024-2025 grâce à une meilleure fréquentation et au versement d'une subvention de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

## 14.2 Accueil de jour des enfants

Pour le surplus, les activités de l'ASICC sont détaillées dans le rapport de gestion propre à l'ASICC, auquel on se référera.



*Mes premières vendanges (classes de Corseaux) - © Lavaux Patrimoine mondial LPm*

# 15. SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

---

## 15.1 Soutien aux sociétés locales

Les soutiens aux sociétés locales se sont poursuivis tout au long de l'année 2025.

Les représentantes et représentants des sociétés locales corses reconnues ont été invitées à une séance le lundi 10 mars 2025 afin de maintenir le lien avec les autorités. A cette occasion, la Municipalité a présenté la répartition de l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien aux sociétés locales.

Un soutien ponctuel de CHF 3'000.00 a été accordé au Chœur mixte qui a accueilli la chorale française la Val'Saônoise de Feillens. L'école de musique de la fanfare de l'Amitié des Monts-de-Corsier a reçu une subvention de CHF 150.00 par élève.

En 2025, la Bantu-Brasil qui a déménagé a perdu son statut de société locale et par conséquent son droit aux subventions communales. L'Atelier de Grandi a cessé ses activités et l'Association des parents d'élèves (APÉ) a été dissoute lors de son assemblée générale.

La Municipalité tient à exprimer sa gratitude aux membres des sociétés locales pour leur engagement bénévole au service de notre communauté. Elle remercie également les membres de la Société de développement de Corseaux qui a organisé bon nombre de manifestations fort appréciées, dont une fête du village très conviviale.

# 16. RELATIONS AUX AÎNÉS

---

## **16.1 Activités en faveur des aînés et Fondation Haefeli-Meylan**

Le Club 55+ Corseaux a organisé sept repas des aînés et la sortie annuelle d'une centaine d'aînés qui a eu lieu le jeudi 18 septembre 2025. Au programme : croisière entre Büren an der Aare et Soleure, repas au Roter Turm et visite de la ville de Soleure. Ces activités sont financées par un don annuel de la Fondation Haefeli-Meylan, par les aînés (CHF 15.00 par repas et CHF 15.00) et pour le solde, par la commune. La Municipalité tient à remercier chaleureusement les organisateurs des activités en faveur des aînés et en particulier M. Antoine Lambert pour leur investissement.

## **16.2 Nonagénaires et centenaires**

Comme le veut la tradition, un conseiller municipal accompagné généralement de la secrétaire municipale a rendu visite aux onze nonagénaires résidant dans la commune à l'occasion de leur nonantième anniversaire, et à une alerte centenaire.

# 17. TEMPLE ET CULTES

---

## **17.1 Temple de Corsier**

Aucune intervention particulière n'est à signaler au temple de Corsier, dont le budget est réparti à parts égales entre les communes de Corsier et de Corseaux.

L'organiste principal, M. Emile Sécheret, très apprécié des paroissiens, a annoncé sa démission. Mme Manon Goyon, seconde organiste, reprendra le poste d'organiste.

## Conclusions

Arrivée au terme de ce rapport, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

- VU le préavis N° 07-2026 sur la gestion 2025 de la Municipalité,
- VU le rapport de la commission de gestion chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

De donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic

  
Christian Minacci



la secrétaire

  
Corinne Pilloud

Adopté en Municipalité le 27 avril 2026

Annexes : - Rapport d'activité 2025 du Bureau technique intercommunal (BTI)  
- Rapport d'activités de la CORAT Riviera  
- Rapport d'activités du SAI  
- Rapport d'activités de la Commission Prévention Riviera

## COMMUNE DE CORSEAUX



# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BTI EN 2025

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1. Bureau Technique Intercommunal : Un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours ;
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales ;
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence ;
- Analyser, accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire ;
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations ;
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras ;
- Collaborer avec les bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux ;
- Acquérir, mettre à jour et diffuser les données communales au travers du SIT ;
- Dans certaines limites, orienter les propriétaires afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc. ;
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique et renseigner la population pendant la période de consultation ;
- Gérer les dossiers d'archive de police des constructions ;
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires ;
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux.

## **2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL**

### *2.1 Comité de direction*

Le comité directeur du BTI est composé de quatre membres de l'exécutif, soit un pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2021-2026, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2025 :

- M. Jean-Luc Sansonnens, président, municipal, Jongny
- Mme Arianne Rouge, syndique, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, syndic, Corseaux
- Mme Elise Neyroud, municipale, Chardonne
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

La coordination des tâches administratives, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est assurée par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini.

### *2.2 Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne*

Le chef de service et responsable du secteur de l'urbanisme, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer la gestion et le suivi des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire, soit en 2025 :

- 11 séances du comité de direction du BTI ;
- Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PACom ;
- Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes ;
- Gestion du bureau et des ressources humaines.

Il participe également à des séances d'information et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, projet d'agglomération (Agglorivelac), SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités), ECA, AEAI (protection incendie), SSDA (système de gestion des zones d'activité), et diverses études régionales de transports et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister, ou de représenter, la Municipalité lors de :

- Études et séances relatives aux projets de bâtiments scolaires, parascolaire et préscolaire ;
- Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ;
- Procédures devant les tribunaux ;
- Contacts avec les services de l'État ;
- Contacts avec les mandataires ou les propriétaires ;

## 2.3 Police des constructions

Le responsable de la police des constructions et adjoint au chef de service, M. Hervé Martinez, supplée et seconde le chef de service pour toutes les tâches relatives à l'aménagement du territoire et supervise et coordonne le travail des techniciens. Il se charge également des :

- Séances de la commission consultative d'urbanisme : aucune séance en 2025 ;
- Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec le municipal délégué et la secrétaire municipale ;
- Séances au Tribunal cantonal (CDAP), à la préfecture (dénonciations) ou au Tribunal de Police (contestation des amendes délivrées par la Préfecture) ;
- Gestion et conduite pour la mise en place des nouvelles procédures découlant des modifications législatives.

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

### Récapitulatif des dossiers traités en 2025

	CORSEAUX	INTERCOMMUNAL
Nouvelles demandes	<b>64</b>	<b>291</b>
Permis de construire délivrés :	<b>25</b>	<b>123</b>
- Procédure dispense d'enquête publique	14	59
- Procédure enquête publique	11	64
Taxe des permis de construire délivrés (permis d'habiter/utiliser et taxes réglementaires comprises)	<b>CHF 16'454.25</b>	<b>CHF 283'414</b>
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	<b>18</b>	<b>85</b>
- Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)	6	21
- Travaux de minime importance	10	52
- Pompes à chaleur (68c RLATC et 17 RLVEne)	2	12
Dossiers soumis à l'enquête publique :	<b>16</b>	<b>92</b>
- Aménagement du territoire	1	8
- Police des constructions (CAMAC)	10	52
- Enquêtes cantonales et fédérales (routes, signalisation, mensuration, CFF, etc.)	2	4
- Autres (cadastration, servitudes, etc.)	0	4
- Abattage d'arbres protégés	3	24
Contrôles techniques	<b>32</b>	<b>96</b>
Permis d'habiter/utiliser	<b>35</b>	<b>104</b>
Arrêts de travaux	<b>1</b>	<b>1</b>
Dénonciations Préfecture	<b>1</b>	<b>5</b>

Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité ;
- Gestion des plaques de numéros d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique ;
- Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR (loi sur l'harmonisation des registres) et au RCB (registre cantonal des bâtiments) ;
- Statistiques diverses (constructions, appartements, etc.);
- Développement d'applications sur le SIT intercommunal ;
- Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Finalement, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente, archivage des dossiers terminés.

## 2.4 Travaux, génie civil et SIT

M. Frédéric Schneiter est le responsable du secteur travaux et génie civil. Le responsable de ce secteur supervise et coordonne le travail du secteur travaux.

Les travaux suivants ont été réalisés en 2025 :

- Campagne d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du cercle ;
- Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages ;
- Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux ;
- Contrôles de déversoirs ;
- Raccordements secondaires divers dans le cadre de la campagne d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux, y compris reports sur le SIT ;
- Examen et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif ;
- Entretien des routes et chemins communaux ;
- Constats de dégradations des chemins communaux et planification des travaux de réparation comprenant soumissions, plans, synthèses et suivi des travaux ;
- Délivrance de permis de fouille nécessitant l'organisation de restrictions de circulation, avis aux riverains, etc. ;
- Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public ;
- Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux ;
- Participation et suivi des chantiers communaux en cours ;
- Établissement de divers plans de signalisation et remplacement de la signalisation existante ;
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de ruisseaux publics ;
- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, assainissement, expropriation, contrôle d'ouvrages divers, etc.) ;
- Suivi des cas d'assurance, mobiliers urbains et éléments de voirie ;
- Feux au carrefour « Délassement » : Gestion des pannes récurrentes.

### Chantiers communaux :

- Route des Cerisiers : Remplacement des réseaux souterrains et réfection de la chaussée ;
- Chemins de la Maraîche et du Châno : Réfection de la chaussée ;
- Route de la Crottaz : Création d'un nouveau modérateur de trafic ;

- MVR – Ouvrages sur le funiculaire : Etude conjointe avec les MVR pour l'entretien des ouvrages et définition des parts commune et des parts MVR.

Permis de fouille/dépôt :

- Durant l'année 2025, le BTI a traité **40** demandes de permis de fouille.

SIT - Mises à jour annuelles :

- Mise à jour des informations dans les bases de données ;
- Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune ;
- Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain ;
- Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera ;
- Mise à jour du SIT arbres.

Enfin, le responsable du secteur travaux organise et participe à une séance annuelle d'information et de coordination des travaux communaux avec les services industriels. Durant l'année, il participe également à des séances de coordination avec les délégations municipales, les commissions ad hoc, les représentants de l'état, les mandataires ou propriétaires et les services industriels.

### **3. ETUDES ET PROJETS DIVERS**

#### *3.1 Cartoriviera*

Cartoriviera est un Géoportail régional dont 14 communes et deux associations intercommunales sont partenaires. Utilisé depuis plus de 10 ans, il intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels.

Les données pouvant être consultées sont regroupées par thèmes (cadastre, plan ville – tourisme, aménagement du territoire, infrastructures, etc.), dont certaines sont accessibles uniquement avec un compte professionnel sécurisé.

Le service Cartoriviera permet également à toute personne de s'inscrire gratuitement et d'obtenir automatiquement une alerte par e-mail pour les événements gérés par le système tels que : chantiers ferroviaires, enquêtes publiques CAMAC et hors CAMAC, permis de fouille et de dépôt sur le domaine public ainsi que les perturbations du trafic.

Cartoriviera offre encore d'autres services pour le public, notamment *Riviera Parkings* (disponibilité des parkings et tarifs) et *Signalements Riviera* (possibilité de signaler certains problèmes, tels que des luminaires défectueux ou des nids de chenilles processionnaires).

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant : <https://www.linkedin.com/company/cartoriviera>.

#### *3.2 Révision du plan d'affectation communal (PACom)*

Le bureau d'urbanistes *Plarel SA*, de concert avec le Bureau Technique Intercommunal, a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des 4 communes du Cercle en 2025.

Pour la commune de Corseaux, une enquête publique complémentaire s'est déroulée du 27 août au 25 septembre 2025 et a suscité 3 oppositions qui n'ont pas fait l'objet de séances de conciliation. La première enquête publique s'était déroulée à la fin de l'année 2024.

Le préavis sera soumis au Conseil communal durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2026 ; le législatif devra se prononcer sur l'adoption des plans et du règlement ainsi que sur la levée des oppositions.

La suite de la procédure relève de la compétence cantonale. Il relève de la compétence du département des finances du territoire et du sport (DFTS) d'approuver les plans et le règlement adoptés par le conseil sous l'angle de la légalité et de leur conformité au droit supérieur.

Enfin, la décision du DFTS et les décisions communales sur les oppositions sont notifiées par écrit à la municipalité et aux opposant·e·s. Ces décisions sont susceptibles d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, avec libre pouvoir d'examen.

### *3.3 Plan d'affectation cantonal n° 363 Lavaux (PAC LAVAUX)*

Le projet de PAC Lavaux transcrit et précise les principes de protection prévus par la Loi sur le plan de protection de Lavaux de 2014 (LLavaux) pour les territoires hors des zones à bâtir des communes de Bourg-en-Lavaux, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier, Jongny, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin.

L'enquête complémentaire s'est déroulée du 5 novembre au 4 décembre 2025, 6 ans après la première enquête.

Cette enquête publique complémentaire fait suite aux décisions du Grand Conseil qui a apporté des modifications au plan et au règlement du PAC Lavaux selon les recommandations de la commission parlementaire chargée de l'examen du dossier.

### *3.4 Commission Consultative de Lavaux*

En 2025, le BTI a soumis 3 projets à la CCL, dont un pour la commune de Corseaux.

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation plus importante et complète avant la mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme préalablement à la CCL pour préavis.

La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

### *3.5 Plans d'affectation communaux (PA)*

PA « EMS Résidence du Léman » : Le 20 juin 2025, le Tribunal fédéral a validé l'arrêt de la CDAP de 2023 rejetant le recours formé contre la validation du PA. En décembre 2025, le législatif a accepté les conclusions du préavis relatif à la constitution d'une promesse de droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la fondation Résidence du Léman-Etablissement médico-social sur la parcelle n°489.

### *3.6 Projet d'agglomération (PA5) et plan directeur intercommunal (PDI)*

L'ensemble des communes de la Riviera, du Haut-lac et de la Veveyse fribourgeoise s'est regroupé pour établir un plan d'agglomération 5<sup>ème</sup> génération (PA5). Le PA5 a été conçu afin que le volet stratégique puisse être entièrement repris dans le plan directeur intercommunal (PDI).

À la suite de la validation du Projet de PA5 par le COPIL Rivelac, le dossier a été officiellement remis à la Confédération le 27 mars 2025.

Le PA5 a depuis été jugé conforme aux exigences formelles, ce qui a permis son admission à l'examen complet par la Confédération. Le retour de l'ARE est attendu au cours de l'été 2026.

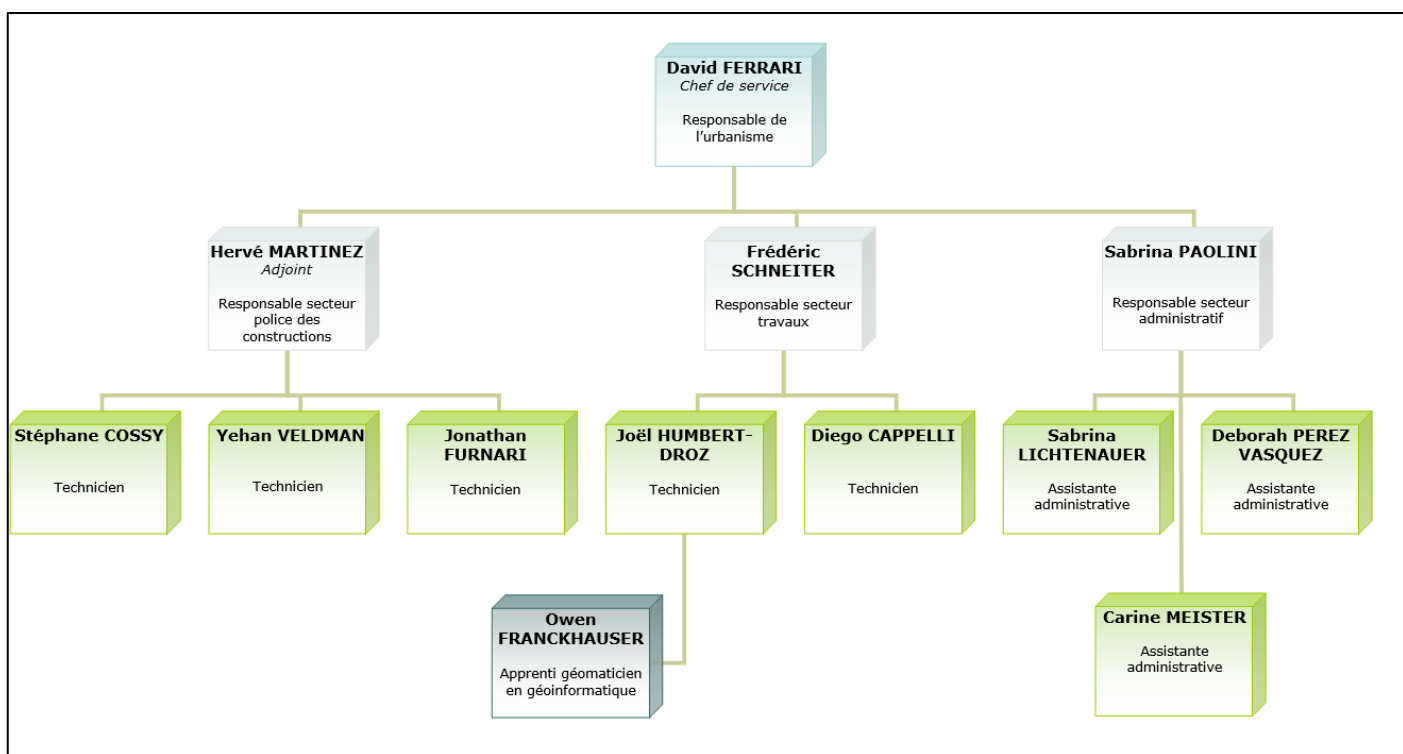
En 2025, le BTI a suivi de nombreuses séances techniques dans les volets de l'urbanisation, du paysage, des transports, de l'énergie et du tourisme en vue de la soumission du PDI à l'examen préalable à la DGTL.

## 4. Personnel du BTI

Au 31 décembre 2025, le personnel du BTI se composait de 12 collaborateurs et d'un apprenti :

M. David Ferrari	Chef de service (100%)
M. Hervé Martinez	Adjoint et Responsable du secteur police des constructions (100%)
M. Frédéric Schneiter	Responsable du secteur travaux (100%)
M. Stéphane Cossy	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Jonathan Furnari	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Yehan Veldman	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Joël Humbert-Droz	Technicien, secteur travaux (100%)
M. Diego Cappelli	Technicien, secteur travaux (100%)
Mme Sabrina Paolini	Responsable administrative (80%)
Mme Sabrina Lichtenauer	Assistante administrative (60%)
Mme Deborah Perez Vasquez	Assistante administrative (60%)
Mme Carine Meister	Assistante administrative (20%)
M. Owen Franckhauser	Apprenti géomaticien en géoinformatique

Organigramme au 31 décembre 2025



#### 4.1. Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

En 2025, Monsieur Diego Cappelli a remplacé M. Benoit Perrottet, collaborateur du secteur travaux, dès le 1<sup>er</sup> septembre.

Le 1<sup>er</sup> août, Madame Carine Meister a été engagée avec un contrat à durée déterminée, à un taux de 20%, jusqu'au 31 décembre 2025 afin de traiter les demandes d'abattage d'arbres protégés hors CAMAC. Les abattages liés à une demande de permis de construire sont toujours traités par les techniciens et le personnel administratif.

Le secteur de la police des constructions a, quant à lui, connu une année stable, sans changement de personnel.

### 5. Constats sur l'évolution des tâches effectuées par le personnel du Bureau technique

#### *Police des constructions*

*Application communal de la loi sur le patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement d'application (RLPrPNP) :*

En 2025, à la suite de l'entrée en vigueur en mai 2024 du règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP), le règlement communal sur la protection des arbres a dû être révisé.

Un groupe de travail commun aux quatre communes du Cercle, composé de représentantes de l'exécutif, de professionnels des arbres et de collaborateur·rice·s du BTI, a été constitué afin d'élaborer le nouveau règlement. Celui-ci a été adopté par le législatif le 27 octobre 2025. Le département devrait constater son entrée en vigueur en 2026.

La protection du patrimoine arboré occupe également une place centrale dans les procédures liées aux projets de construction. Les abattages nécessaires à des projets suscitent systématiquement des oppositions, fondées sur la primauté de la préservation des arbres. Les éléments arborés concernés doivent ainsi être identifiés dès l'avant-projet afin de justifier leur suppression et les mesures de compensation lors de l'enquête publique. Malgré cela, les oppositions demeurent fréquentes et l'issue des procédures incertaine, en l'absence de jurisprudence. La pesée des intérêts entre maintien des arbres et développement bâti constitue aujourd'hui un enjeu majeur.

Enfin, l'application de la LPrPNP suscite régulièrement des incompréhensions, voire des contestations, de la part des professionnels en charge des projets (ou propriétaires), qui ne comprennent pas l'application de la loi.

Parallèlement, les communes travaillent à l'établissement d'un inventaire cantonal des arbres remarquables.

*Evolution du bâti :*

En ce qui concerne les projets de nouvelles constructions, la nouvelle tendance reste à la densification lorsque l'affectation du terrain le permet. En effet, le BTI traite de plus en plus de demandes relatives à la démolition de petit(s) bâtiment(s) existants(s) – parfois sur des parcelles de surface importante – au profit de la reconstruction de petits immeubles utilisant le maximum des capacités constructibles.

Les techniciens de la police des constructions sont également présents sur le terrain. Ce qui permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, selon les cas, dénoncés auprès de la Préfecture.

En 2025, comme en 2024, nous constatons une légère diminution des nouvelles demandes ainsi que du nombre de permis de construire délivrés.

Parallèlement, les demandes relatives à des travaux d'entretien ou de minime importance sont restées stables, tandis que celles concernant l'installation de capteurs solaires ou de pompes à chaleur ont nettement reculé.

En 2025, les prix de rachat de l'électricité photovoltaïque ont en effet connu une baisse significative, en lien avec la stabilisation des marchés de l'énergie. Cette évolution peut expliquer la diminution des demandes d'installations solaires. Par ailleurs, beaucoup de toitures ou de parcelles sont désormais déjà équipées d'installations solaires.

L'année 2025, marquée par la mise à l'enquête publique du plan d'affectation communal (PACom), a par ailleurs complexifié l'analyse des projets déposés, ce qui a également freiné la délivrance des permis de construire. Chaque projet doit désormais être examiné à la lumière de l'ancienne et de la nouvelle réglementation, les dispositions les plus restrictives devant être appliquées, et ce pour chaque article des règlements concernés.

Enfin, le droit de recours demeure largement utilisé pour contester les décisions municipales relatives aux permis de construire.

#### *Outils informatiques :*

Une nouvelle base de données QGIS pour la police des constructions a été mise en place dès le mois de mars, remplaçant la base ACCESS devenue obsolète et inutilisable. M. Veldman, en charge des développements SIT a également développé une nouvelle interface permettant de faciliter le suivi des chantiers, et d'alléger le post-traitement administratif, souvent chronophage.

En 2025, l'interface de la statistique cantonale ainsi que du registre cantonal des bâtiments (RCB) a été complètement modifiée. Avant cette refonte, la police des constructions renseignait la statistique sur le nombre de logements dans le cadre d'une nouvelle construction ou d'un agrandissement uniquement au terme du chantier.

Avec ce changement, la statistique doit désormais être renseignée, et mise à jour, à chaque étape du processus de demande de permis de construire (enquête, délivrance du permis, modifications, etc.) entraînant systématiquement une charge de travail supplémentaire.

### **Aménagement du territoire**

Les tâches relatives à l'aménagement du territoire consistent notamment à l'analyse, au suivi des processus, à la mise à l'enquête publique, à la préparation et au suivi des séances de conciliation avec les opposants ainsi qu'à la rédaction des projets de préavis à l'attention des conseils communaux.

Le processus de légalisation de nouveaux plans d'affectation communaux est long et échelonné de nombreuses étapes (examen préliminaire et examen préalable par la DGTL et les services cantonaux, finalisation et enquête publique, adoption par le conseil communal, approbation par le département en constat de la mise en vigueur).

À la fin de l'année 2024, la commune de Corseaux a soumis son PACom à l'enquête publique ; en 2025, les trois autres communes du Cercle lui ont emboîté le pas en soumettant également leur PACom à l'enquête publique : Chardonne au mois de mars, Corsier-sur-Vevey au mois de juin et Jongny au mois de septembre.

Parallèlement aux procédures d'aménagement du territoire, les communes du Cercle sont confrontées depuis quelques années à une pénurie de locaux pour l'accueil préscolaire, parascolaire et scolaire. Elles poursuivent leur collaboration avec l'Association scolaire Intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC), en collaboration avec le BTI afin de planifier, aménager ou construire des locaux aux endroits opportuns.

Dans ce cadre, le BTI est chargé d'organiser des séances de coordination entre le comité de direction, le comité de l'ASICC et la direction de l'établissement primaire et secondaire de Corsier et environs.

### *Jongny*

Le projet de construction du nouveau collège a été soumis à l'enquête publique à l'automne 2025 et soulevé plusieurs oppositions.

Le traitement des oppositions et la suite de la procédure se déroulera pendant l'année 2026.

### *Corsier-sur-Vevey*

En 2025, la Municipalité de Corsier-sur-Vevey a poursuivi la procédure du mandat d'étude parallèle (MEP) avec le bureau *Paterr architectes* pour l'extension du site scolaire (création d'un nouveau collège, d'une salle de sport double équipée de gradins, d'une crèche de 44 places et d'une UAPE de 100 places).

En 2025, un concours d'architecture a été organisé et le projet lauréat a été confié aux bureaux *Espositio+Javet architectes*, *Alberti Ingénieurs* et *Forster paysage*, tous trois de la région lausannoise.

Des séances régulières entre les différents acteurs se déroulent afin d'optimiser le projet et de préparer un crédit d'étude qui sera présenté en 2026 au législatif de la commune de Corsier-sur-Vevey.

Enfin, un projet de transformation du bâtiment sis à la rue du Château 2 devrait permettre d'aménager 3 salles de classes supplémentaires dans les anciens locaux de la banque Raiffeisen. Le projet sera soumis à l'enquête publique au début de l'année 2026.

### *Chardonne*

En 2024, la Municipalité de Chardonne a mandaté le bureau *PLAREL SA* ainsi que des mandataires spécialisés pour réaliser une étude de faisabilité en vue de la construction d'un bâtiment scolaire sur les parcelles du PA « Les Championnes », situées à l'ouest du collège et du BUM existants.

Cette étude a permis de confirmer que ces parcelles étaient propices à la construction et qu'elles pourront être mises en valeur par une planification particulière ainsi qu'un concours d'architecture qui pourront être établis en parallèle. Le BTI a suivi ces études et participé aux séances avec les mandataires et la Municipale déléguée.

En 2025, la Municipalité a procédé aux démarches participatives avec des résultats qui montrent que l'appréciation générale du projet est très positive. Le projet se poursuit en 2026.

Par ailleurs, la nouvelle structure d'accueil de jour sur le site de l'EMS de la Maison du Pèlerin a ouvert ses portes en août 2025.

### *Corseaux*

Enfin, pour la commune de Corseaux, le plan d'affectation *EMS Résidence du Léman* qui permettrait la construction d'une crèche en parallèle à l'EMS est entrée en vigueur en juin 2025, avec le rejet du recours par le Tribunal fédéral. Enfin, au mois de décembre, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis relatif à la constitution d'une promesse de droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Résidence du Léman – Etablissement médico-social sur la parcelle n°489.

## *Travaux et assainissement*

En 2025, le secteur travaux a débuté les études de plusieurs nouveaux projets sur l'ensemble des communes du cercle de Corsier mais a rencontré d'importantes contraintes et délais, en particulier liés aux démarches administratives avec les différents services cantonaux.

En conséquence, ces projets ont dû être mis de côté, voire retirés de la planification générale tant leur planification est actuellement impossible à définir.

## **6. Conclusion**

Pour terminer le bilan de l'année 2025, celle-ci s'est achevée avec une équipe au complet composée de personnes efficaces et prêtes à fournir les efforts nécessaires pour assurer la bonne marche du service.

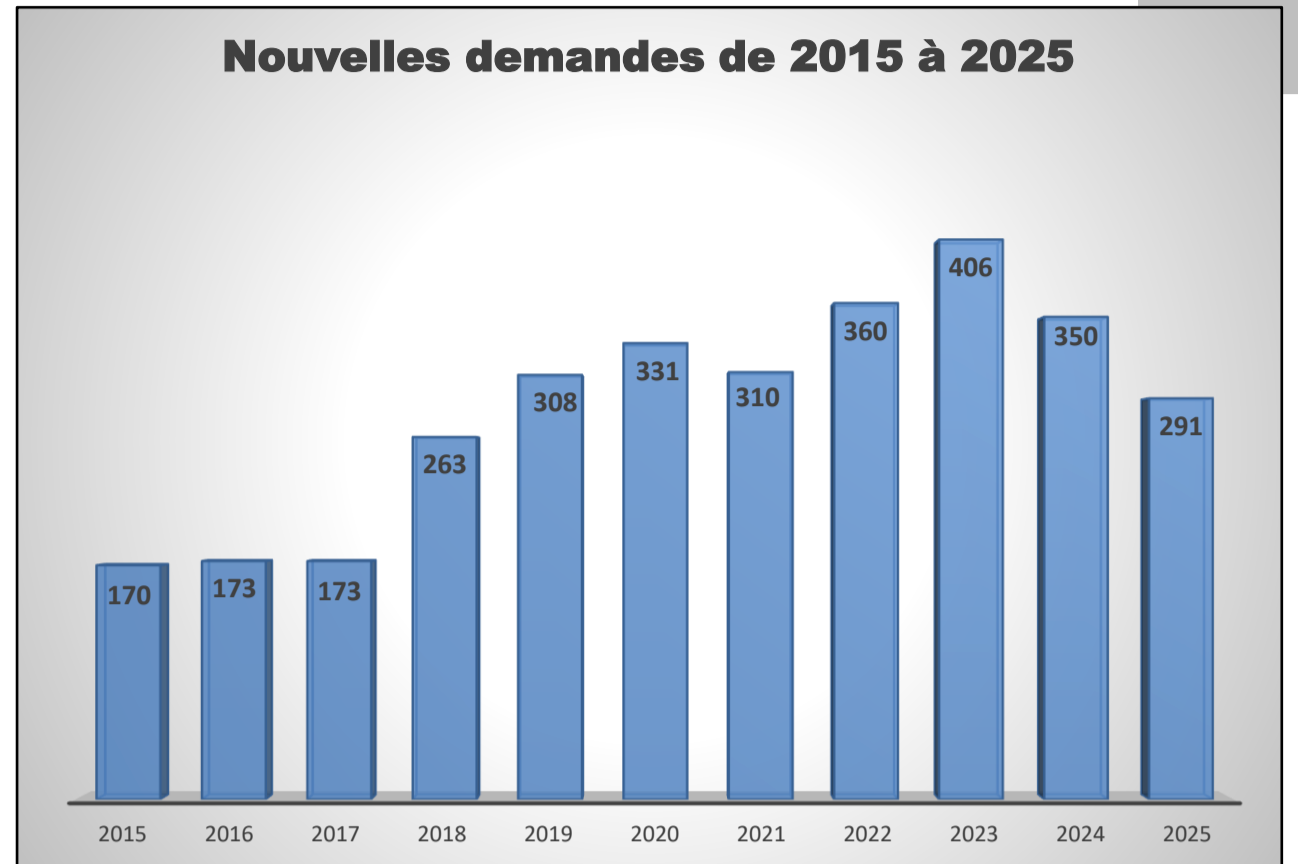
Corseaux, le 18 février 2026

*Annexe : 1 dossier de statistiques*

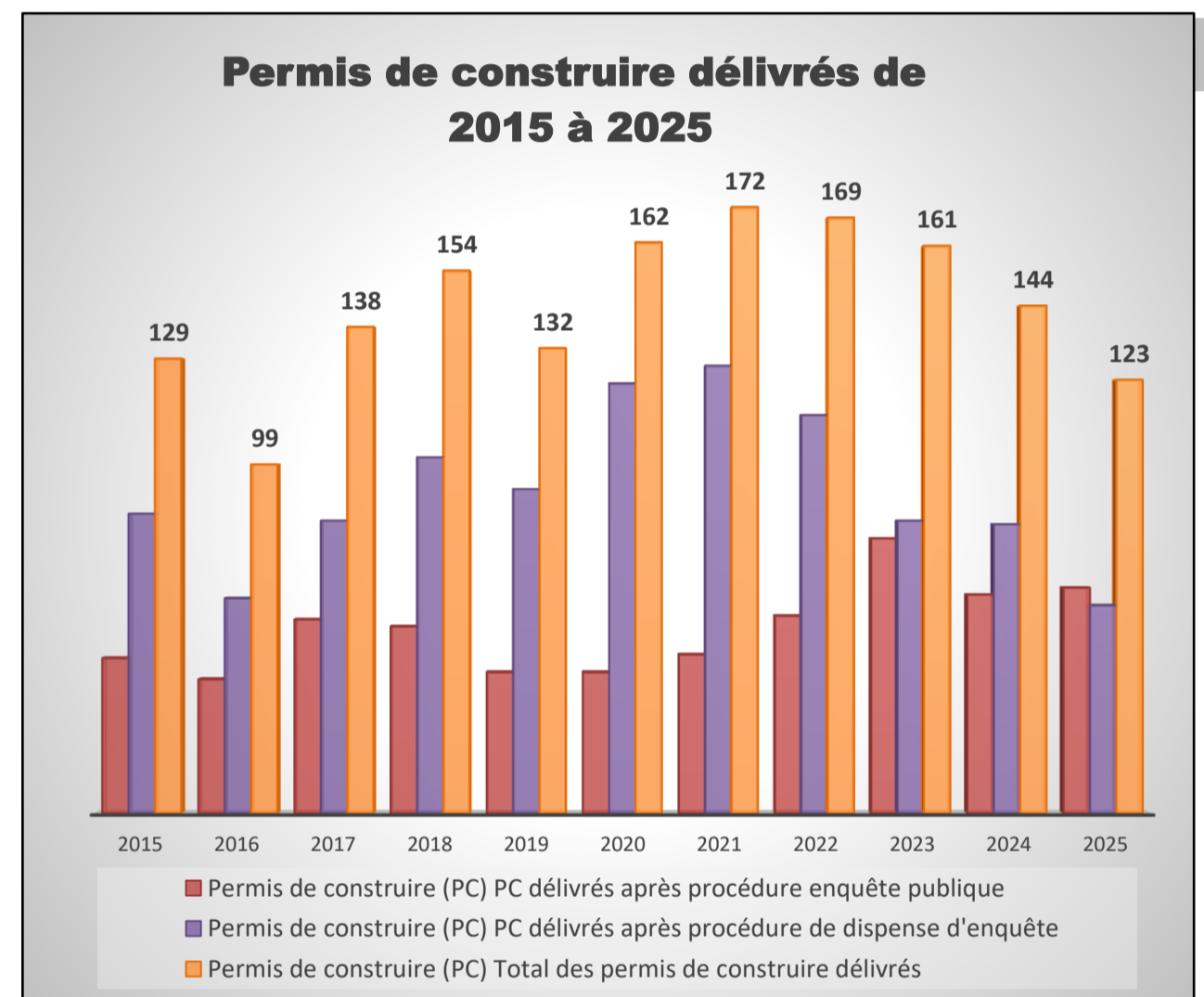


**Autorisations de construire délivrées : Intercommunal**

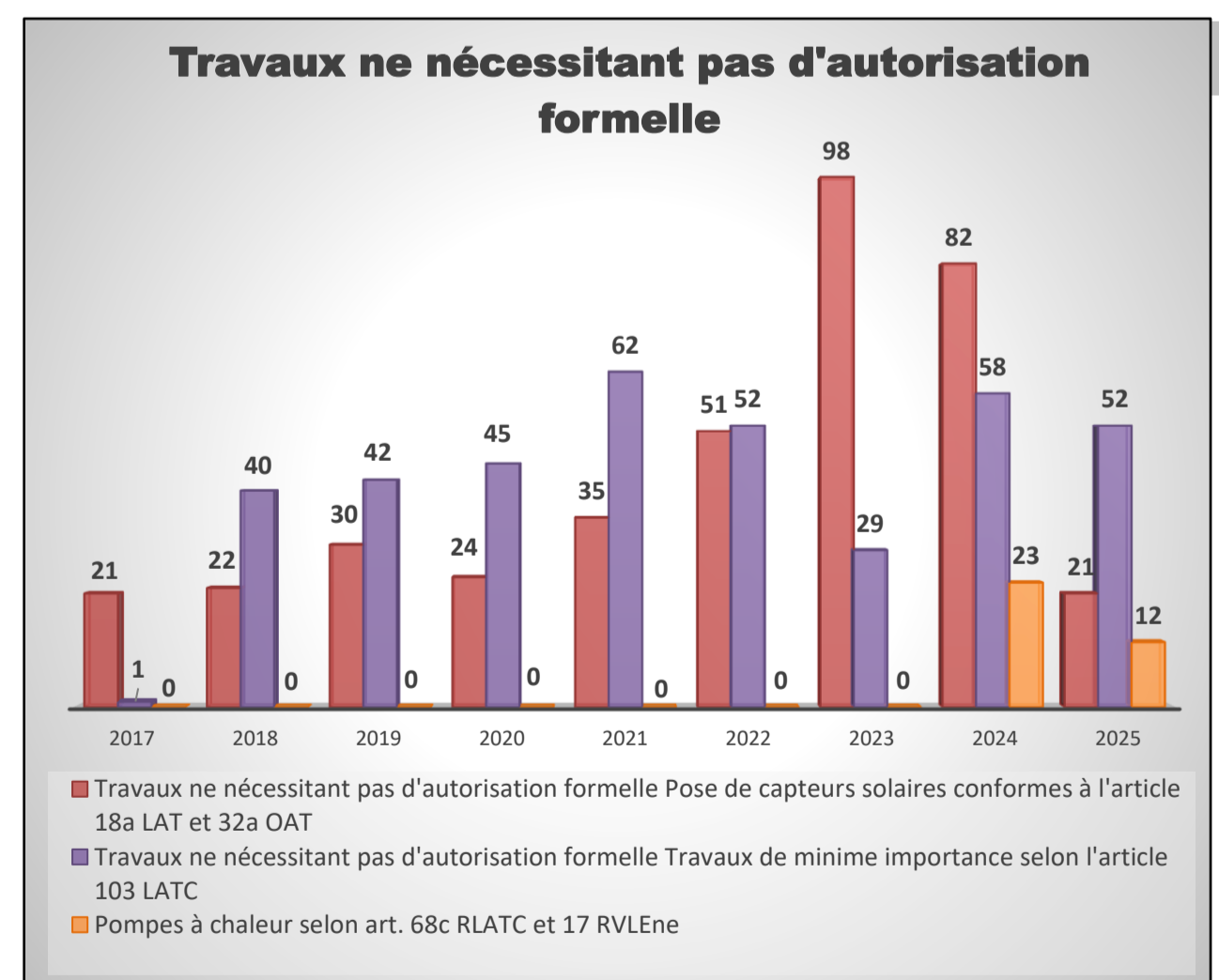
Nouvelles demandes	
2015	170
2016	173
2017	173
2018	263
2019	308
2020	331
2021	310
2022	360
2023	406
2024	350
2025	291
<b>Total</b>	<b>3135</b>



Permis de construire (PC)			
	PC délivrés après procédure enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête	Total des permis de construire délivrés
2015	44	85	129
2016	38	61	99
2017	55	83	138
2018	53	101	154
2019	40	92	132
2020	40	122	162
2021	45	127	172
2022	56	113	169
2023	78	83	161
2024	62	82	144
2025	64	59	123
<b>Total</b>	<b>575</b>	<b>1008</b>	<b>1583</b>



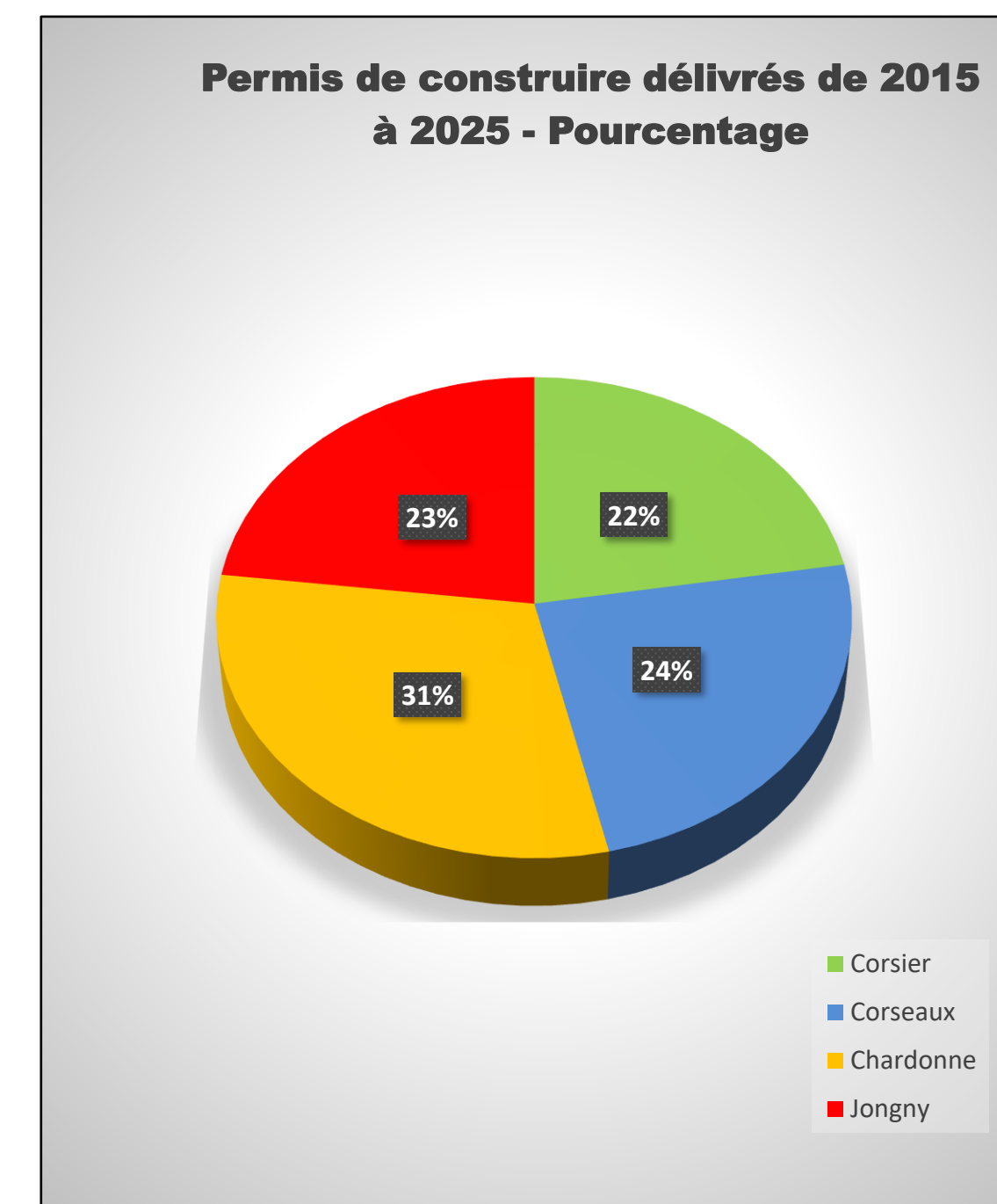
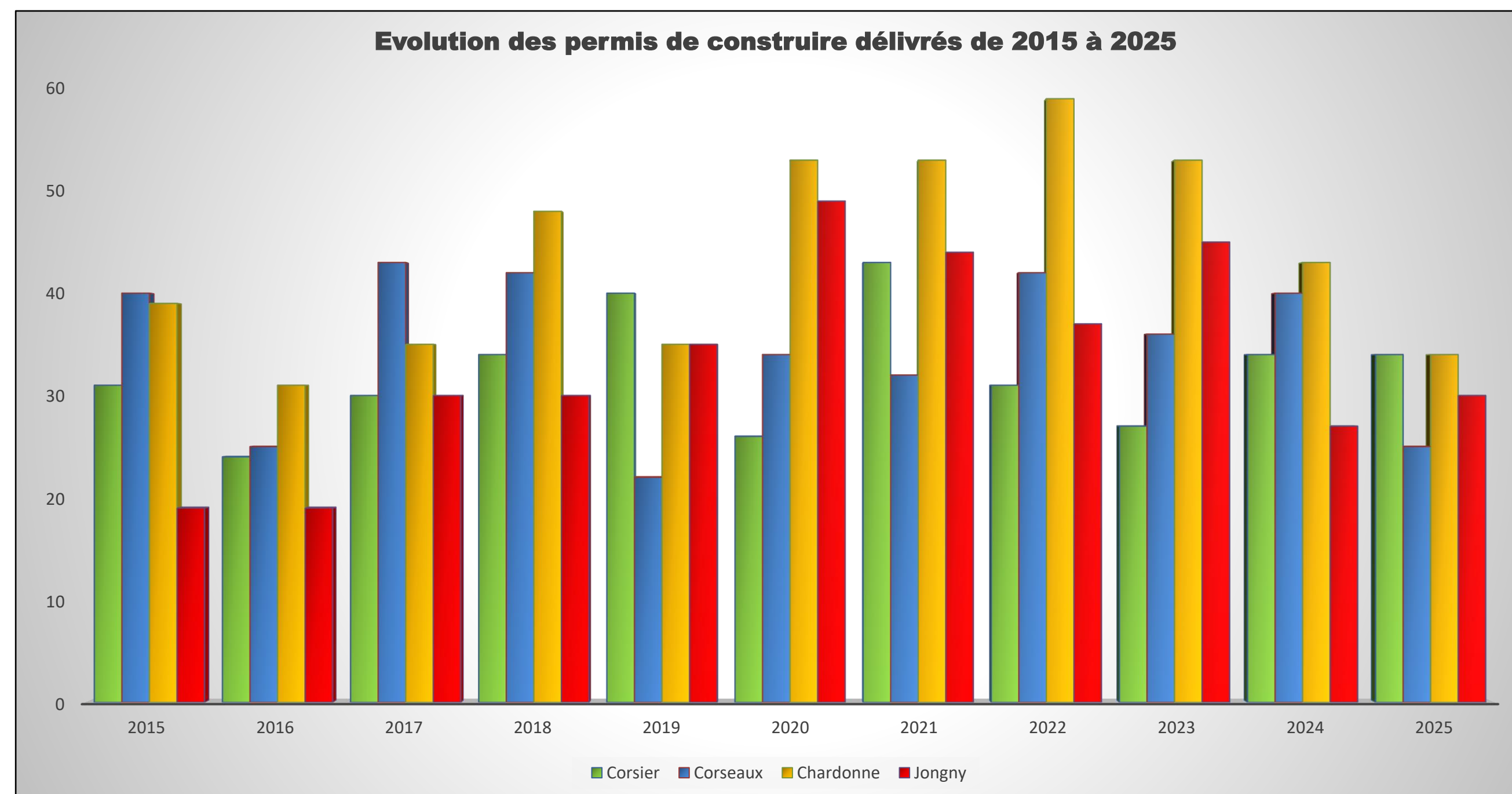
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle				
	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Travaux de minime importance selon l'article 103 LATC	Pompes à chaleur selon art. 68c RLATC et 17 RVLEne	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle
2015	-	-	-	-
2016	-	-	-	-
2017	21	1	-	22
2018	22	40	-	62
2019	30	42	-	72
2020	24	45	-	69
2021	35	62	-	97
2022	51	52	-	103
2023	98	29	-	127
2024	82	58	23	159
2025	21	52	12	85
<b>Total</b>	<b>384</b>	<b>381</b>	<b>35</b>	<b>796</b>



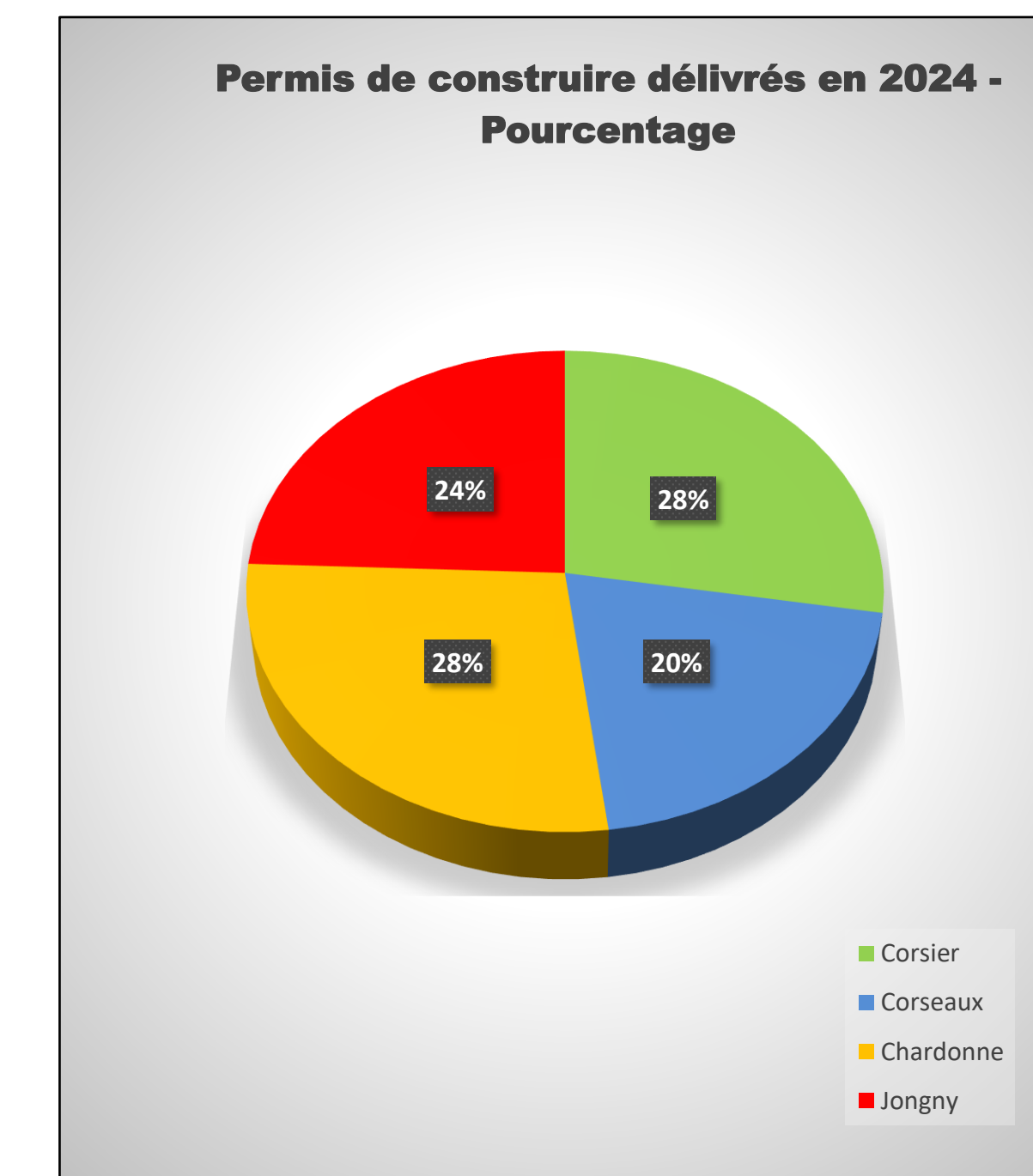


**Evolution des permis de construire délivrés de 2015 et 2025 : Comparatif intercommunal**

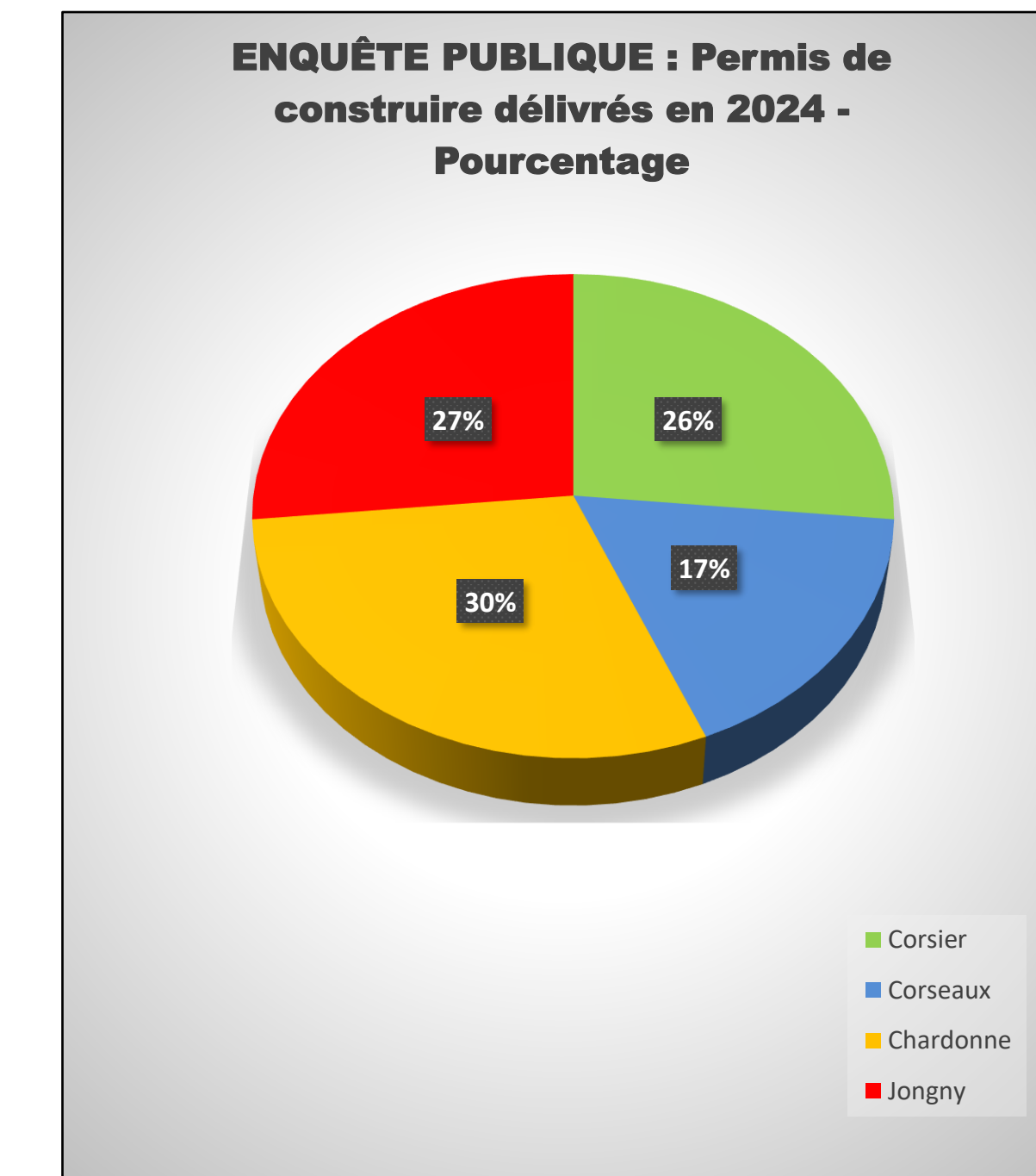
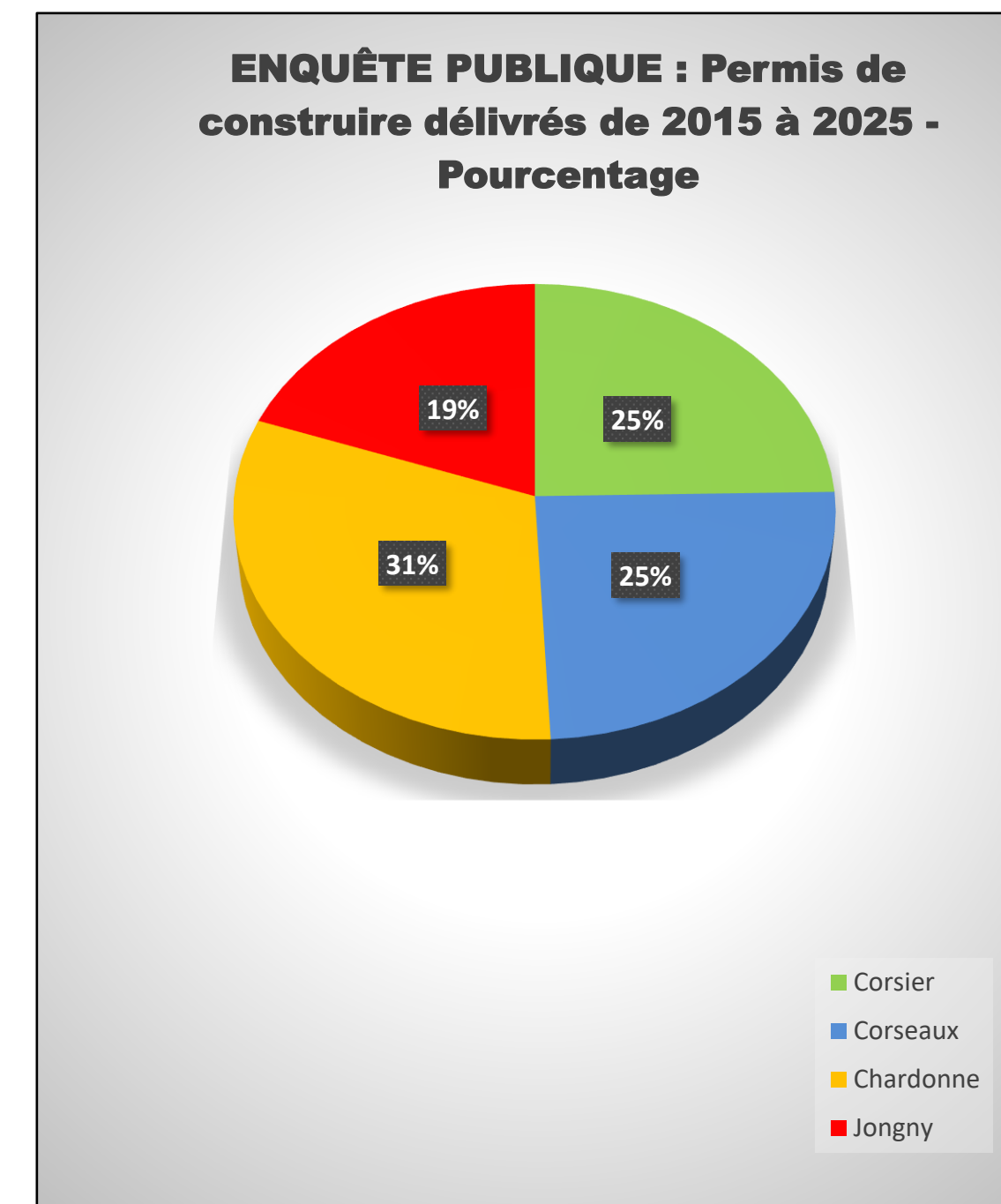
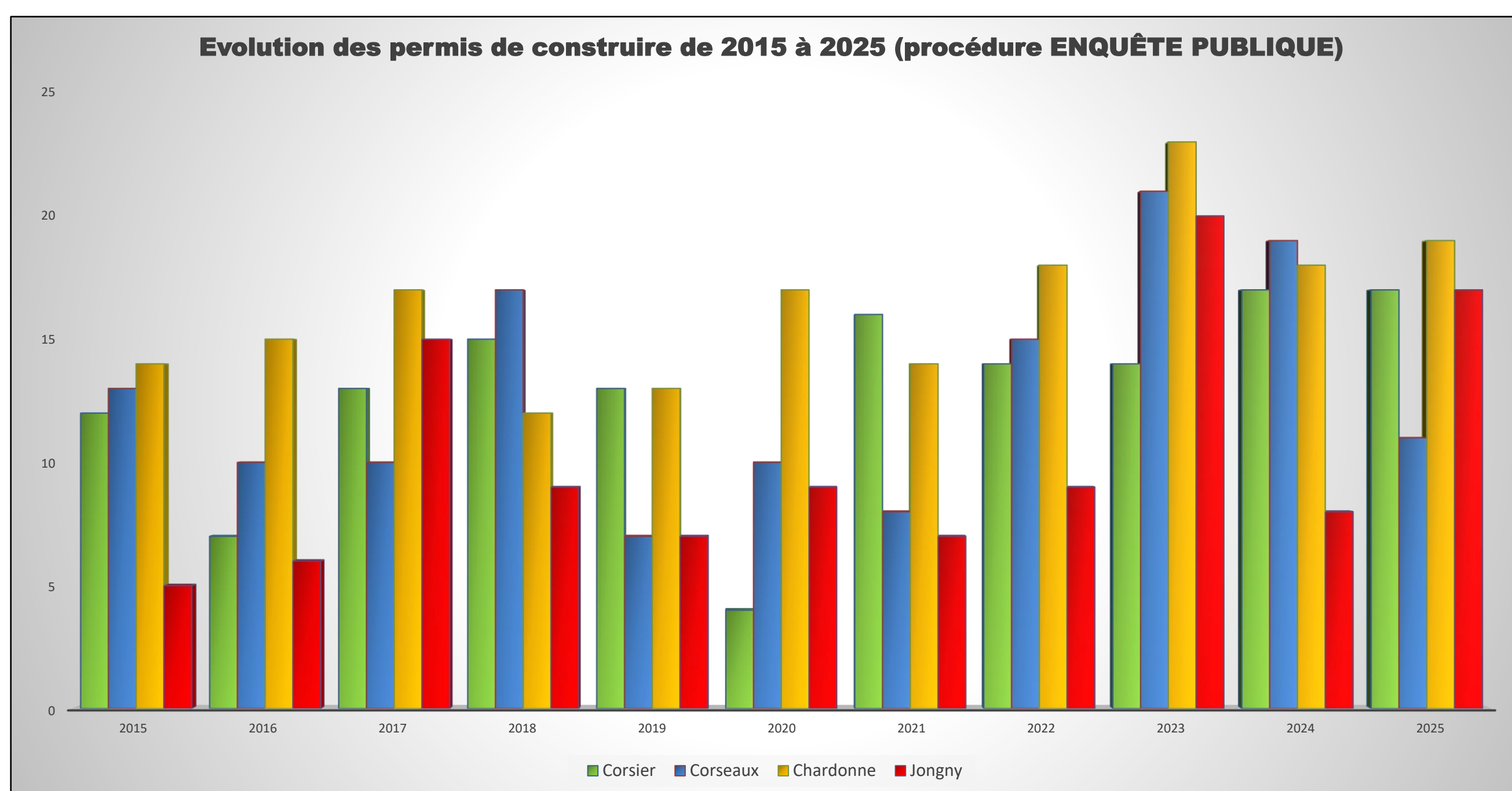
Permis de construire (PC) délivrés					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2015	31	40	39	19	129
2016	24	25	31	19	99
2017	30	43	35	30	138
2018	34	42	48	30	154
2019	40	22	35	35	132
2020	26	34	53	49	162
2021	43	32	53	44	172
2022	31	42	59	37	169
2023	27	36	53	45	161
2024	34	40	43	27	144
2025	34	25	34	30	123
<b>Total</b>	<b>354</b>	<b>381</b>	<b>483</b>	<b>365</b>	<b>1583</b>



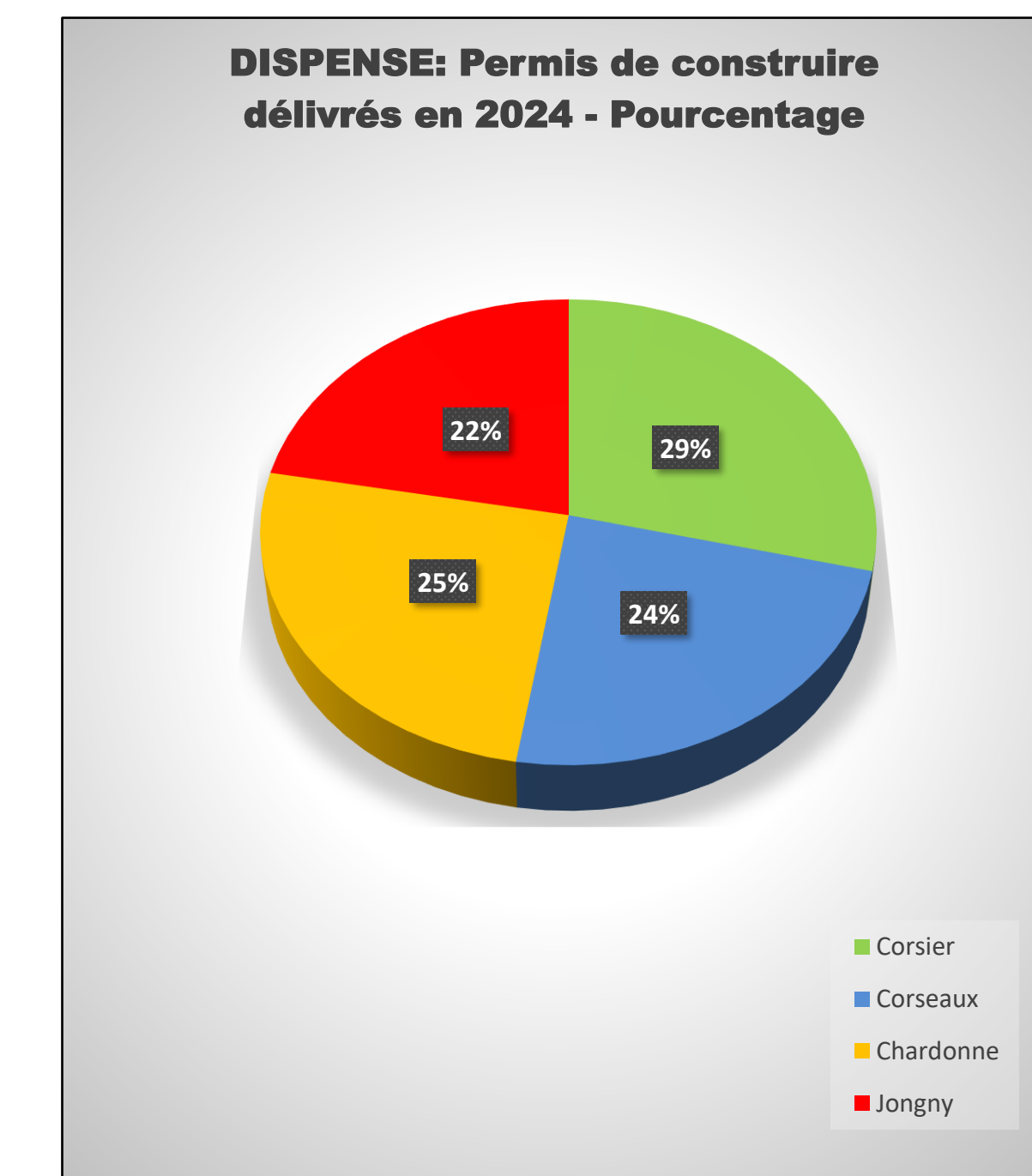
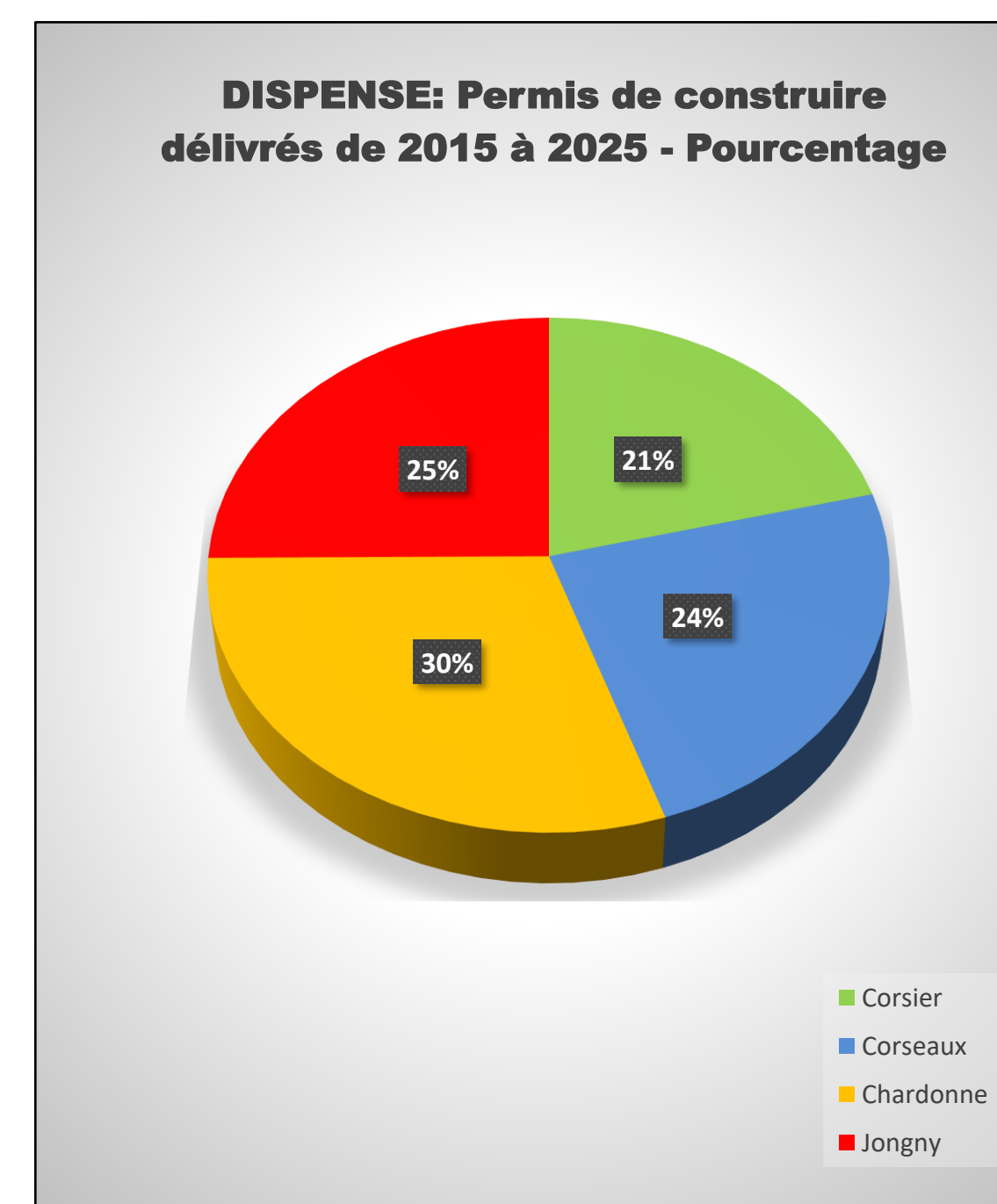
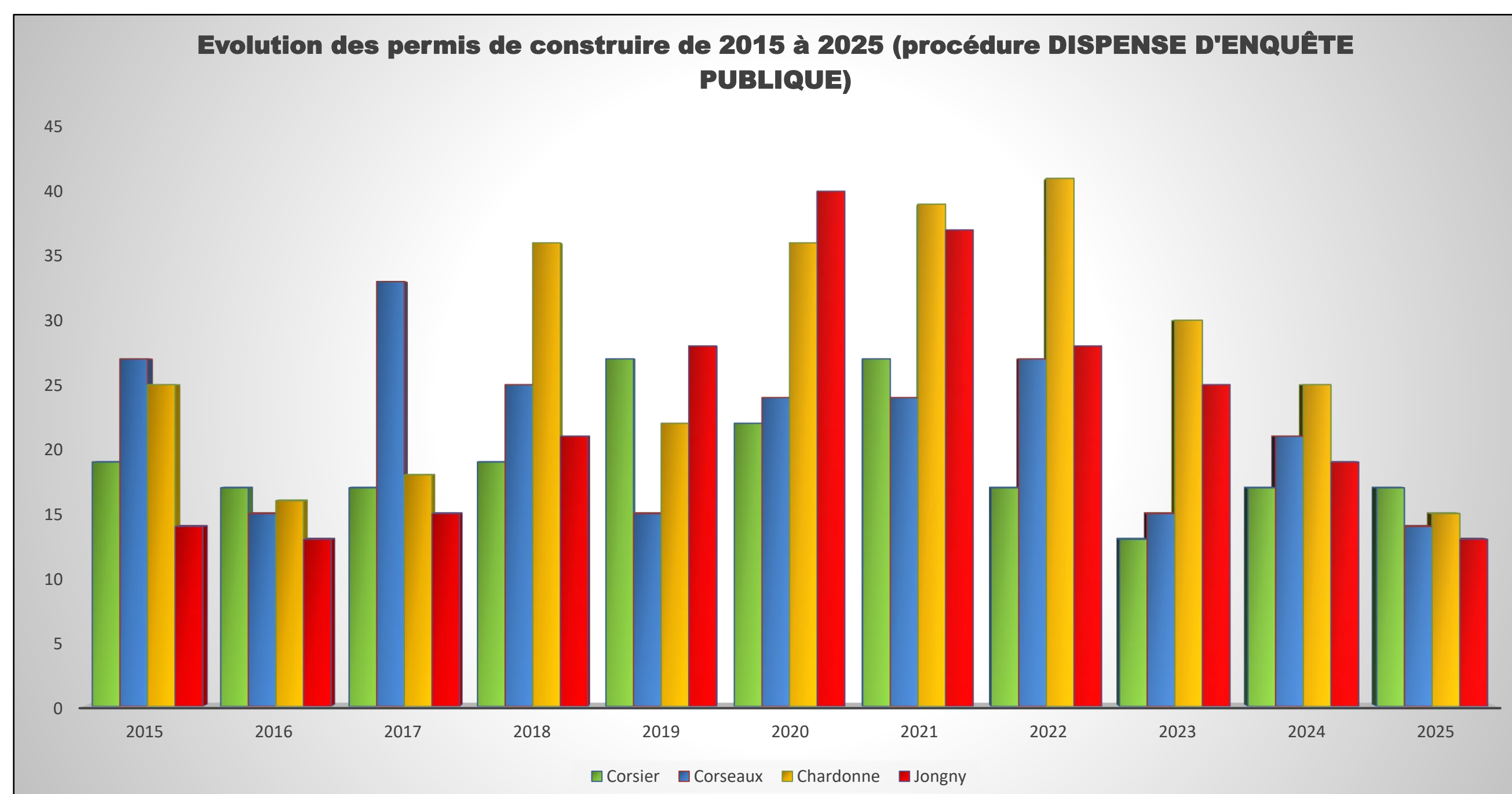
**Permis de construire délivrés en 2024 : comparatif intercommunal**



Permis de construire délivrés après procédure d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2015	12	13	14	5	44
2016	7	10	15	6	38
2017	13	10	17	15	55
2018	15	17	12	9	53
2019	13	7	13	7	40
2020	4	10	17	9	40
2021	16	8	14	7	45
2022	14	15	18	9	56
2023	14	21	23	20	78
2024	17	19	18	8	62
2025	17	11	19	17	64
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>141</b>	<b>180</b>	<b>112</b>	<b>575</b>



Permis de construire délivrés après procédure de dispense d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2015	19	27	25	14	85
2016	17	15	16	13	61
2017	17	33	18	15	83
2018	19	25	36	21	101
2019	27	15	22	28	92
2020	22	24	36	40	122
2021	27	24	39	37	127
2022	17	27	41	28	113
2023	13	15	30	25	83
2024	17	21	25	19	82
2025	17	14	15	13	59
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>240</b>	<b>303</b>	<b>253</b>	<b>1008</b>





**Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle - Comparatif intercommunal**

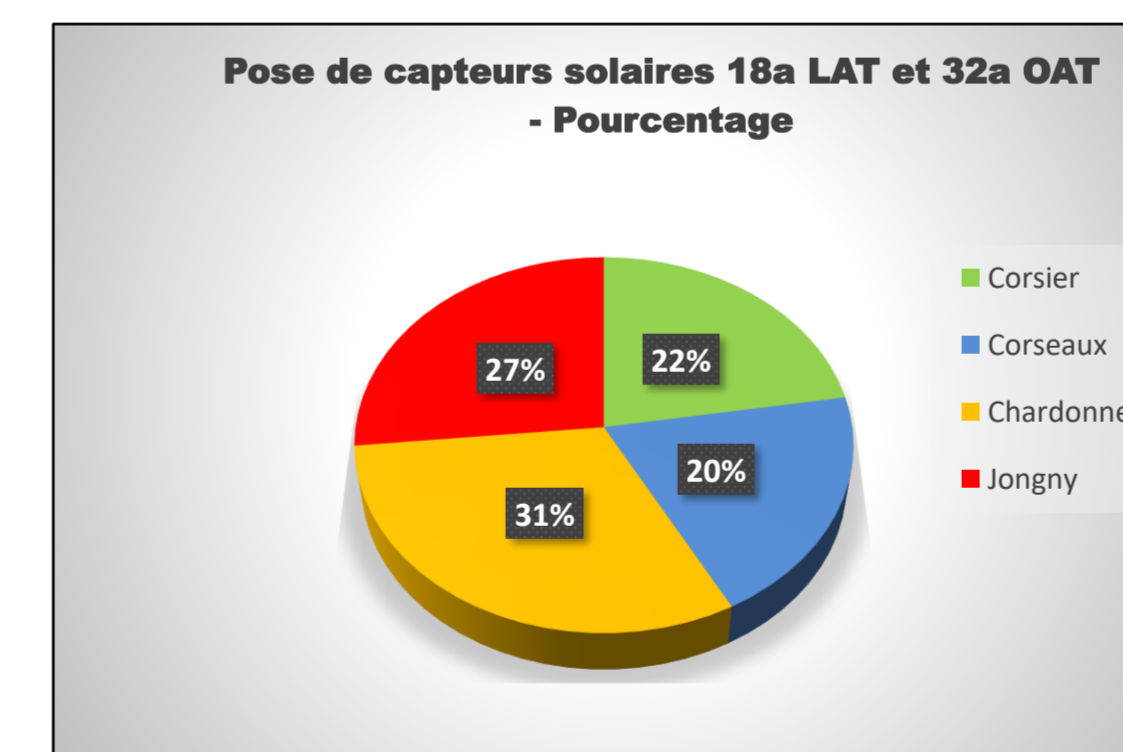
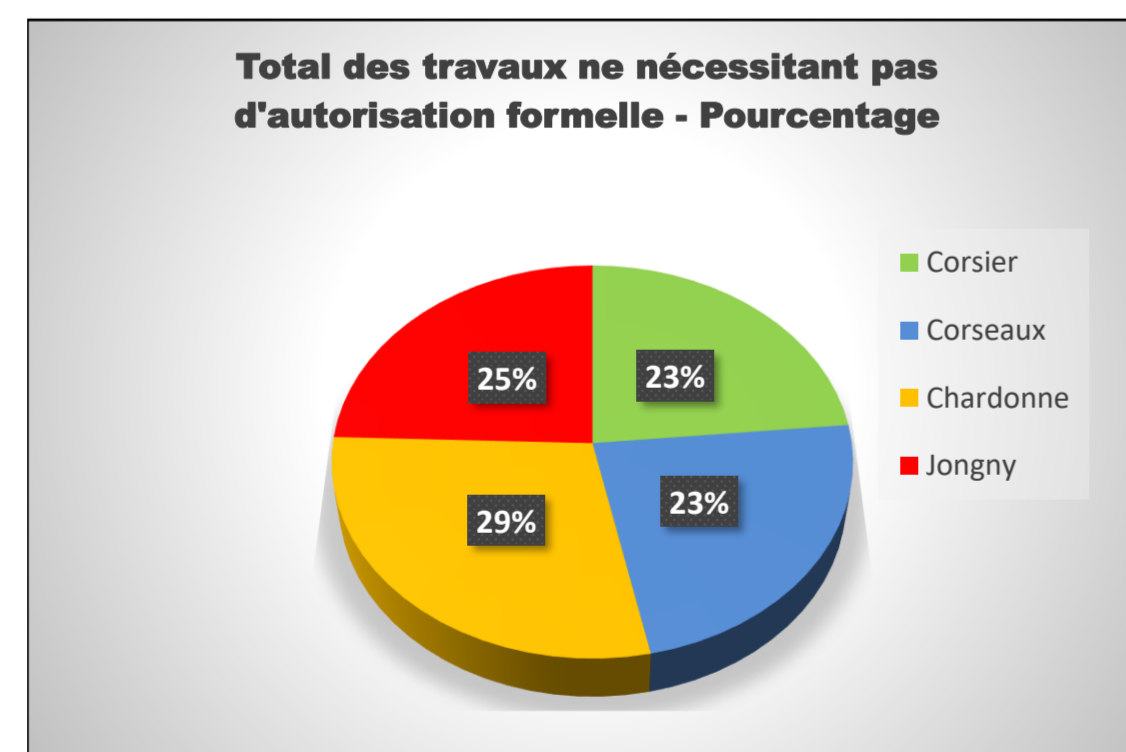
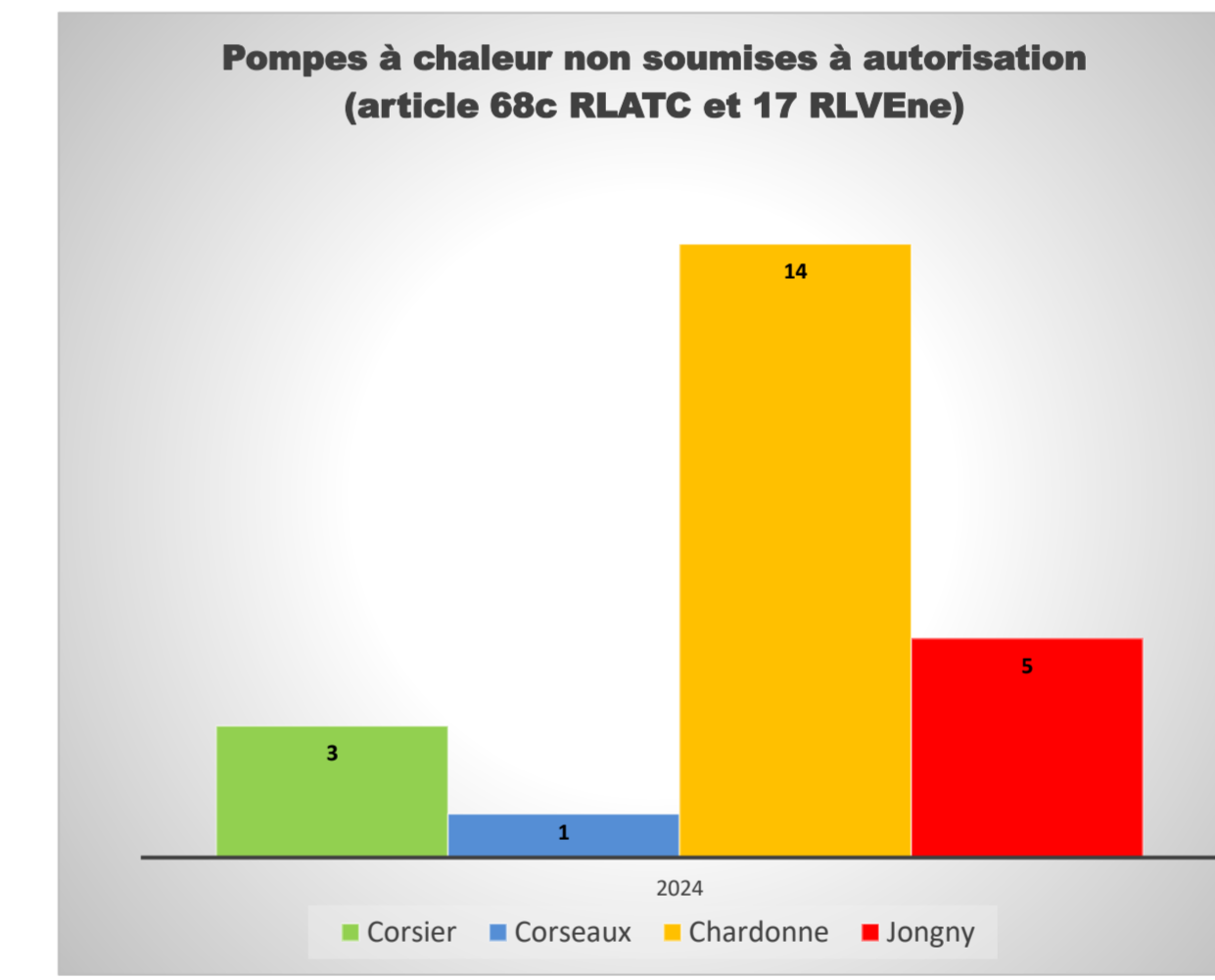
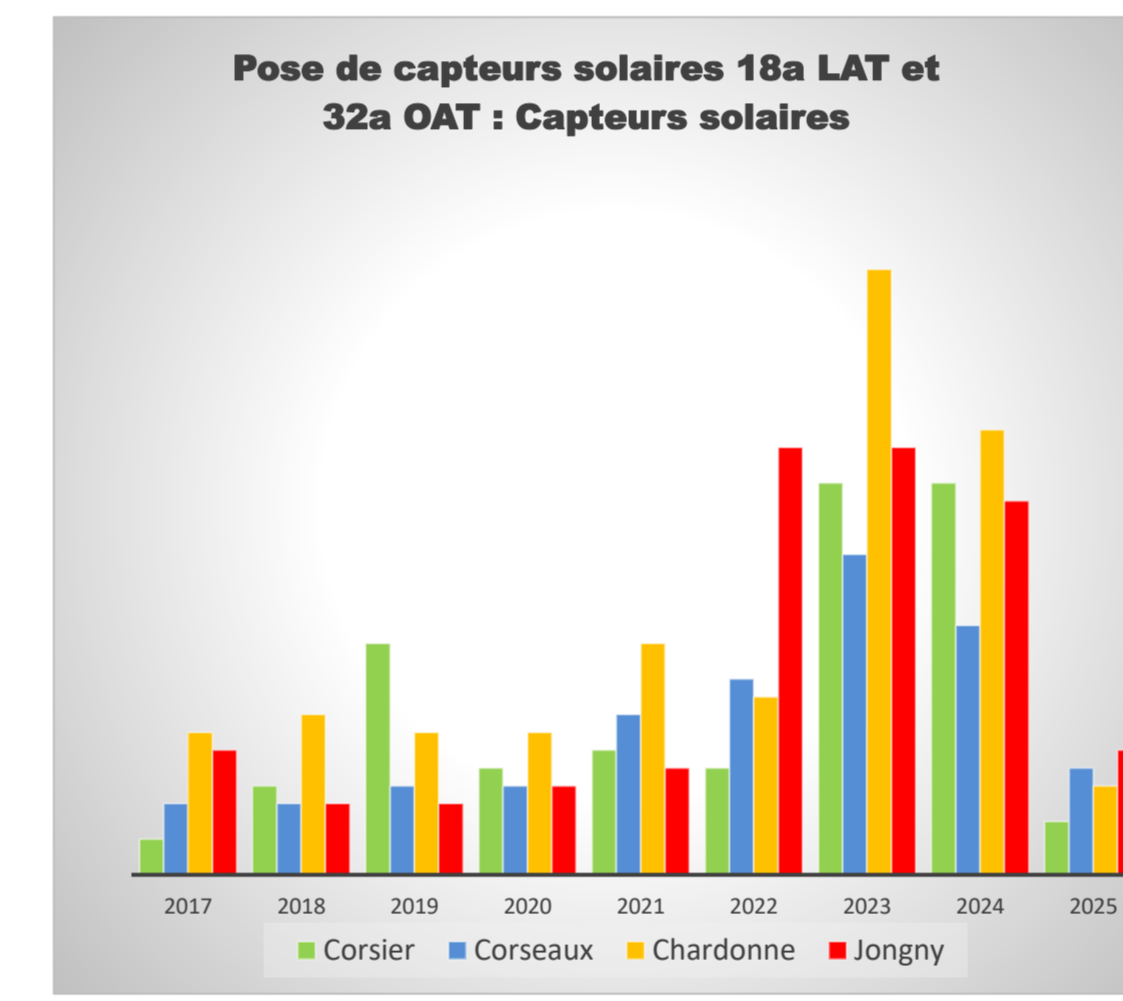
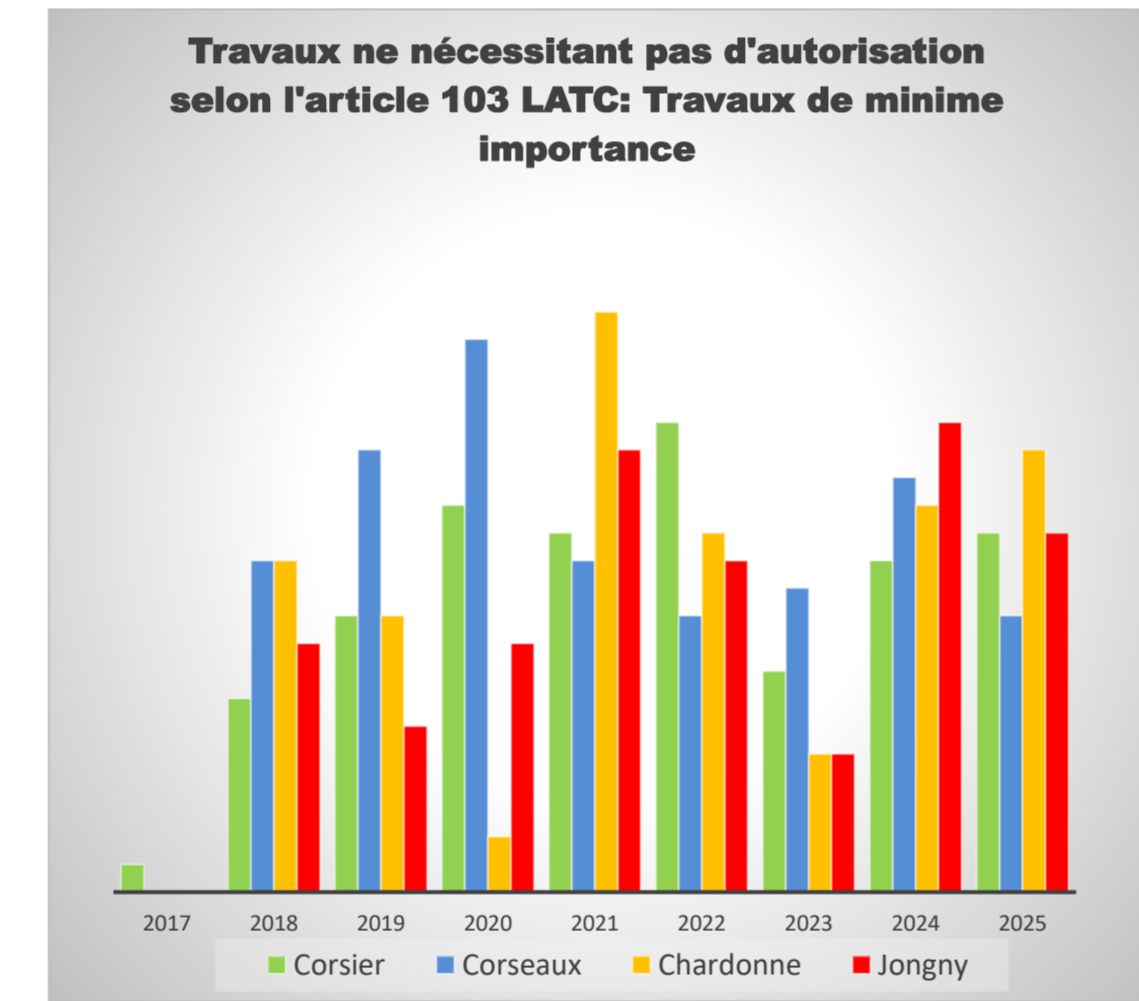
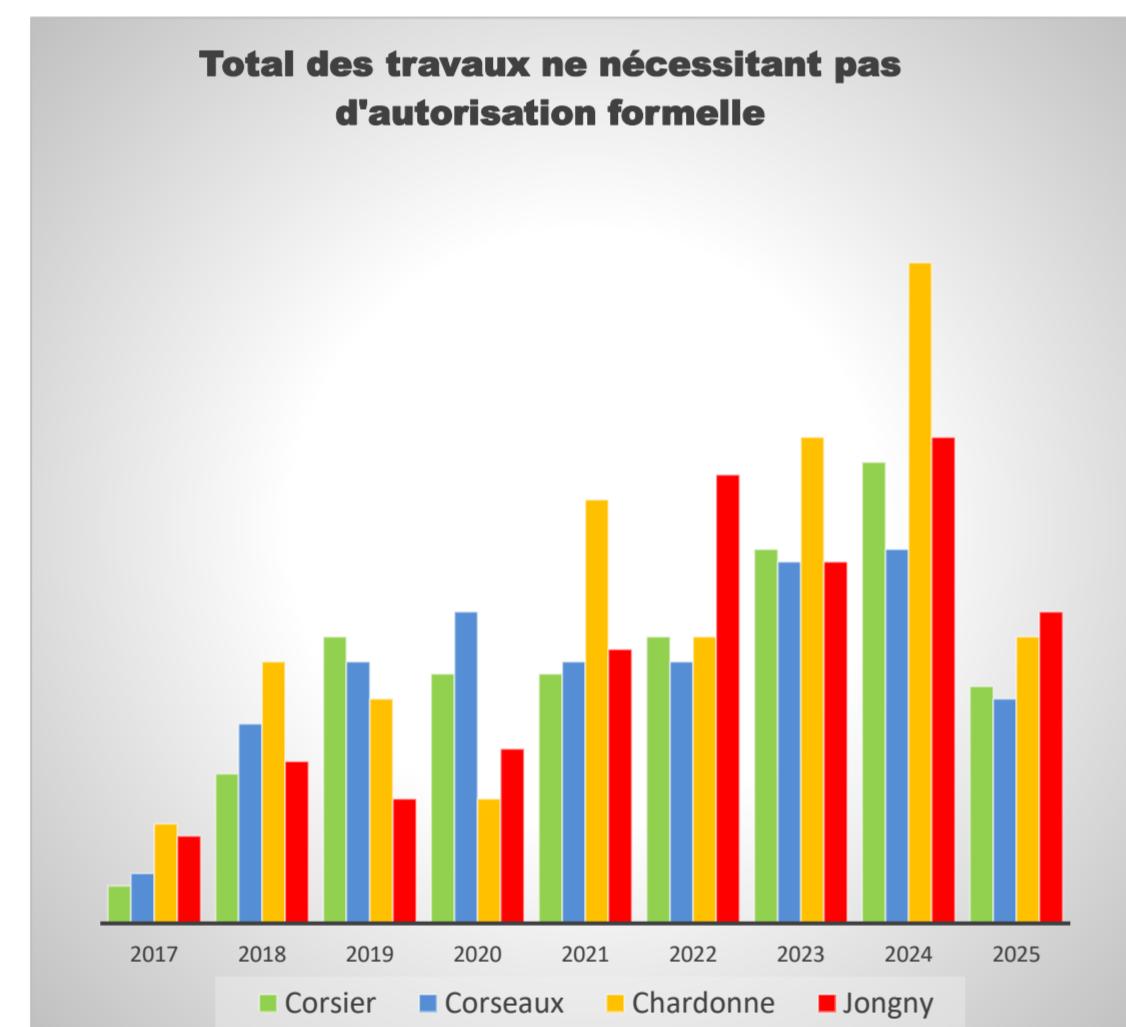
Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	3	4	8	7	22
2018	12	16	21	13	62
2019	23	21	18	10	72
2020	20	25	10	14	69
2021	20	21	34	22	97
2022	23	21	23	36	103
2023	30	29	39	29	127
2024	37	30	53	39	159
2025	19	18	23	25	85
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>185</b>	<b>229</b>	<b>195</b>	<b>796</b>

Travaux de minime importance selon article 103 LATC					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	1	0	0	0	1
2018	7	12	12	9	40
2019	10	16	10	6	42
2020	14	20	2	9	45
2021	13	12	21	16	62
2022	17	10	13	12	52
2023	8	11	5	5	29
2024	12	15	14	17	58
2025	13	10	16	13	52
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>106</b>	<b>93</b>	<b>87</b>	<b>381</b>

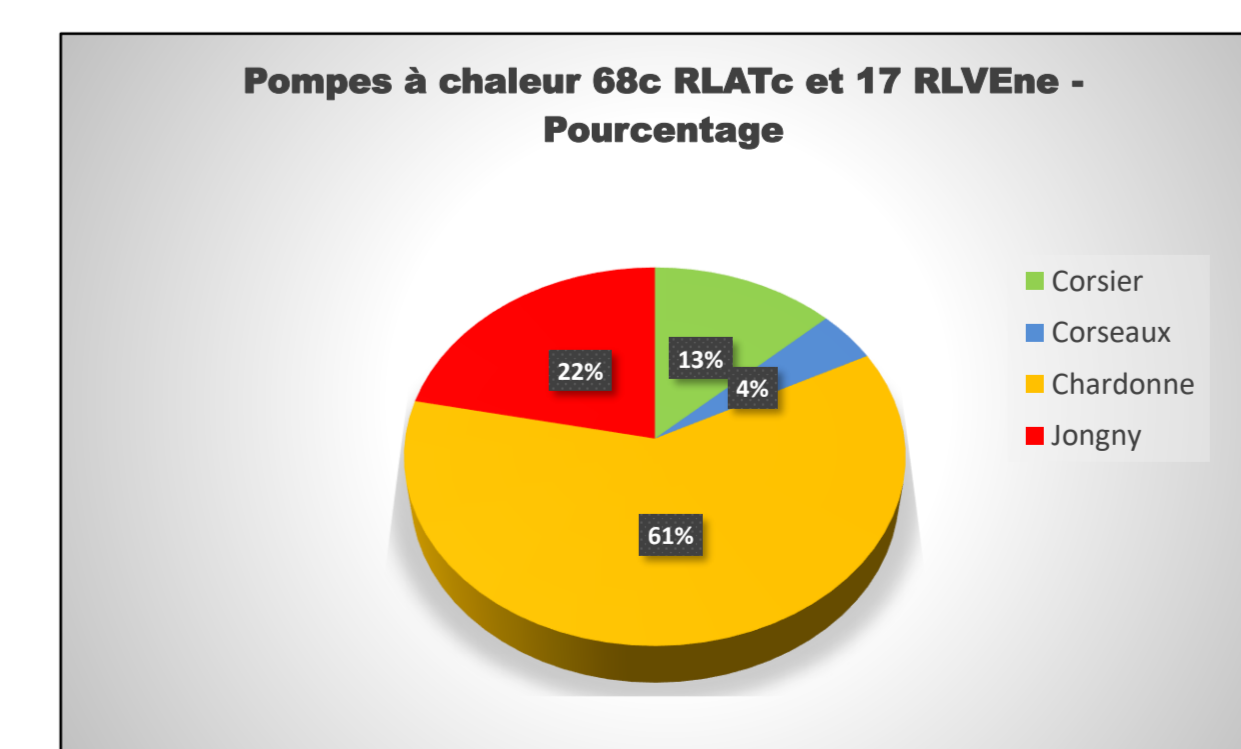
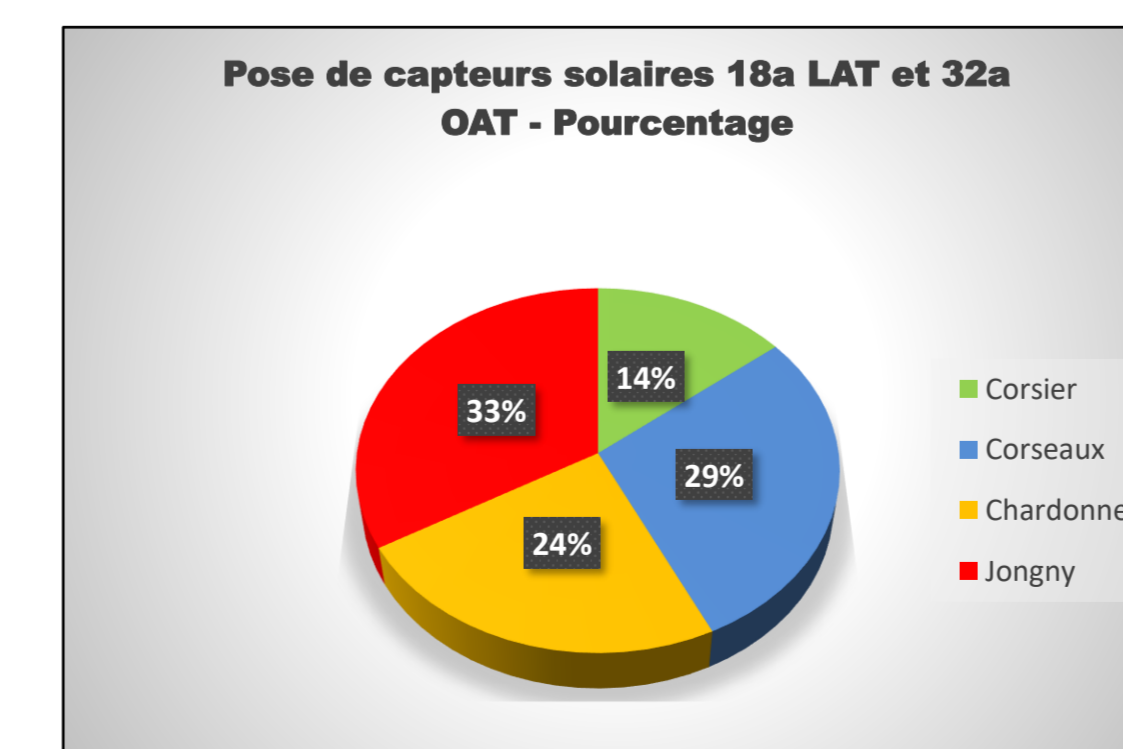
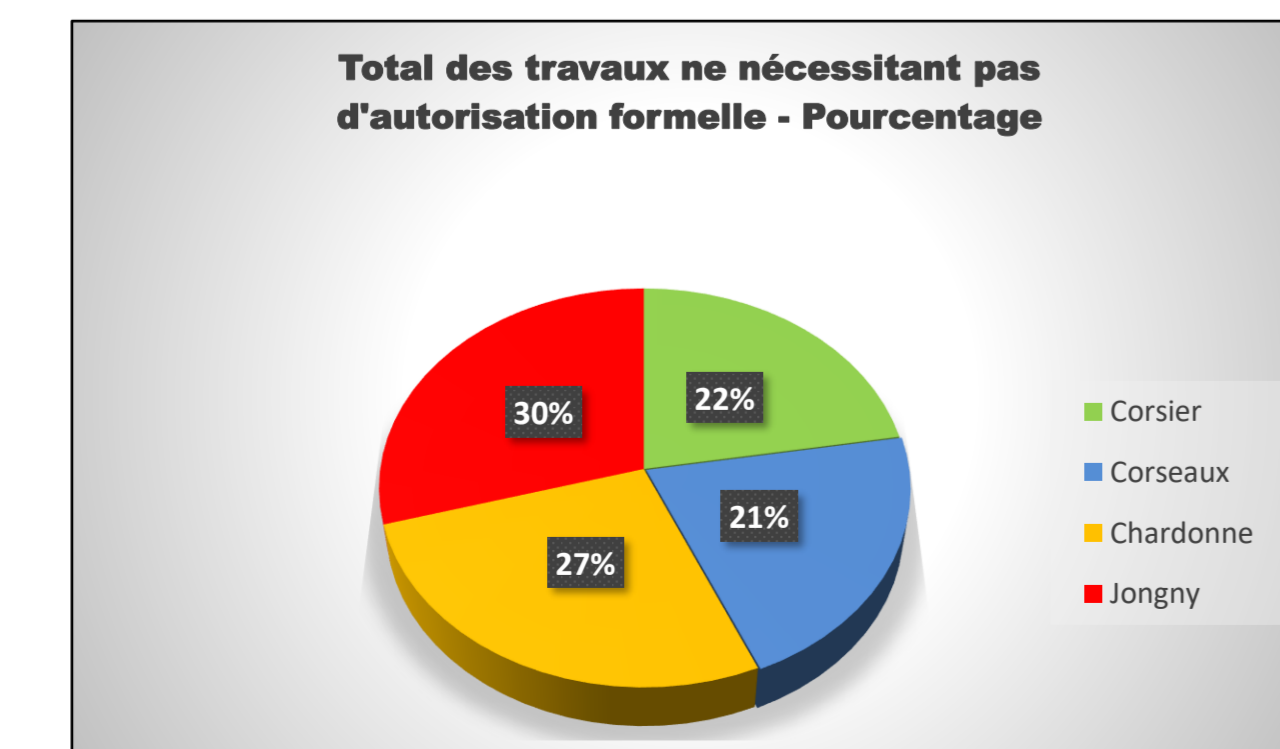
Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	2	4	8	7	21
2018	5	4	9	4	22
2019	13	5	8	4	30
2020	6	5	8	5	24
2021	7	9	13	6	35
2022	6	11	10	24	51
2023	22	18	34	24	98
2024	22	14	25	21	82
2025	3	6	5	7	21
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>76</b>	<b>120</b>	<b>102</b>	<b>384</b>

Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2024	3	1	14	5	23
2025	3	2	2	5	12
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>35</b>

**TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE DE 2017 A 2025**



**TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE EN 2025**

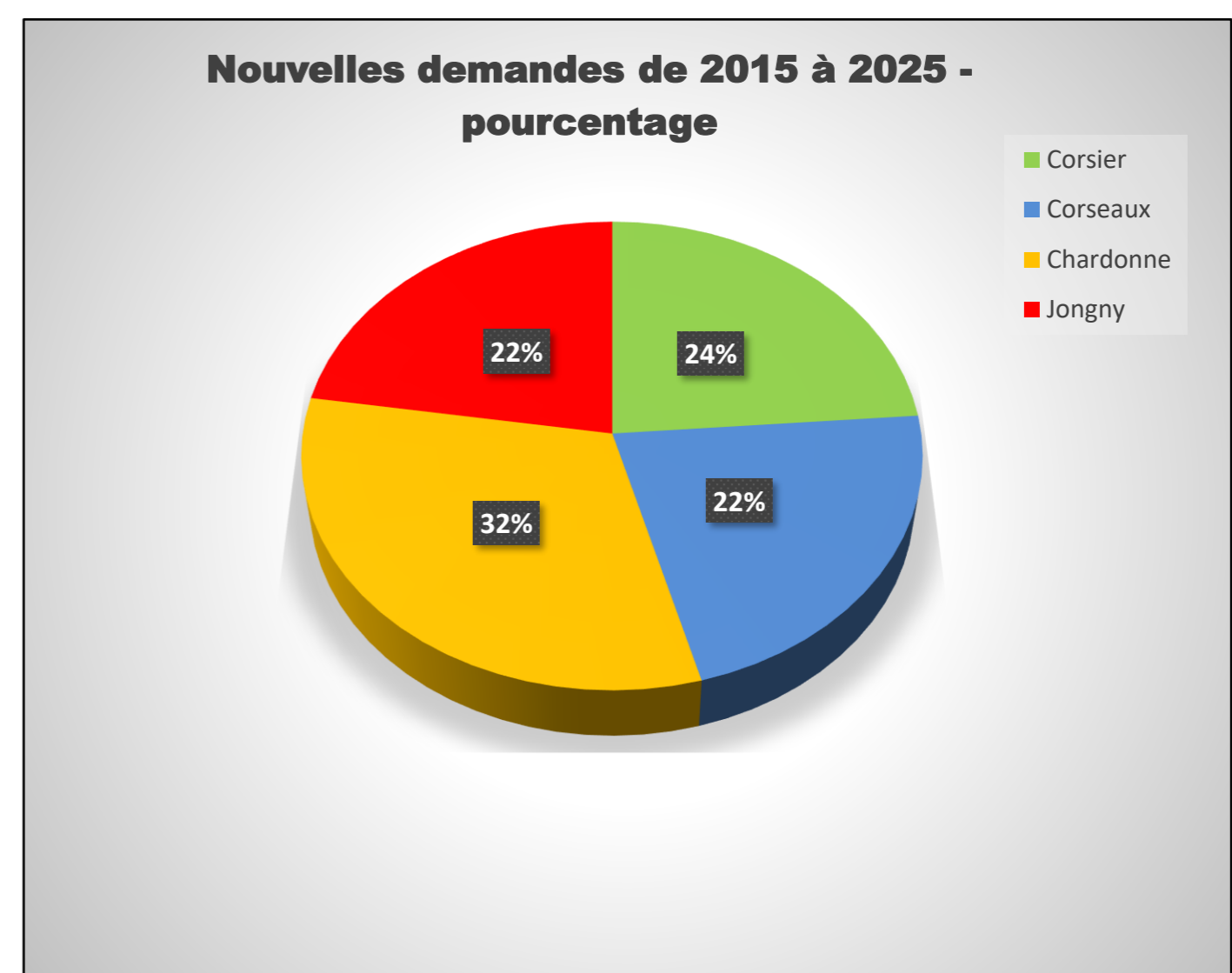
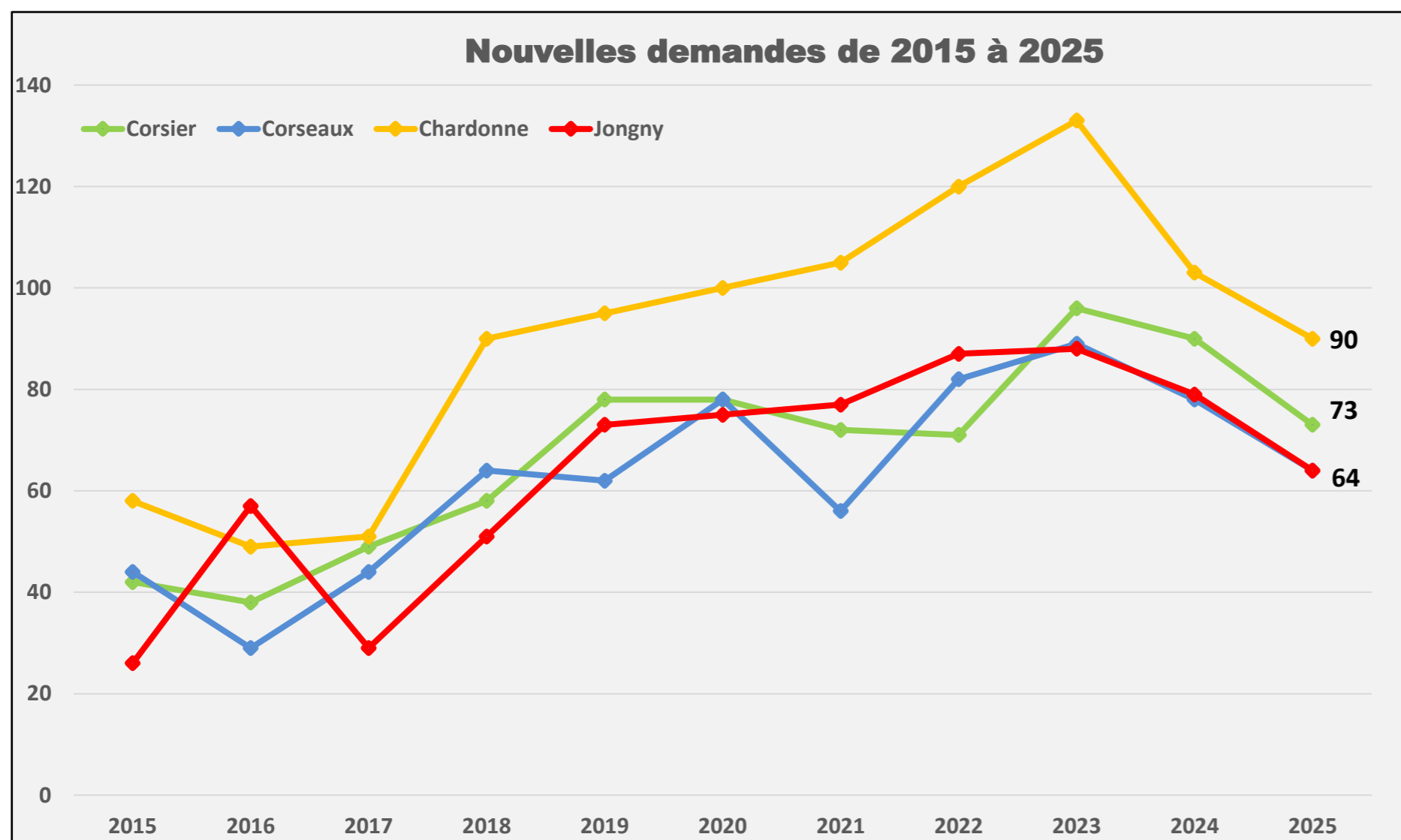




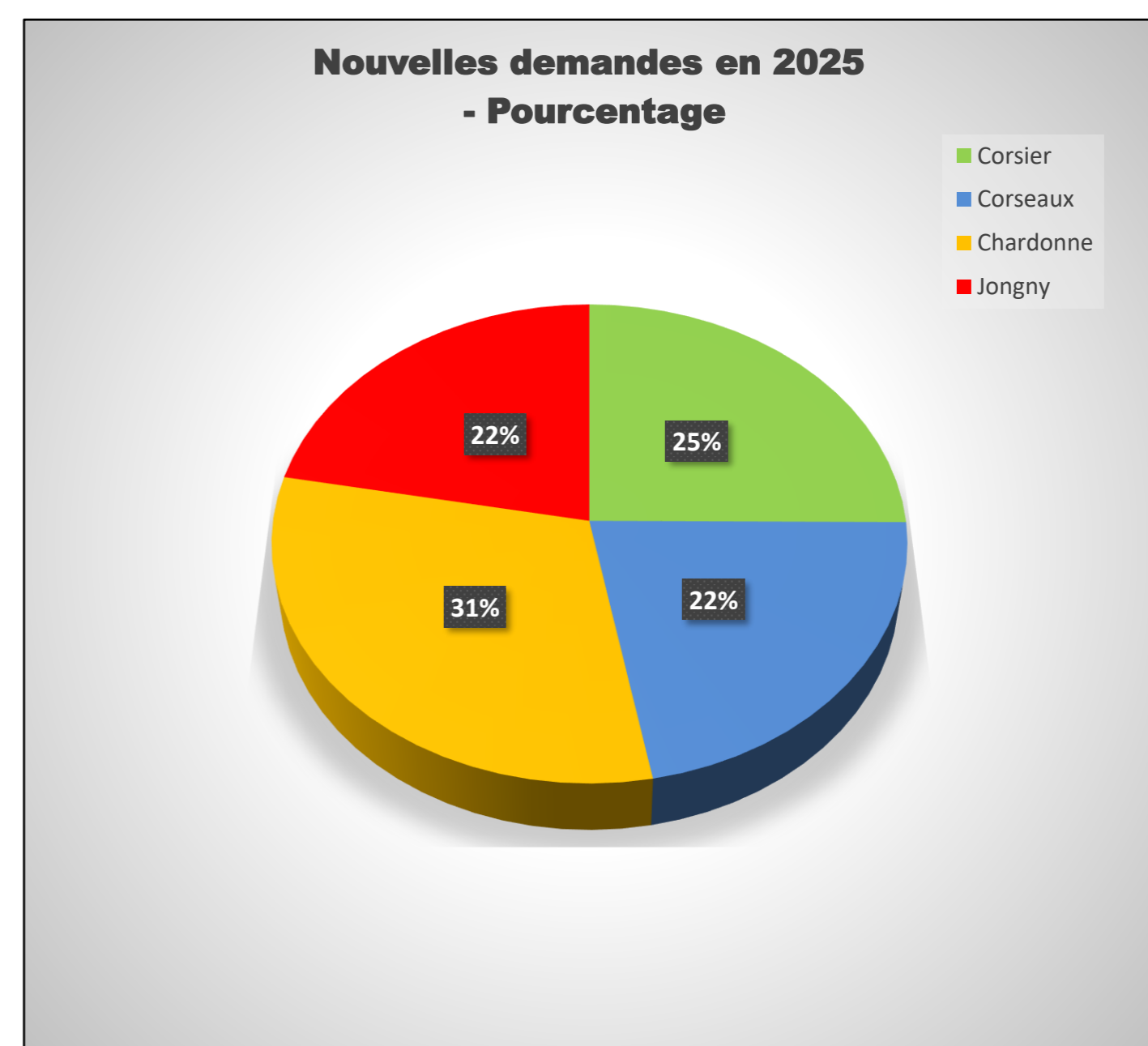
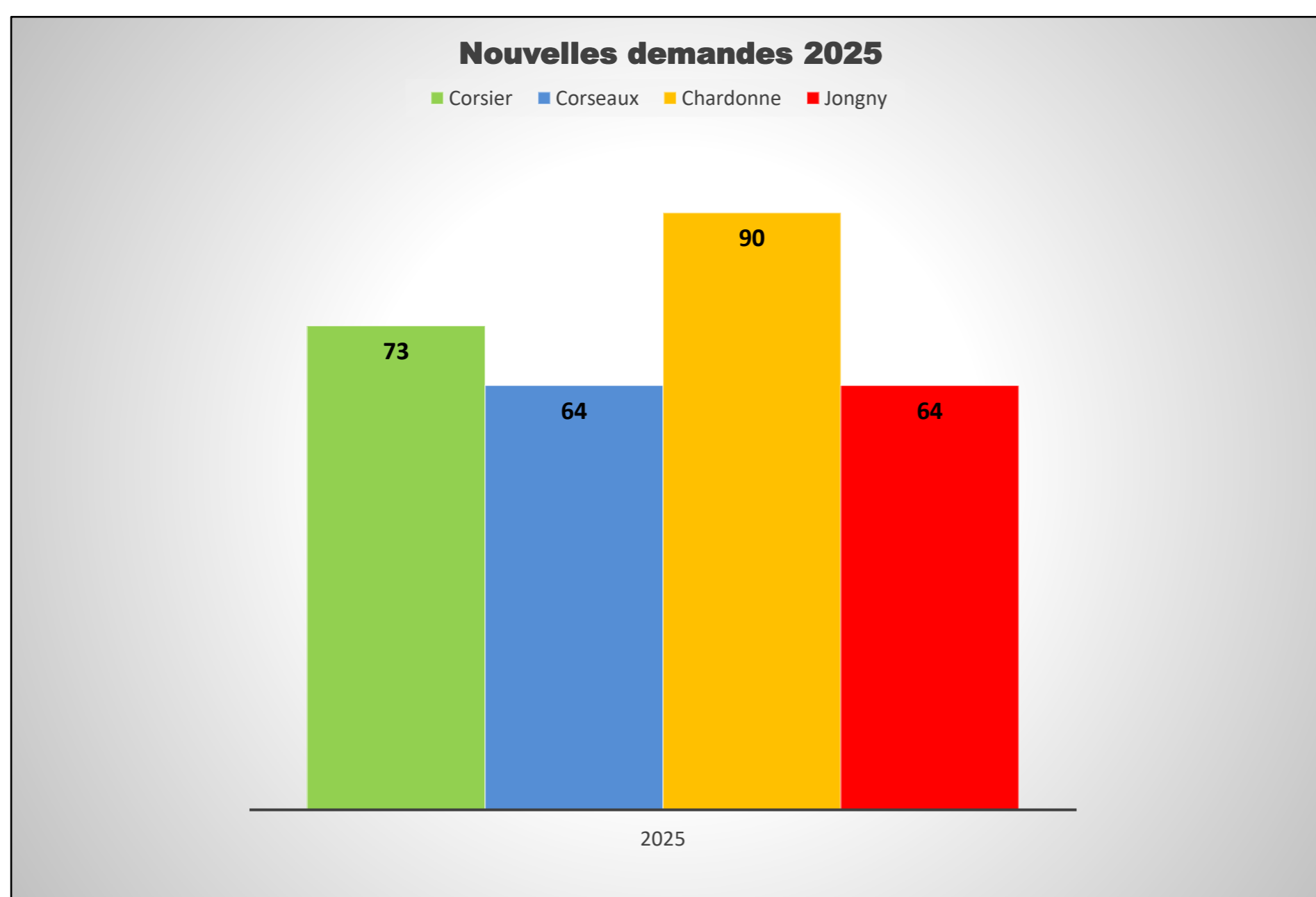
**NOUVELLES DEMANDES ENREGISTREES PAR COMMUNE DE 2015 à 2025**

	Nombre de dossiers ouverts				
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2015	42	44	58	26	170
2016	38	29	49	57	173
2017	49	44	51	29	173
2018	58	64	90	51	263
2019	78	62	95	73	308
2020	78	78	100	75	331
2021	72	56	105	77	310
2022	71	82	120	87	360
2023	96	89	133	88	406
2024	90	78	103	79	350
2025	73	64	90	64	291
	745	690	994	706	3135
	3135				

**NOUVELLES DEMANDES DE 2015 A 2025**



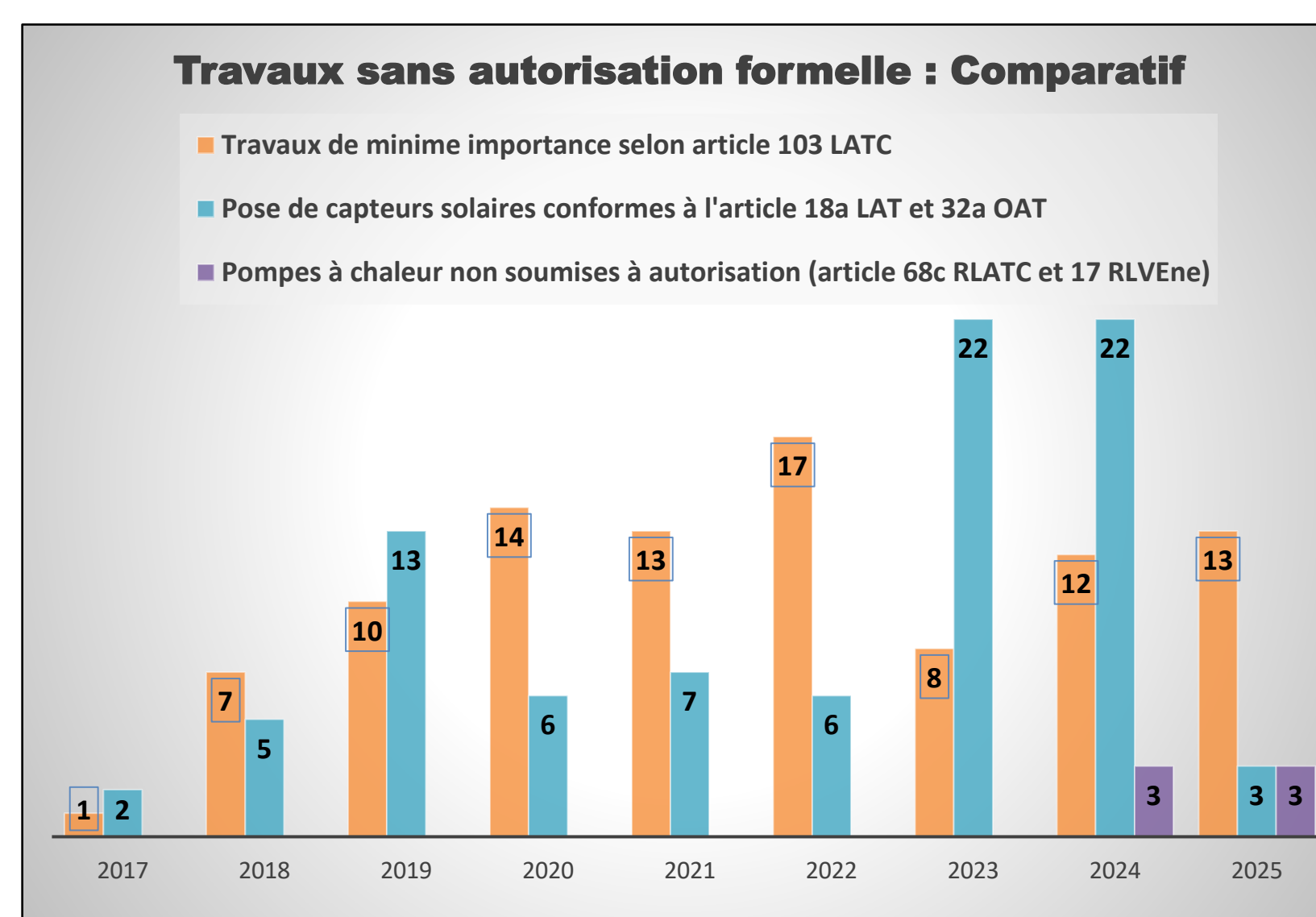
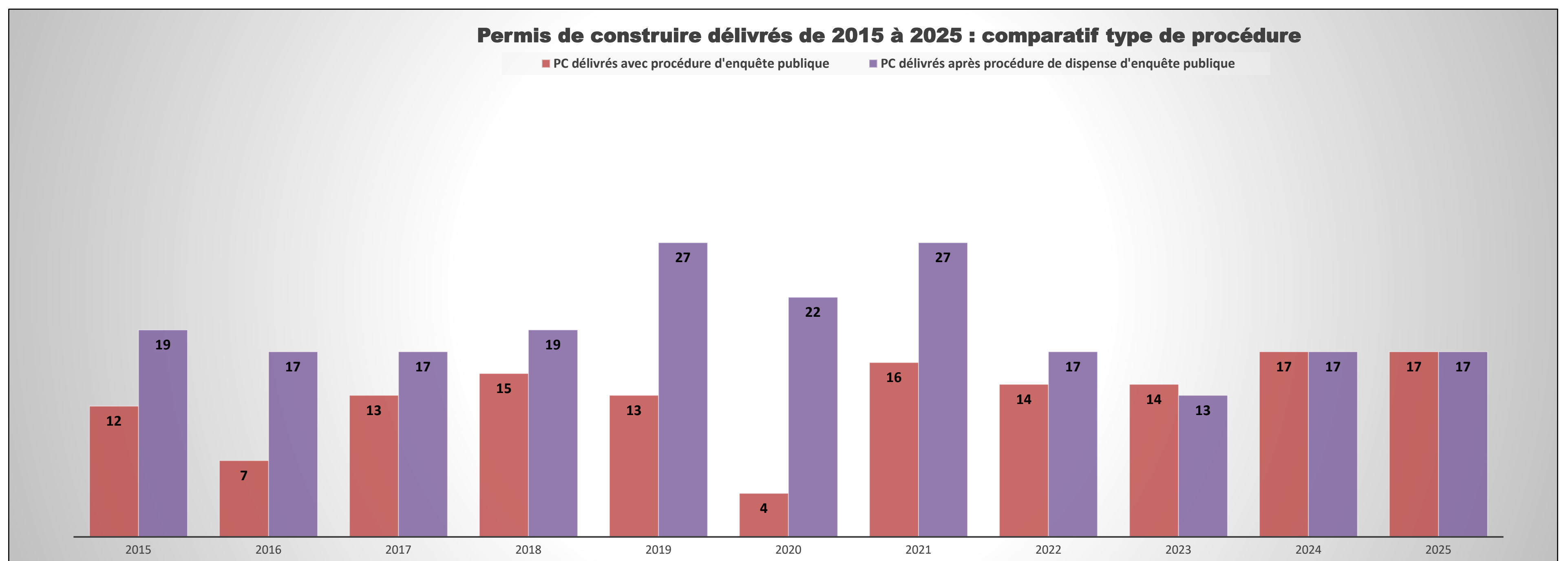
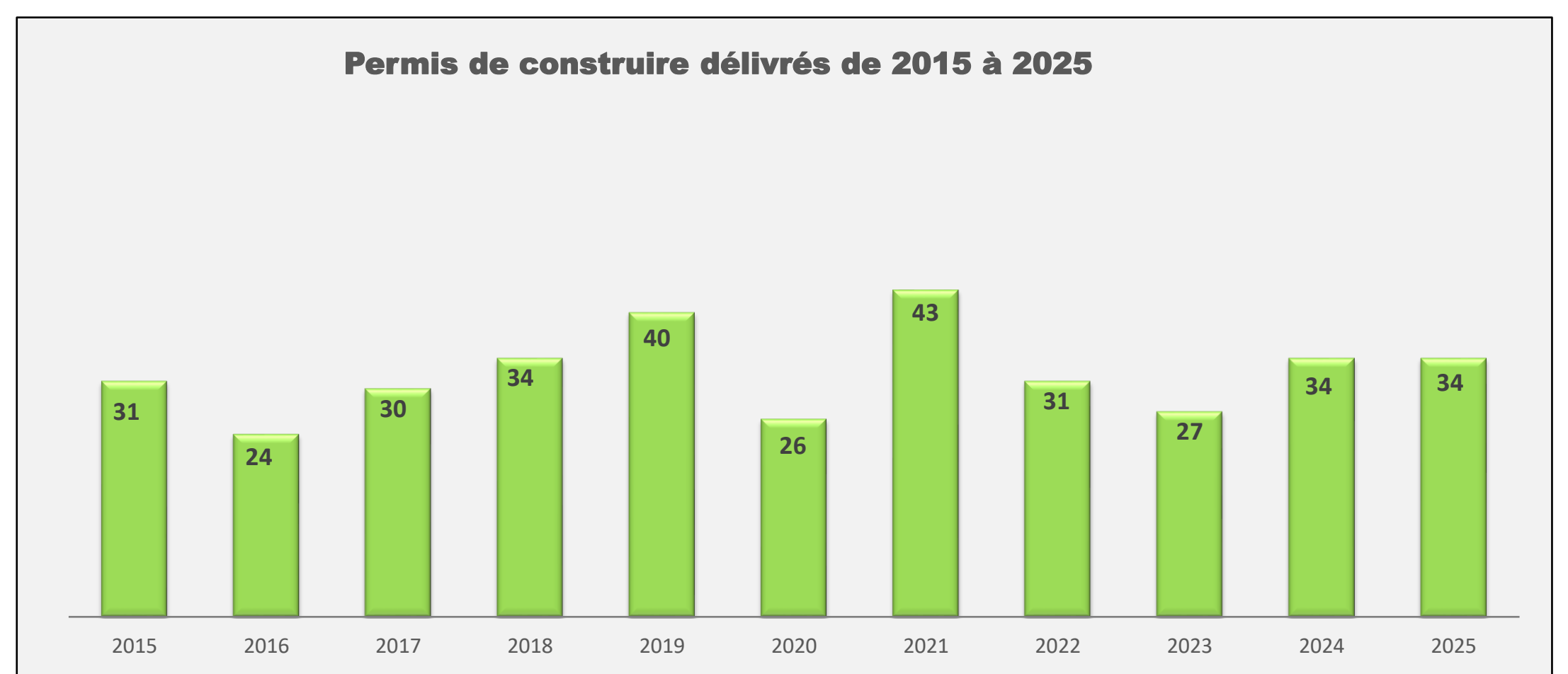
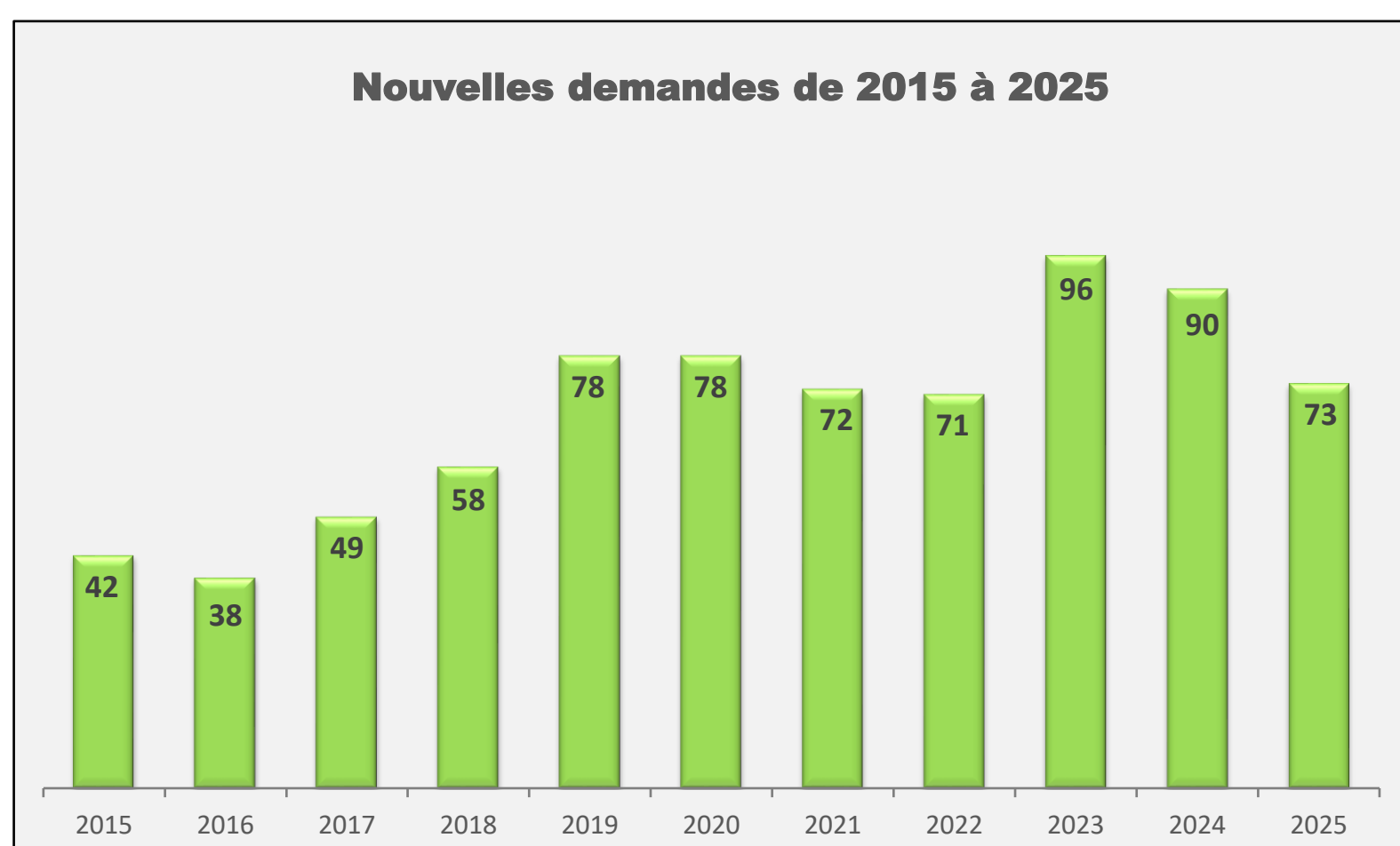
**NOUVELLES DEMANDES EN 2025**



COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY - STATISTIQUES DE 2015 A 2025



Nouvelles demandes		Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)
2015	42	31	12	19	-	-	-	-
2016	38	24	7	17	-	-	-	-
2017	49	30	13	17	3	1	2	-
2018	58	34	15	19	12	7	5	-
2019	78	40	13	27	23	10	13	-
2020	78	26	4	22	20	14	6	-
2021	72	43	16	27	20	13	7	-
2022	71	31	14	17	23	17	6	-
2023	96	27	14	13	30	8	22	-
2024	90	34	17	17	37	12	22	3
2025	73	34	17	17	19	13	3	3
	745	354	142	212	187	95	86	6



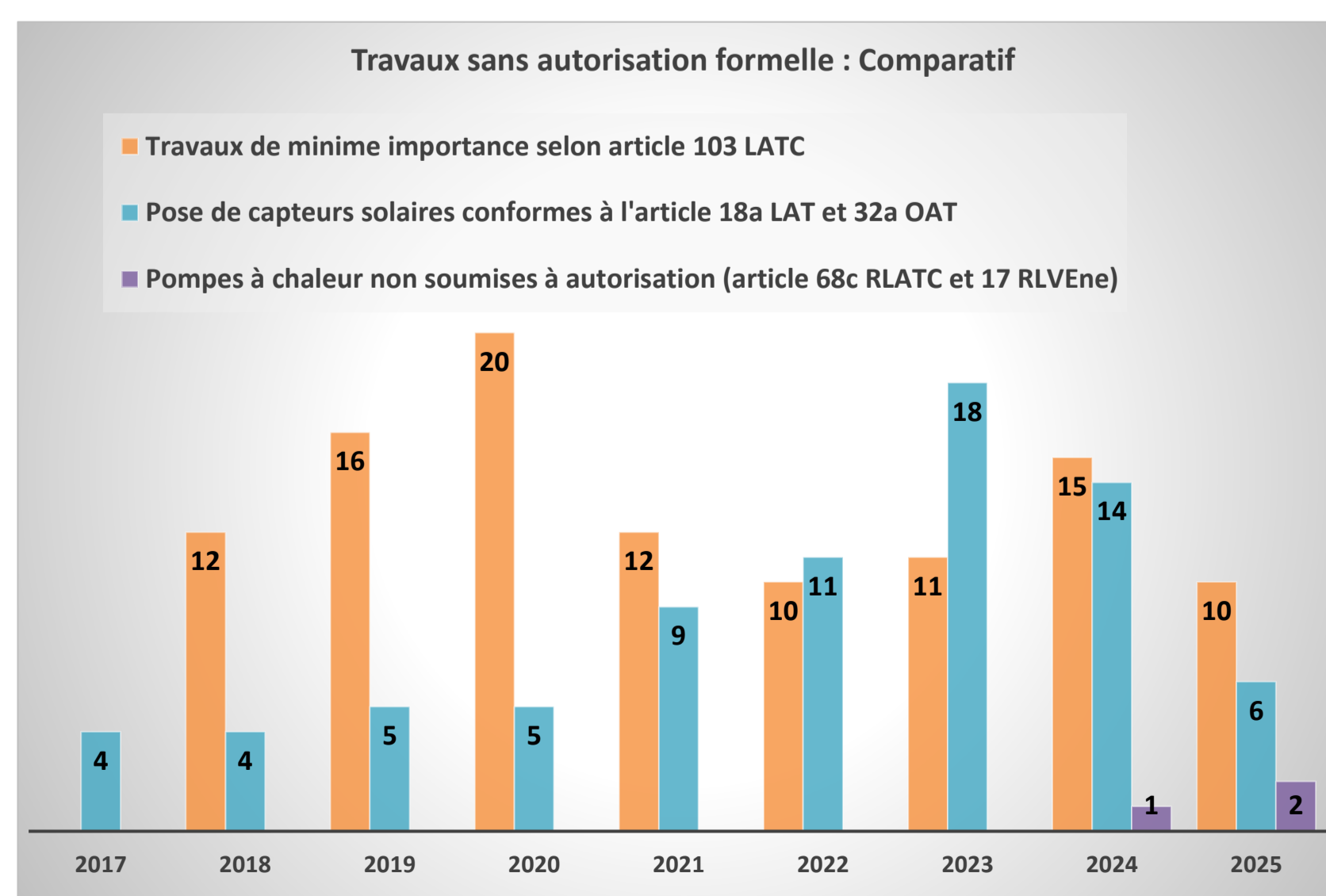
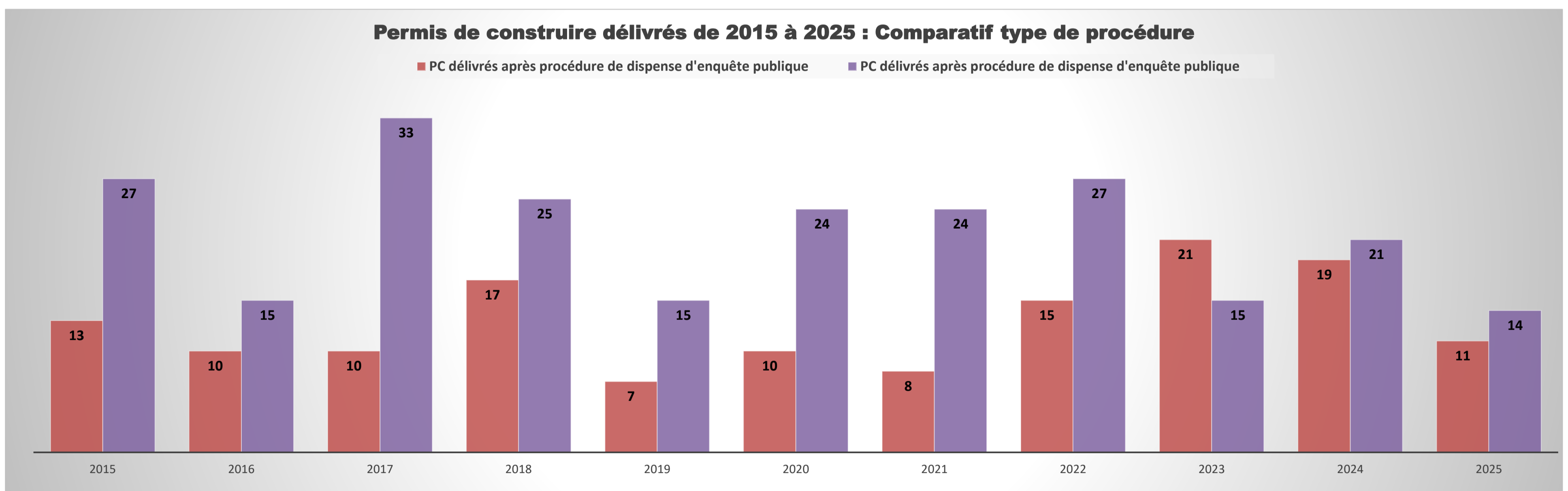
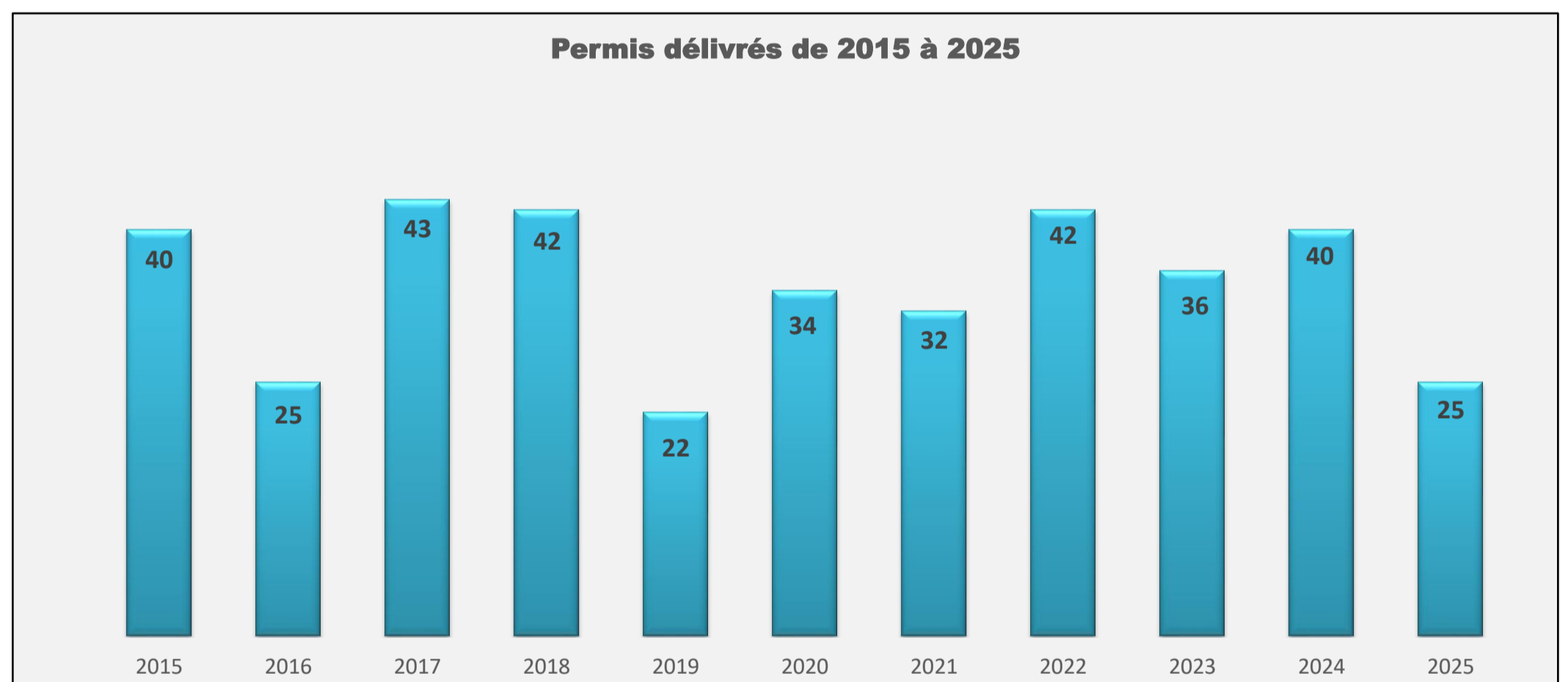
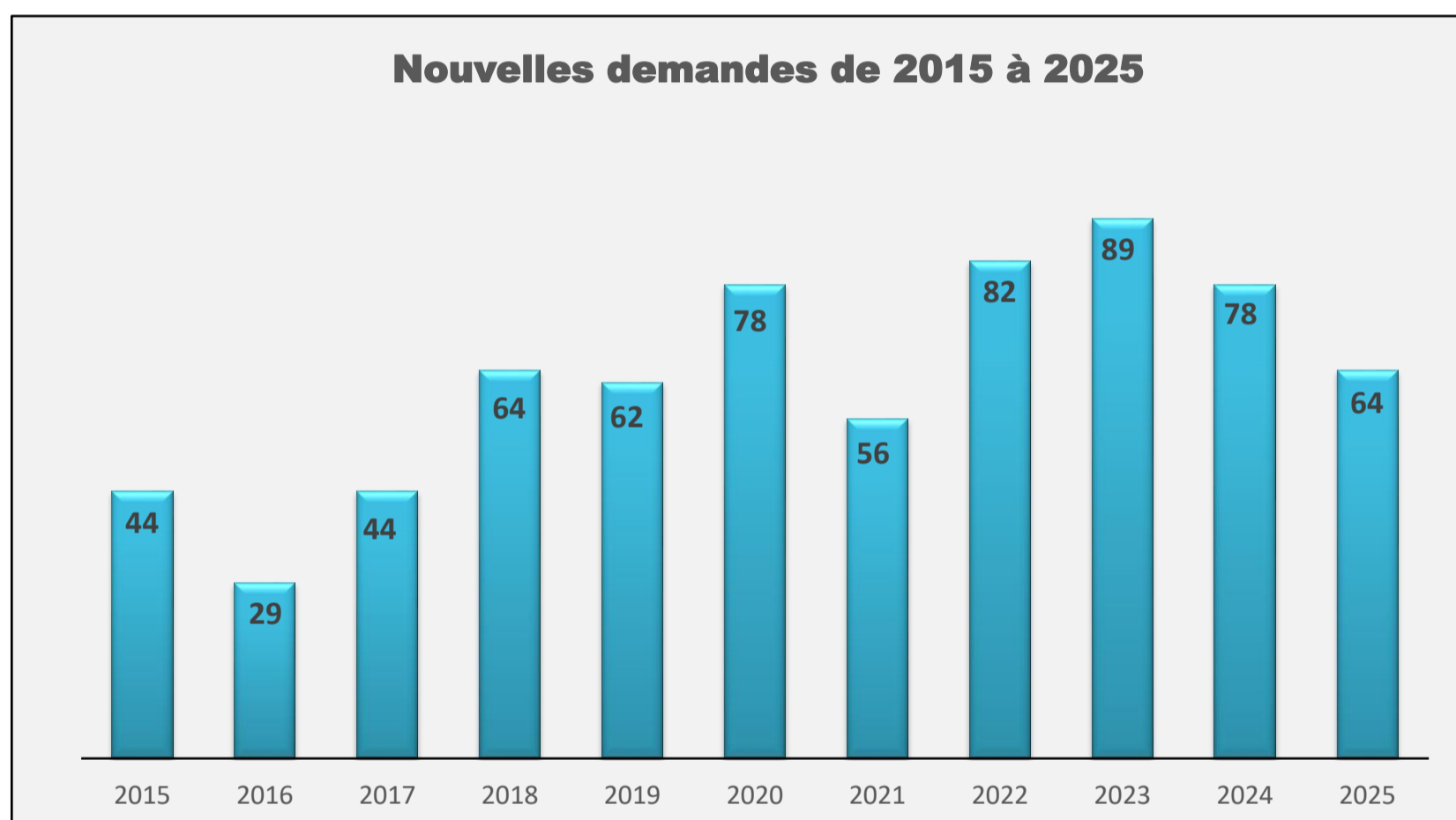
COMMUNE DE CORSEAUX - STATISTIQUES DE 2015 A 2025



Nouvelles demandes	
2015	44
2016	29
2017	44
2018	64
2019	62
2020	78
2021	56
2022	82
2023	89
2024	78
2025	64
	<b>690</b>

	Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique
2015	40	13	27
2016	25	10	15
2017	43	10	33
2018	42	17	25
2019	22	7	15
2020	34	10	24
2021	32	8	24
2022	42	15	27
2023	36	21	15
2024	40	19	21
2025	25	11	14
	<b>381</b>	<b>141</b>	<b>240</b>

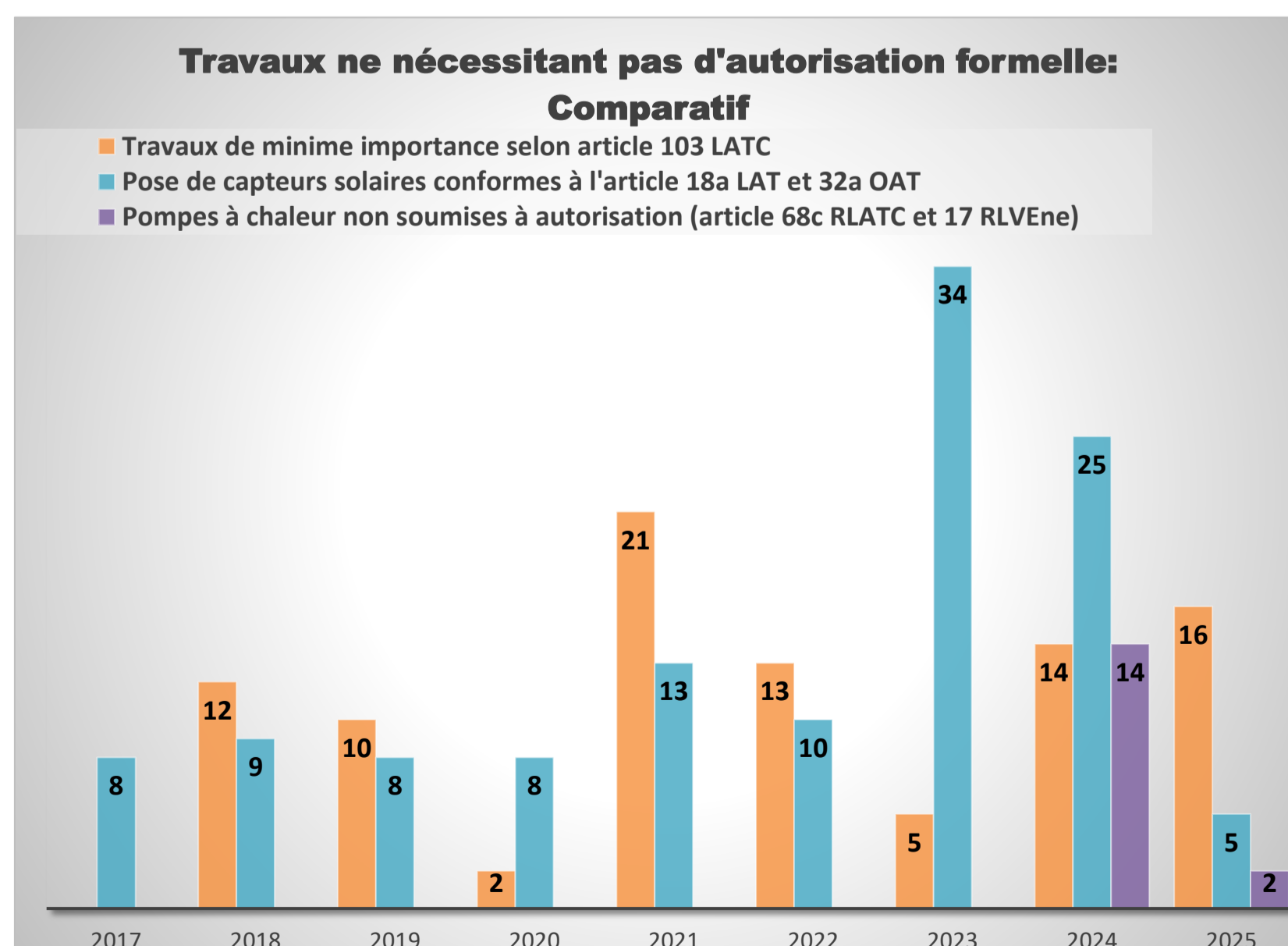
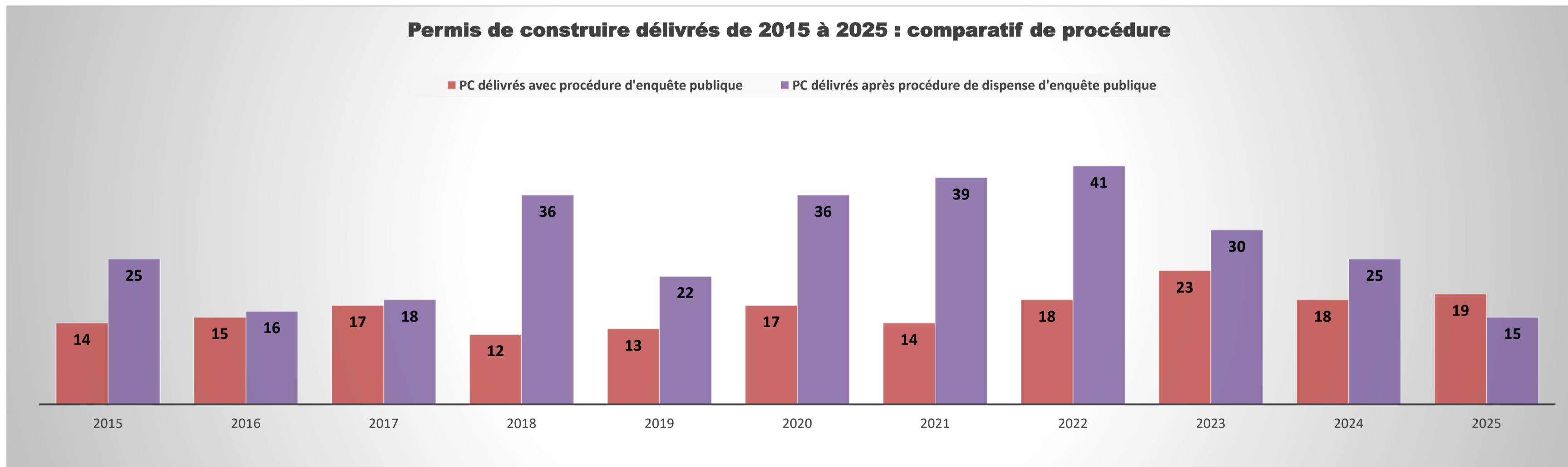
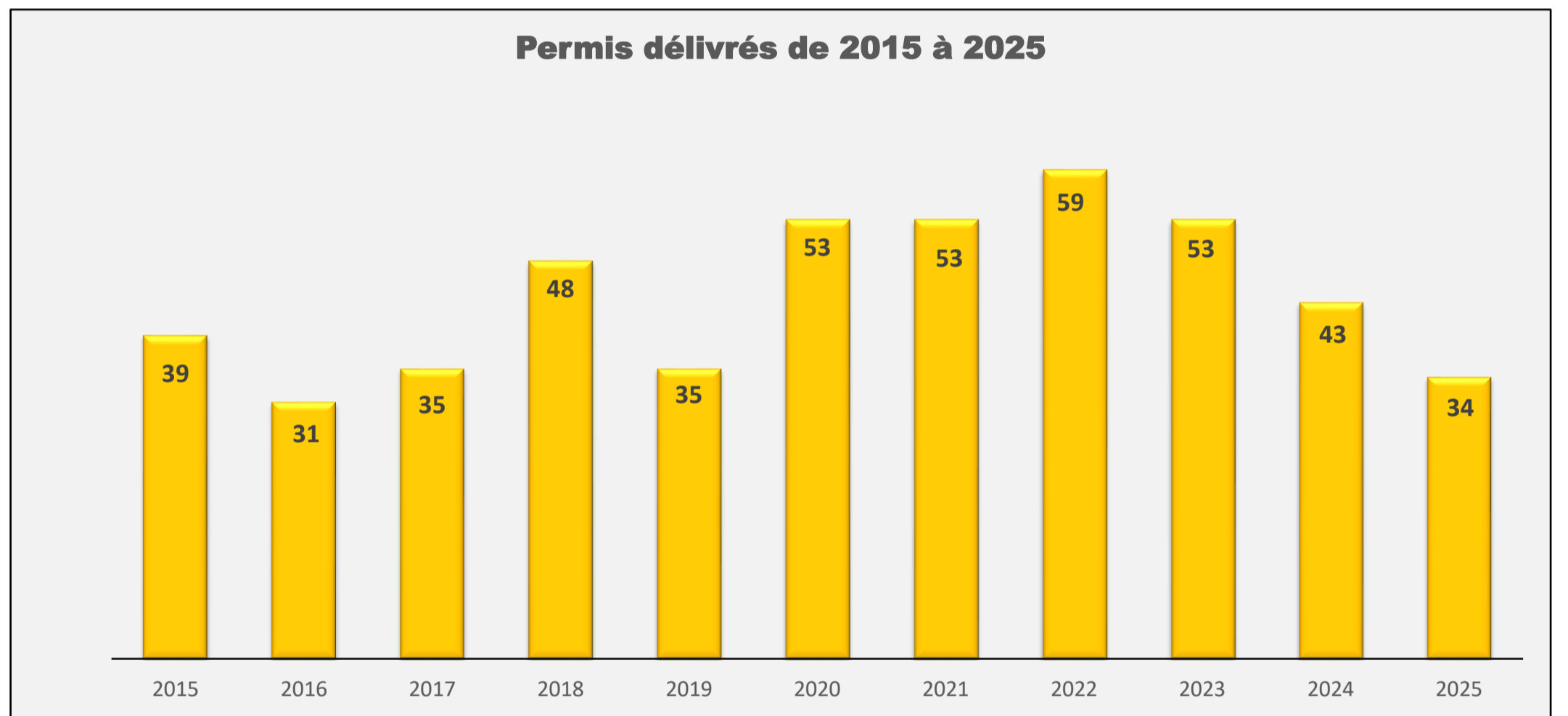
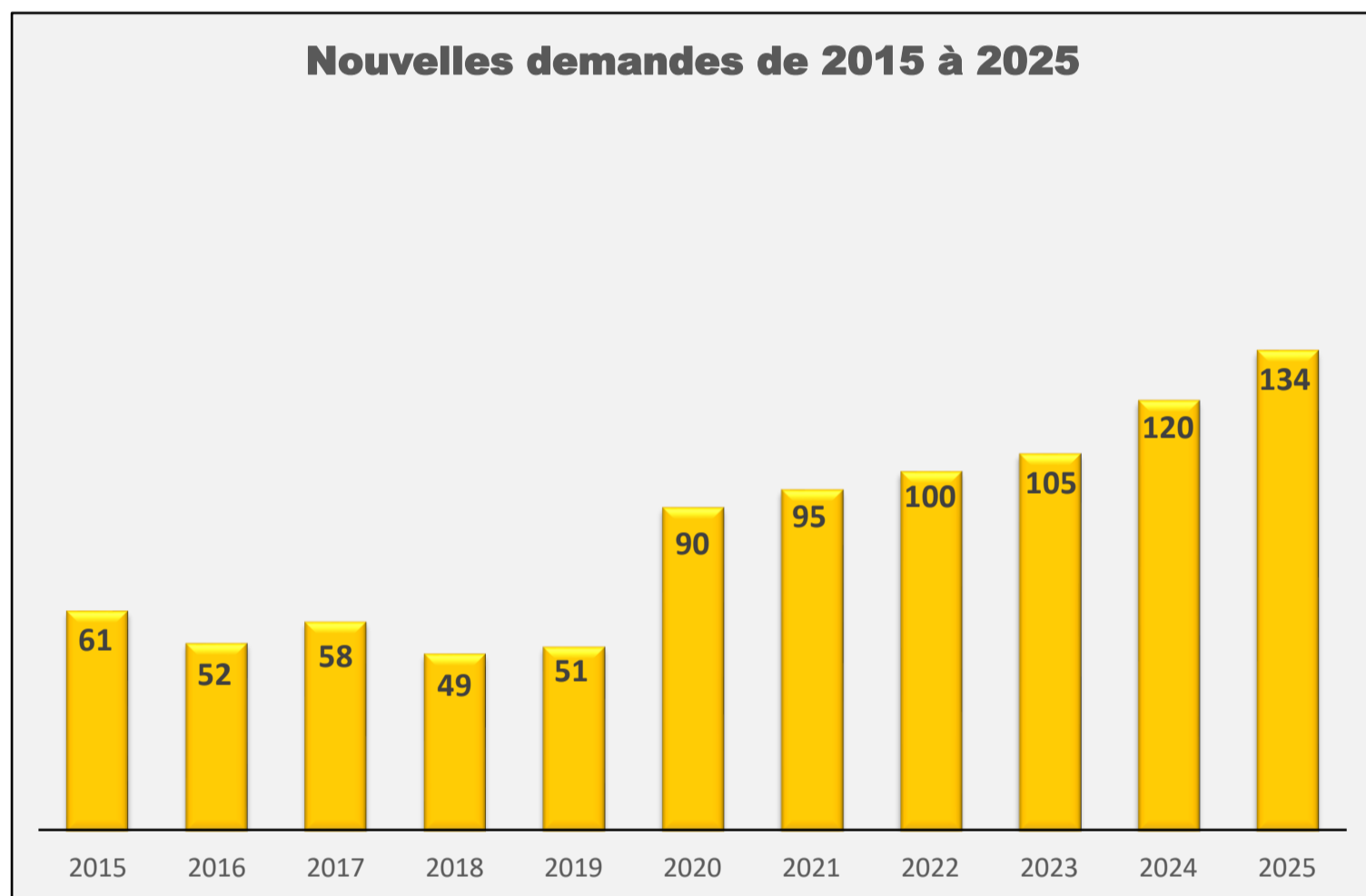
	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)
2015	-	-	-	-
2016	-	-	-	-
2017	4	0	4	-
2018	16	12	4	-
2019	21	16	5	-
2020	25	20	5	-
2021	21	12	9	-
2022	21	10	11	-
2023	29	11	18	-
2024	30	15	14	1
2025	18	10	6	2
	<b>185</b>	<b>106</b>	<b>76</b>	<b>3</b>



COMMUNE DE CHARDONNE - STATISTIQUES DE 2015 A 2025



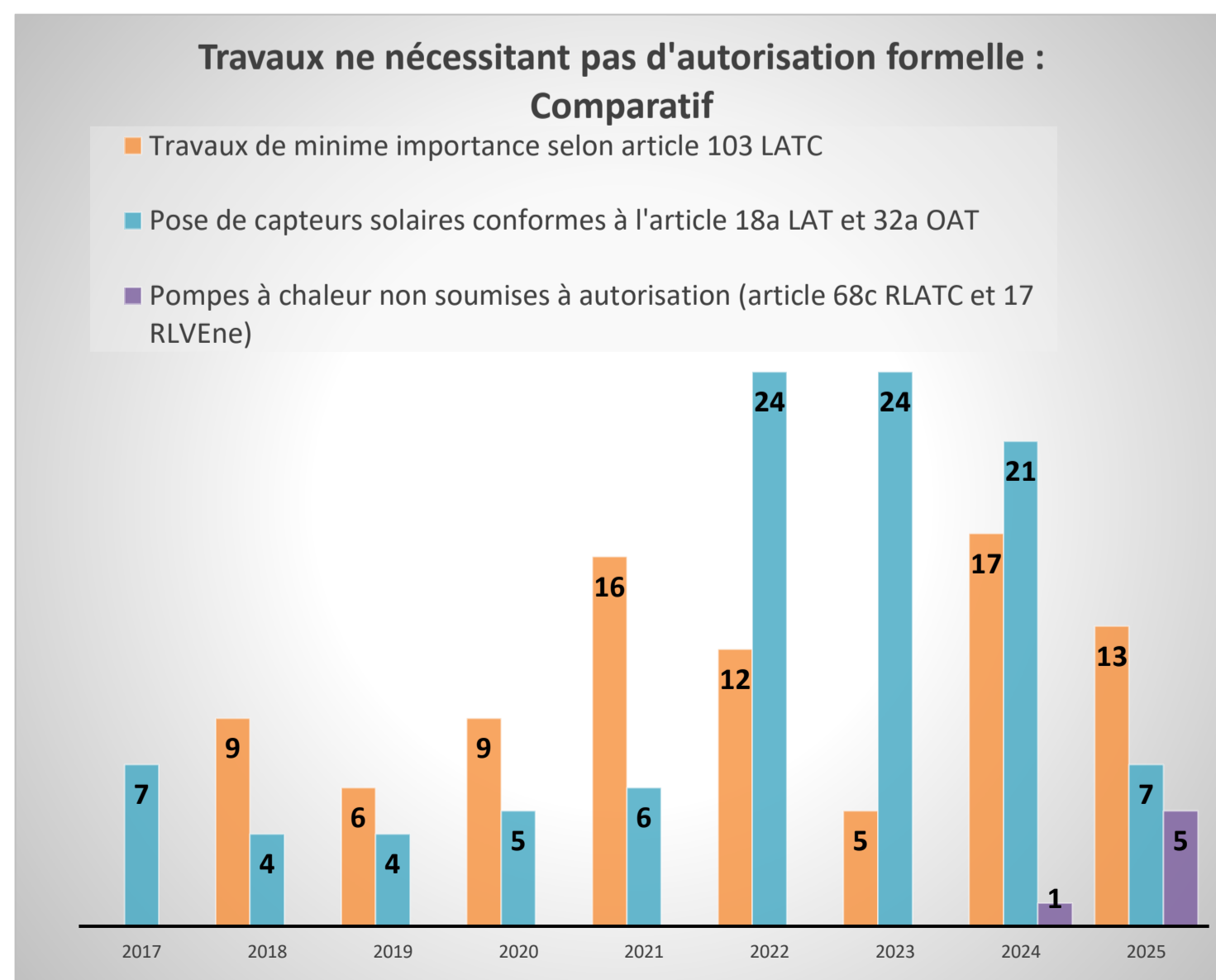
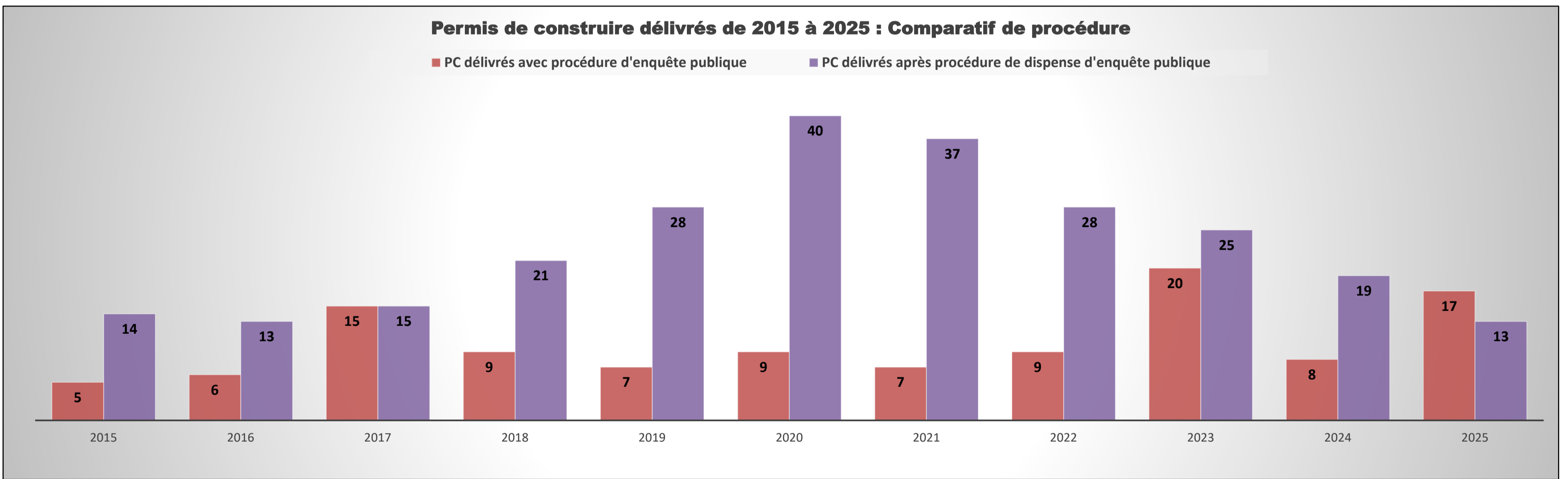
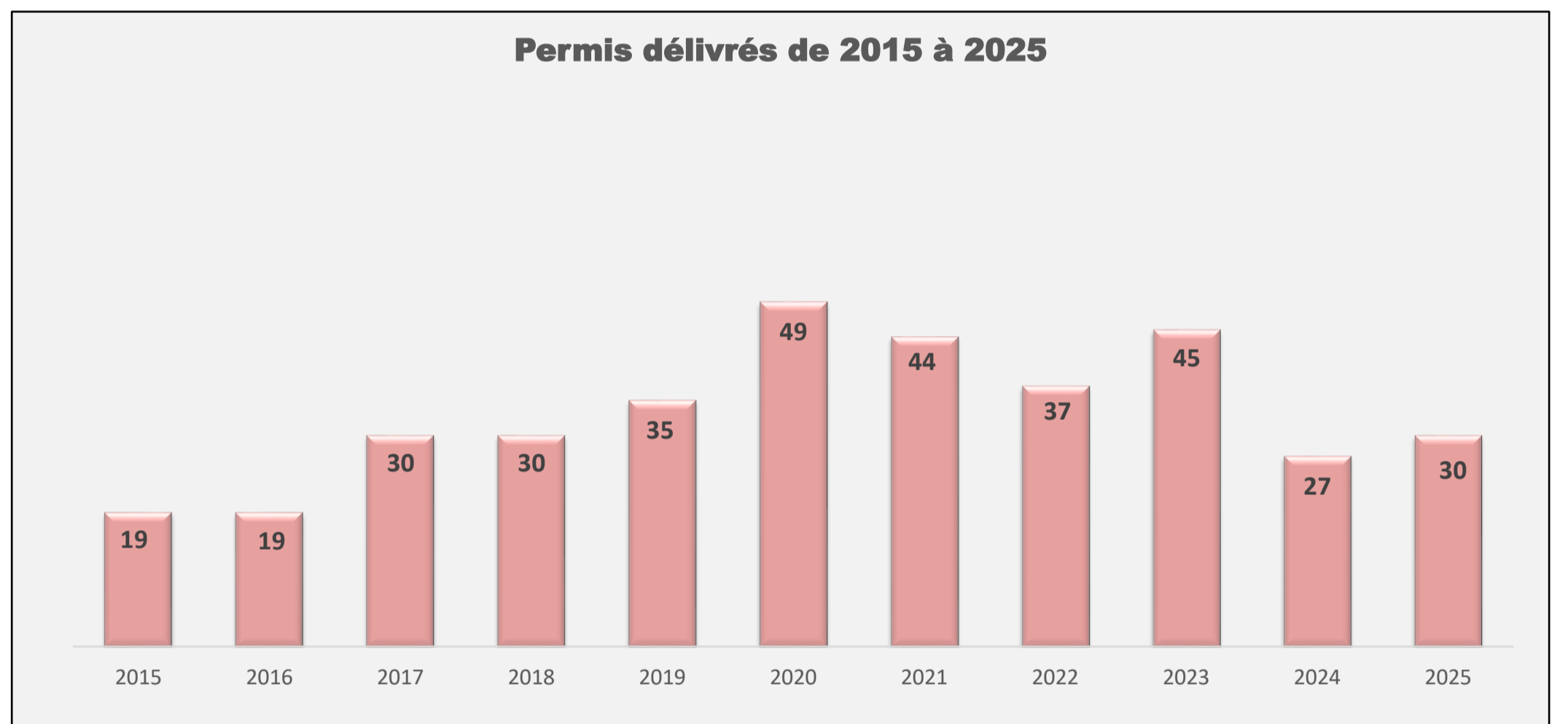
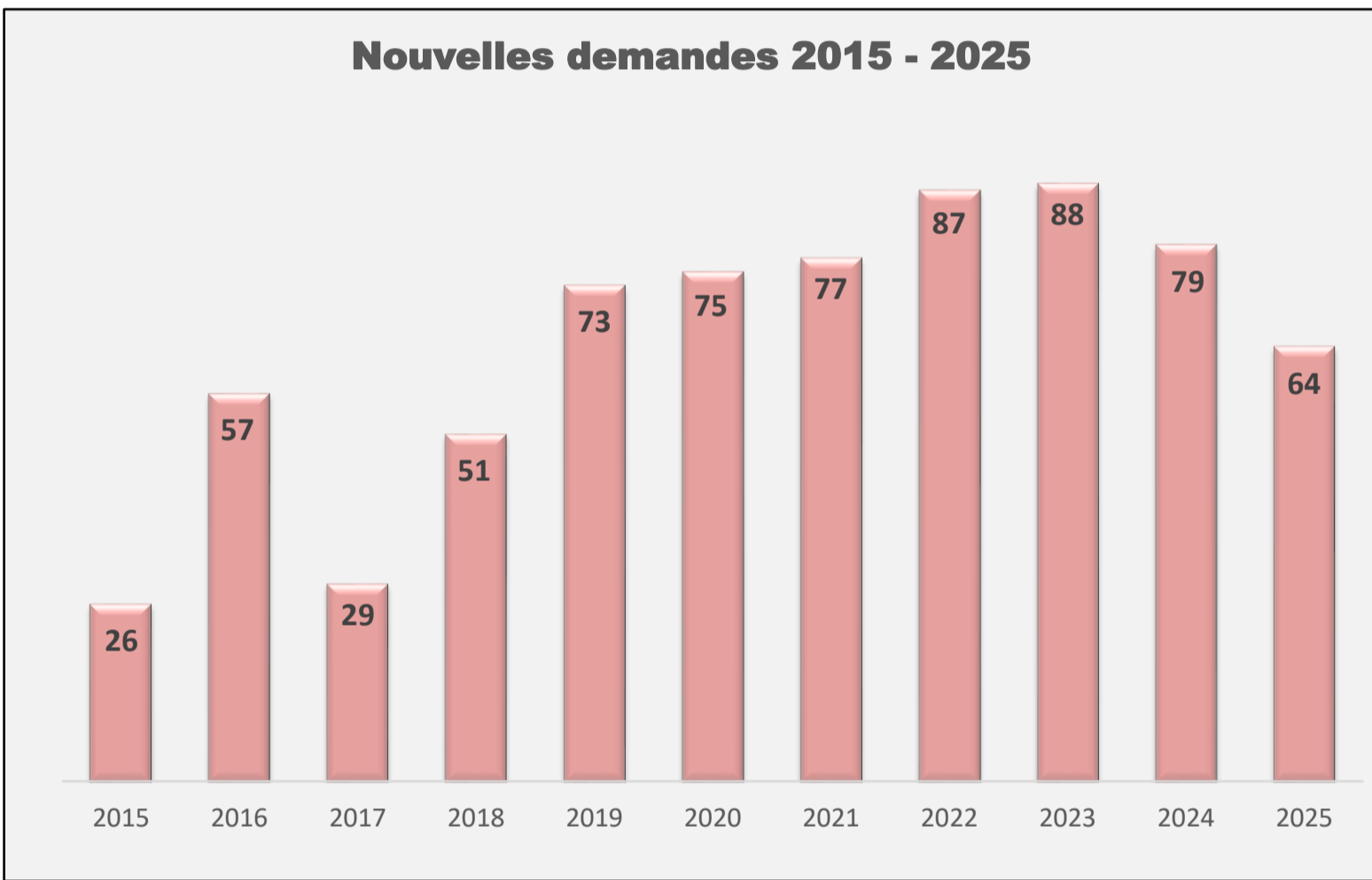
Nouvelles demandes		Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)
2015	58	39	14	25	-	-	-	-
2016	49	31	15	16	-	-	-	-
2017	51	35	17	18	8	0	8	-
2018	90	48	12	36	21	12	9	-
2019	95	35	13	22	18	10	8	-
2020	100	53	17	36	10	2	8	-
2021	105	53	14	39	34	21	13	-
2022	120	59	18	41	23	13	10	-
2023	133	53	23	30	39	5	34	-
2024	103	43	18	25	53	14	25	14
2025	90	34	19	15	23	16	5	2
	<b>994</b>	<b>483</b>	<b>180</b>	<b>303</b>	<b>229</b>	<b>93</b>	<b>120</b>	<b>16</b>



COMMUNE DE JONGNY - STATISTIQUES DE 2015 A 2025



Nouvelles demandes		Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)
2015	26	19	5	14	-	-	-	-
2016	57	19	6	13	-	-	-	-
2017	29	30	15	15	7	0	7	-
2018	51	30	9	21	13	9	4	-
2019	73	35	7	28	10	6	4	-
2020	75	49	9	40	14	9	5	-
2021	77	44	7	37	22	16	6	-
2022	87	37	9	28	36	12	24	-
2023	88	45	20	25	29	5	24	-
2024	79	27	8	19	39	17	21	1
2025	64	30	17	13	25	13	7	5
	<b>706</b>	<b>365</b>	<b>112</b>	<b>253</b>	<b>195</b>	<b>87</b>	<b>102</b>	<b>6</b>



# CORAT RIVIERA

## COMMISSION CONSULTATIVE REGIONALE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

---

#### HISTORIQUE – MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est composée d'un·e représentant·e de chaque municipalité des neuf communes de la Riviera, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. A l'origine, seul·e·s les chef·fe·s des services des trois villes y participaient également, mais depuis 2011, les responsables des bureaux techniques communaux ont été intégrés à la CORAT, en lien avec l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac de 2<sup>e</sup> génération. Le SAI se charge du secrétariat de la Commission.

La direction de Promove est également invitée à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que le Bureau technique de l'Agglomération Rivelac (l'Agglomération) depuis 2020

Pour la législature 2021-2026, la présidence de la CORAT a été assurée successivement par M. Dominique Martin, Conseiller municipal à Blonay, jusqu'en janvier 2022 (mise en place des nouvelles autorités de la Commune fusionnée Blonay – Saint-Légier), puis par Mme Elise Kaiser, Conseillère municipale à La Tour-de-Peilz. M. Ludovic Sherif, Conseiller municipal à Veytaux, en assure la vice-présidence.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un·e consultant·e extérieur·e. Les membres de la CORAT sont alors régulièrement informés sur les démarches entreprises par les groupes de travail et sur l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la Commission plénière.

#### ACTIVITÉS 2025 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT s'est réunie à cinq reprises en 2025, en février, avril, juin, septembre et novembre.

Deux grands points ont été abordés de manière systématique lors de ses séances, soit :

- l'Agglomération Rivelac et le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5), au plan directeur intercommunal vaudois (PDi), ainsi qu'à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ;
- les projets communaux à incidence régionale.

Parmi les nombreux sujets qui ont été amenés à la CORAT, certaines démarches en cours ont fait l'objet d'une présentation particulière, tels que « l'Interface gare de Vevey » et le « Développement touristique des hauts de la Riviera ».

### Agglomération Rivelac

Pour rappel, la CORAT est l'un des trois organes régionaux de référence, qui assurent le suivi des planifications menées par l'Agglomération et qui peuvent être consultés lors des phases clés. Des points de situation ont été présentés à chaque séance de la CORAT par les délégué·e·s du Bureau technique de l'Agglomération et la co-présidente, également présidente de la CORAT, ou d'autres membres de l'assemblée.

L'année 2025 a été très chargée pour l'Agglomération, avec le dépôt du PA5 auprès de la Confédération en mars, la finalisation du PDi en vue de transmettre le dossier pour examen préalable au Canton de Vaud, et la procédure d'adoption par les conseils communaux de la SRGZA, dossier qui fait l'objet d'une collaboration entre l'Agglomération et Promove. Un certain nombre d'échanges ont eu lieu au sein de la CORAT sur ces dossiers.

Une délégation de la CORAT a été désignée pour participer aux réflexions portant sur la future structure juridique de l'Agglomération.

Au surplus, toutes les informations relatives à l'Agglomération Rivelac sont à consulter sur le site internet y relatif : [www.agglorivelac.ch](http://www.agglorivelac.ch).

### Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

La CORAT favorise l'information mutuelle des communes de la Riviera sur leurs projets d'importance qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est réalisé à chaque séance de la CORAT plénière.

Les procédures relatives aux plans d'affectation sont globalement au cœur des échanges, notamment sur les plans d'affectation communaux (PACom) qui sont en cours dans la majorité des communes de la Riviera.

Une collaboratrice du service d'urbanisme et de la mobilité de Vevey est venue présenter la démarche relative à l'interface gare de Vevey en février. S'agissant d'une des mesures phare du PA5, dite présentation a suscité un vif intérêt de la part des membres, ainsi qu'un certain nombre de questions portant principalement sur les espaces réservés aux transports publics (urbains / régionaux), l'accessibilité des transports individuels motorisés et le stationnement.

Autre point qui a fait l'objet d'informations régulières au sein de la CORAT, celui des voies vertes intercommunales, qui soulèvent notamment quelques difficultés de coordination entre certains services de l'Etat. Pour rappel, la CORAT avait reçu une délégation de la DGMR fin 2024 pour présenter sa stratégie cantonale vélo.

Enfin, les membres de la CORAT ont relevé que la coordination des travaux routiers menés par les communes mériterait d'être améliorée, certains étant problématiques en termes d'accessibilité et de fluidité du trafic, notamment pour les transports publics. Il a été convenu d'alimenter la plateforme Cartoriviera plus systématiquement et de réunir les techniciens communaux deux fois par année pour améliorer la situation ; la coordination sera assurée par le BTI.

### Développement touristique des hauts de la Riviera

En juin, la délégation de Promove a présenté la démarche qu'elle a lancée sur le développement touristique des hauts de la Riviera, qui a fait l'objet de deux ateliers en mai et en septembre, réunissant les représentant·e·s politiques / techniques des communes concernées (AT / tourisme), MVT, le Parc Naturel du Pays-d'Enhaut, le Bureau technique de l'Agglomération, ainsi que le mandataire du volet Tourisme du PDi.

En synthèse du travail réalisé, sur les 19 projet communaux répertoriés à la base (peu importe leur état d'avancement), 7 d'entre eux ont été reconnus comme étant stratégiques, régionaux, prioritaires et éligibles d'un point de vue LADE. L'Agglomération, ainsi que les mandataires du PA5, ont été informés des résultats des travaux menés sur les aspects territoriaux.

### Etude intercantonale sur une ligne de transport public régionale Bulle-Vevey

Par ailleurs, la CORAT a été tenue informée par le Bureau technique de l'Agglomération de l'avancement d'une étude lancée par les Cantons de Vaud et de Fribourg, portant sur une offre de transport régional (TRV) pour le corridor « Bulle – Vevey », menée par un mandataire externe.

Après une phase de diagnostic, plusieurs variantes ont été établies, puis analysées sous plusieurs angles (utilité / finances / multicritères), éliminant celles qui étaient les moins pertinentes. Il a été relevé que dite étude rejoignait en partie l'hypothèse du PA5, avec le risque d'un décalage par rapport au développement prévu à La Veyre-Derrey ; les chiffres relatifs aux pendulaires n'étant pas actualisés depuis 2020. Deux variantes ont été retenues qui passent par l'autoroute, le point de l'origine étant variable (Bulle ou Châtel-St-Denis), alors que la destination reste constante (Vevey).

### **LEXIQUE D'APPUI**

AT	Aménagement du territoire
BTI	Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes (Vaud)
LADE	Loi sur l'appui au développement économique (Vaud)
MVT	Montreux Vevey tourisme
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PACom	Plan d'affectation communal (Vaud)
PDi	Plan directeur intercommunal (Vaud)
Promove	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (Vaud)
TRV	Transport régional de voyageurs

# rapport d'activités 2025



BLONAY -  
SAINT-LEGIER



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER-  
SUR-VEVEY



JONGNY



MONTREUX



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX

# lexique

AACTS	Fondation addiction, action communautaire, travail social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
ARAS	Association régionale pour l'action sociale - région Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
BE	Bureau exécutif
CA	Conseil administratif (Entente intercommunale selon art. 109a et ss LC) / Conseil d'administration (S.A.)
CC	Conseil communal
CF	Conseil de fondation
CICG SA	Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CMVR	Conservatoire Montreux Vevey Riviera
Cogest	Commission de gestion
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CPR	Commission Prévention Riviera
CRTPR	Conférence régionale des transports publics Riviera
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
ECO	Service Economie, tourisme et vignes (Ville de Vevey)
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FET	Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera
FVA	Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
GT	Groupe technique
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LC	Loi sur les communes
LEM	Loi sur les écoles de musique
LICom	Loi sur les impôts communaux
MOB SA	Société anonyme Montreux Oberland Bernois
MVR SA	Société anonyme de transports publics Montreux - Vevey - Riviera
MVT	Montreux-Vevey tourisme
OJ	Ordre du jour
PACom	Plan d'affectation communal
PA5	Projet d'agglomération de 5 <sup>e</sup> génération
PDi	Plan directeur intercommunal
PIG	Prestation d'intérêt général
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
RA	Rapport d'activités
RSHL	Réseau santé Haut-Léman
SAAV	Société d'apiculture des Alpes vaudoises
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM SA	Société anonyme de valorisation des déchets incinérables (site Monthey) et de méthanisation des déchets biodégradables (site Villeneuve)
SIGE	Service intercommunal de gestion
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
STEP	Station d'épuration
TP	Transports publics
TRV	Transport régional de voyageurs
TU	Transport urbain
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV SA	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve
2M2C	Montreux Music & Convention Center



### LE SAI EN BREF ...

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

## PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2025 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 9 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la Municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- > Présentation du service
- > Activités 2025 en bref
- > Activités 2025 par domaine thématique

## CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines sur lesquels les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 9 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

## MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- > Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- > Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- > Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- > Développer l'information et la communication internes et externes.

## COMPOSITION ET FINANCEMENT

Il est rappelé que jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de CHF 4.- / hab., le solde étant assuré par la commune de Vevey. En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à CHF 7.- / hab. Celle-ci a été augmentée progressivement pour atteindre CHF 7.50 en 2007. Face à la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de CHF 2.- / hab. dès 2008, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint·e supplémentaire; possibilité qui n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011. Le service est doté de 6 postes équivalant à 4,5 EPT.

A fin 2025, le SAI comptait 5 postes équivalant à 4.1 EPT, soit la cheffe de service (100%), 2 adjointes (190%) et 2 secrétaires (120%). L'un des deux postes d'adjointes a été augmenté de 10% dès septembre - ce qui revient à une moyenne annuelle d'environ 4 EPT.

En 2025, la facturation aux communes a été de CHF 9.75 / hab. au lieu des CHF 10.- / hab. budgétés. Le service facture également les prestations qu'il effectue pour les institutions disposant d'un budget propre (forfaits depuis 2016), ce qui permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit de la CIEHL, des Fonds intercommunaux culture, sportif et de sauvetage, de la Commission Prévention Riviera et de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

## LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

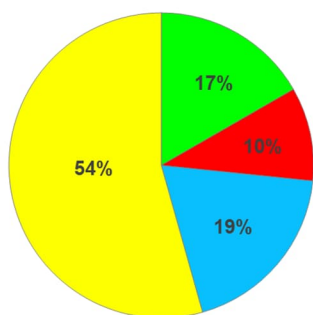
COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIATS CANTON-COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conférence des syndicats de la Riviera (CSD)</li> <li>Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)</li> <li>Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz</li> <li>Autres conférences des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera)</li> <li>Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR)</li> <li>Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier</li> <li>Convention Cartoriviera</li> <li>Convention Agglomération Rivelac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR)</li> <li>Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR)</li> <li>Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif)</li> <li>Convention relative à l'utilisation des installations sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove)</li> <li>Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT)</li> <li>Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera</li> <li>Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association de communes Sécurité Riviera (ASR)</li> <li>Commission Prévention Riviera</li> <li>Inspection des chantiers</li> <li>Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage</li> <li>Fondation Addictions, Action communautaire, Travail social (AACTS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE)</li> <li>SATOM SA</li> <li>Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)</li> <li>Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA)</li> <li>Fondation de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA)</li> <li>Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS)</li> <li>Réseau Santé Haut-Léman (RSHL)</li> <li>Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)</li> </ul>

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



2025



- coordination générale
- sécurité / prévention
- AT / transports / équipements
- culture / sports / tourisme

Le graphique ci-dessus montre la répartition du temps consacré par le SAI aux grands domaines d'activités qui lui incombent.

Les proportions sont similaires à celles de 2024. La part du domaine culture / sports / tourisme reste prépondérante, le suivi et la gestion des institutions du FCR demandant un investissement important de la part du service.

## LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est notamment chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions et ce, pour tous les organes intercommunaux et les différents groupes de travail placés sous sa responsabilité.

En 2025, le service a organisé ou a participé à plus de 80 séances concernant une vingtaine d'organes intercommunaux ou groupes de travail / projets spécifiques. Parmi les missions et tâches du SAI en 2025, nous citerons les principaux dossiers suivants :

- > **Le Fonds culturel Rivera (FCR)** : dossier toujours prépondérant pour le service, qui a consacré cette année encore un temps important à l'analyse de la situation de chacune des 22 institutions bénéficiaires du fonds, ainsi qu'à l'établissement des comptes et du RA 2024, du budget 2026, des préavis et de la proposition de répartition des subventions pour 2026.
- > **Proposition d'une nouvelle répartition du déficit des transports urbains VMCV** : réflexion menée par le service dans le cadre de la Conférence Régionale des Transports Publics Riviera (CRTPR) dès la mi-2024. La proposition d'une clé de répartition basée sur la population pondérée par un coefficient de qualité de desserte a été présentée en septembre à la CRTPR et en octobre à la CSD. La consultation des municipalités sur les projets de préavis et de convention y relatifs a démarré en décembre 2025, parallèlement à celle de la DGMR. Les résultats de la consultation sont attendus mi-janvier 2026.
- > L'analyse de **l'avant-projet de modification de la loi sur les communes (LC)** : l'avant-projet a été mis en consultation par le Canton durant le 1er trimestre 2025. Le service s'est penché sur le chapitre relatif aux collaborations intercommunales et a rédigé une position ainsi que des propositions, validées par la CSD et transmises à la DGAIC en avril 2025, ainsi qu'à l'UCV.
- > **La lutte contre le frelon asiatique** : les municipalités de la Riviera ont été alertées sur la problématique du frelon asiatique dans le cadre du Forum des municipalités de mars 2025. Au vu du caractère d'urgence et de l'ampleur du phénomène, le sujet a été repris et suivi dans le cadre de la CSD, pour aboutir à des propositions de soutien à la Société d'Apiculture des Alpes Vaudoises (SAAV) qui lutte très activement et de manière bénévole contre le frelon asiatique. Dites propositions ont été validées par les municipalités. Une délégation de la CSD a rencontré l'ASR fin 2025 en vue de développer une collaboration pérenne dans la lutte contre le frelon asiatique.

## coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail<sup>(1)</sup>. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



### MISSION ...

Lieu de réflexions et d'échanges des syndic-que-s de la Riviera leur permettant de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou de plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition : 9 syndic-que-s
- > présidence 2025 :  
Mme Arianne Rouge  
jusqu'au 30 juin /  
Mme Nicole Pointet  
dès le 1<sup>er</sup> juillet
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > environ 7 à 8 séances / an
- > pas de budget propre
- > dès 2008, invitation régulière aux syndic-que-s du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- > organisation de séances spécifiques syndic-que-s Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture (problématiques communes)

### CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à sept reprises en 2025 et a échangé sur de nombreux sujets dont les principaux sont présentés dans le présent rapport, qui se veut synthétique.

Il est rappelé que depuis 2016, l'ordre du jour (OJ) des séances suit un « canevas » qui permet une coordination et un suivi plus systématique des principaux sujets et dossiers propres à la région et qui est appelé à évoluer selon les thématiques émergentes.

Les rencontres annuelles ou ponctuelles, organisées pour la plupart par le SAI sous l'égide de la CSD, sont traitées au chapitre « Information et communication » en page 8.

### Coordination régionale / extrarégionale

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) représentant les intérêts des communes, les sujets d'actualité qui sont traités dans ce cadre ont fait l'objet d'informations systématiques par les syndic-que-s délégué-e-s qui siègent dans ses divers organes et ce, dans le respect de la confidentialité lorsqu'elle est exigée par le Conseil d'Etat. La Commune de Corseaux est également membre de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) et son syndic communique les informations utiles y relatives.

Parmi les sujets abordés dans le cadre de l'UCV, certains ont fait l'objet d'une implication importante de la CSD, tels que :

- L'avant-projet de révision de la LC

La CSD a reçu une délégation de la DGAIC lors de sa séance de mars 2025, durant la phase de consultation sur l'avant-projet de loi.

Comme mentionné en page 3, le SAI a centré son analyse et appréciation sur le chapitre relatif aux collaborations intercommunales, avec des mesures concrètes. Cette position a été validée par la CSD, puis transmise aux municipalités de la Riviera ainsi qu'à la DGAIC et à l'UCV. En synthèse, le SAI relève que l'avant-projet montre une grande méconnaissance du « terrain » et aurait des implications préjudiciables à la Riviera. En définitive, le projet évite les questions de fond sur les attentes du canton vis-à-vis des communes (taille critique / fusions / etc.). Une prise de position sur le rôle du / de la syndic-que a également été transmise dans le cadre de la consultation.

<sup>(1)</sup> Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)

## coordination générale

- Le budget 2026 présenté par le Conseil d'Etat

La CSD a débattu en particulier sur le décret urgent concernant la réduction de la part communale au produit de l'impôt sur les gains immobiliers en 2026 / 2027, d'autant plus problématique que les budgets communaux étaient déjà bouclés. Début décembre, la CSD a rédigé un courrier aux député·e·s du district, dans le but d'attirer leur attention sur la situation.

D'autres sujets abordés dans le cadre de l'UCV ont fait l'objet d'informations et d'échanges au sein de la CSD (projets de lois / finances / gouvernance / etc.). Par ailleurs, dans le cadre de sa visite des districts, une délégation de l'UCV a rencontré les syndic·que·s ainsi que des représentant·e·s des municipalités de la Riviera et du Pays-d'Enhaut en septembre 2025 (cf. page 8).

Enfin, le préfet et les syndic·que·s du Pays-d'Enhaut sont invités à la CSD de manière régulière, ce qui permet au préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district, lorsque l'occasion se présente.

### **Aménagement du territoire / transports-mobilité / environnement / infrastructures**

L'Agglomération Rivelac a fait l'objet d'une information régulière au sein de la CSD, l'année 2025 ayant été rythmée par des phases déterminantes de consultation et de validation des exécutifs communaux et cantonaux sur le projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5) qui a été déposé auprès de la Confédération en mars. Une délégation de l'agglomération est venue présenter un point de situation sur le plan directeur intercommunal (PDi) et la SRGZA en juin. Par ailleurs, la CSD a été informée en novembre des réflexions en cours concernant la structure juridique de l'agglomération (cf. <https://agglorivelac.ch>).

Comme indiqué en page 3, le SAI a présenté à la CSD ses réflexions et proposition de nouvelle répartition du déficit des lignes de transport urbain VMCV lors de sa séance d'octobre, qui a validé le lancement de la consultation des municipalités et de la DGMR en parallèle, sur le projet de préavis et de convention y relatifs (cf. page 10 - CRTPR).

La représentation des communes actionnaires au sein du Conseil d'administration de MVR SA a été abordée à plusieurs reprises et une proposition a été présentée aux syndic·que·s en septembre.

## coordination générale

Comme annoncé dans le RA 2024, les municipalités de la Riviera ont été consultées sur une liste d'équipements et d'installations d'utilité publique / d'importance régionale, établie par le SAI et complétée par les municipalités, ce qui a permis de l'actualiser.

En novembre, une délégation du SIGE est venue présenter le projet de nouvelle STEP régionale, une fois le préavis déposé auprès du conseil intercommunal de l'association. Cela a permis d'échanger tant sur des questions de procédure que des questions techniques et financières.

### **Economie / tourisme**

L'Association-Musée Blonay-Chamby s'est adressée aux municipalités de la Riviera via la CSD, pour leur demander de reconduire leur soutien, pour la période 2026-2030. Toutes les municipalités ont maintenu leur soutien ou l'ont légèrement adapté, soit sous forme de forfait annuel, soit en CHF / hab. Le SAI s'est chargé de transmettre la synthèse des réponses à l'association.

### **Sécurité / prévention**

En janvier, une délégation de l'ASR est venue présenter l'état des réflexions portant sur le projet de « Maison de la sécurité publique », le choix d'un site s'étant complexifié depuis les premières analyses présentées en 2019. En synthèse des échanges, la CSD a estimé qu'un mandat externe serait plus légitime pour finaliser l'analyse multicritères menées sur les sites potentiels.

Comme mentionné en page 3, les municipalités et la CSD ont été réceptives à la demande de la SAAV relative à la lutte contre le frelon asiatique, ayant accepté un soutien d'urgence pour l'année 2025. L'objectif est de pérenniser le soutien des communes, car le phénomène s'amplifie et la SAAV ne pourra pas poursuivre la lutte bénévolement et sans appui. Dans cette optique, l'ASR a été approchée pour coordonner les actions de lutte à l'échelle de la région. Une première rencontre entre une délégation de la CSD et de l'ASR a eu lieu début décembre.

### **Santé / social**

La recherche d'un lieu d'hébergement d'urgence pour la région est toujours d'actualité, depuis la fermeture du Hublot à Vevey. Des démarches sont en cours.

Une information régulière a été apportée sur l'évolution de la gouvernance des régions d'action sociale, dont l'entrée en vigueur est prévue pour début 2027.

Enfin, la CSD a reçu une délégation d'ASANTE SANA en octobre, lui permettant de prendre connaissance des changements réalisés et en cours, à la suite d'une réorganisation de l'institution.

## coordination générale



### BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 9 conseils communaux (études, projets, équipements).

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant-e par municipalité (9 syndic-que-s)
- > présidence CA 2025 : Mme Arianne Rouge jusqu'au 30 juin / Mme Nicole Pointet dès le 1er juillet
- > commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant-e nommé-e s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > au minimum 2 séances / an
- > financement : CHF 5.- / hab. / an

## CIEHL

### (COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

Le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à deux reprises en 2025 : en mars pour l'examen des comptes et du rapport d'activités 2024, puis en septembre, pour le budget 2026, documents adoptés à l'unanimité par le CA, puis par les neuf municipalités et conseils communaux de la Riviera.

En 2025, la contribution des communes à la CIEHL a été maintenue à CHF 5.- / habitant et le même montant a été porté au budget 2026. S'agissant du montant de CHF 3 mio provisionné entre 2022 et 2024 dans un fonds de réserve, pour la participation aux travaux de rénovation et sécurisation du 2m2c, le CA est entré en matière sur la demande de la Municipalité de Montreux de le verser courant 2025, avant l'achèvement des travaux prévu au printemps 2026.

De plus, aucune nouvelle demande de soutien n'est parvenue à la CIEHL en cours d'année 2025.

Le CA a été informé que la demande de soutien de la Commune de Chardonne relative la « Construction d'un abri forestier et création d'un parcours Nature didactique au Mont-Pèlerin » en 2024, a notamment obtenu un soutien de la part de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET - cf. page 14).

Par ailleurs, une première discussion a eu lieu sur l'avant-projet de LC dans le cadre de la séance du CA de mars, lors de laquelle le SAI a pu développer son analyse / appréciation auprès des syndic-que-s. Le CA a décidé que le SAI pouvait transmettre aux municipalités les documents qu'il a rédigés, ainsi qu'à la DGAIC. Le dossier a été suivi dans le cadre de la CSD ensuite.

Un point de situation a également été fait sur la « Vision régionale des infrastructures sportives et d'utilité publique », sur sollicitation de la Municipalité de Blonay - Saint-Légier. Le SAI a envoyé une proposition de liste d'équipements / infrastructures d'utilité publique et d'importance régionale (pas exclusivement sportifs), sur laquelle les municipalités ont été appelées à se déterminer et à proposer des compléments, le cas échéant. Le service a précisé qu'il n'y avait aucune approche financière à ce stade. En outre, le CA a convenu que l'approche territoriale devrait être abordée dans le cadre de l'Agglomération Rivelac.

*Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## coordination générale



### POUR RAPPEL ...

Le site internet du SAI [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch) en ligne depuis 2006, reste l'outil d'information privilégié sur les principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

## INFORMATION ET COMMUNICATION

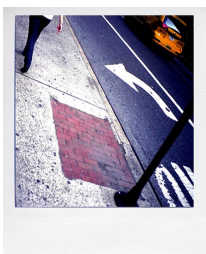
L'année 2025 a été ponctuée par divers échanges à l'échelle de la Riviera ou du district, dont les principaux sont indiqués ci-après.

Un **Forum des municipalités** s'est tenu le 5 mars 2025 à Veytaux, dont les thèmes ont été définis dans le cadre de la CSD et l'organisation prise en charge par le SAI. Une présentation sur la répartition des compétences entre la municipalité et le conseil communal a été réalisée par une juriste de la DGAIC et suscité un certain nombre de questions ainsi qu'un échange constructif. La Municipalité de Blonay - Saint-légier a abordé ensuite la problématique de la lutte contre le frelon asiatique, à la suite d'un courriel que la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture (FVA) a envoyé aux communes, dans le but de les alerter sur l'ampleur du phénomène et de solliciter leur soutien, car ni la Confédération ni le Canton ne considèrent cette lutte comme une question de santé et de sécurité publique prioritaire. Le suivi a été confié à la CSD (cf. page 6)

Une **Rencontre CSD - Député·e·s** a été organisée le 9 septembre 2025 par le SAI sous l'égide de la CSD. L'objectif des syndic·que·s était de transmettre et d'échanger sur les difficultés que les communes rencontrent avec l'Etat de Vaud, principalement sur les aspects financiers, en lien avec les mesures budgétaires annoncées par le Conseil d'Etat, telles que les prestations d'intérêt général des hôpitaux (PIG) ou d'autres reports de charge.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en dehors du présent rapport d'activités, le site internet du SAI est mis à jour régulièrement ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)). En outre, le service rédige les rapports d'activités annuels de plusieurs institutions qu'il gère, soit la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission Prévention Riviera. Ces rapports constituent également une source importante d'informations, complémentaire au rapport d'activités du service. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

## aménagement / transports / équipements



### MISSION ...

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > CORAT plénière :
  - 1 représentant-e / municipalité
  - + 5 chef-fe-s de service communaux
- > présidence / vice-présidence 2022-2026 : Mme Elise Kaiser (La Tour-de-Peilz) / M. Ludovic Sherif (Veytaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > invités : directeur de Promove dès 2017 / coordinateur du Bureau technique de l'agglomération Rivelac dès mi 2020
- > 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- > pas de budget propre

### CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière.

La CORAT s'est réunie à 5 reprises en 2025, en février, avril, juin, septembre et novembre, séances lors desquelles deux grands points ont été systématiquement abordés, soit :

- > l'Agglomération Rivelac, qui a connu de nombreux défis à relever en 2025, avec le dépôt du projet d'agglomération de 5e génération (PA5) auprès de la Confédération en mars, la finalisation du dossier de plan directeur intercommunal vaudois (PDi) et son envoi pour examen préalable; enfin, la procédure d'adoption de la SRGZA, menée en collaboration avec Promove.
- > Les dossiers communaux à incidence régionale, notamment les procédures relatives aux PACom, menées en parallèle par la plupart des communes.

La démarche « Interface gare de Vevey » a fait l'objet d'une présentation spécifique à la CORAT, s'agissant d'une mesure phare du PA5 - entrée Ouest de l'agglomération. Le sujet a suscité un grand intérêt de la part de l'assemblée, au vu des échanges partagés.

La démarche relative au développement touristique des hauts de la Riviera a fait l'objet d'une information de Promove, qui la conduit. Deux ateliers ont été menés dans ce cadre, principalement afin de définir quels sont les projets stratégiques, régionaux, prioritaires et susceptibles d'obtenir un soutien cantonal LADE.

Enfin, les membres de la CORAT ont échangé sur de nombreux autres sujets, notamment sur une étude menée par les Cantons de Vaud et Fribourg sur la possibilité de développer un TRV entre Bulle et Vevey.

*Un rapport d'activités spécifique CORAT Riviera est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## aménagement / transports / équipements



### MISSION ...

Commission consultative chargée d'améliorer la coordination, de développer une stratégie régionale des transports publics et de poursuivre les réflexions sur un rapprochement des entreprises de transports.

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > 1 représentant-e par municipalité  
président du CA / directeur de chaque entreprise de transport public (VMCV SA / MVR SA / MOB SA)  
2 représentants du Canton de Vaud (préfet / DGMR)  
1 représentant-e de la CORAT (présidente)
- > président dès 2023 :  
M. Florian Chiaradia (Montreux)
- > secrétariat, coordination et suivi par le SAI
- > 1 à 2 séances / an, et + si besoin
- > pas de budget propre

### CRTPR

(CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVIERA)

Pour rappel, la CRTPR a été mise en place début 2018, succédant à différentes phases de réflexions autour du rapprochement entre les entreprises de transports publics (TP) VMCV SA et MVR SA (2013), puis pour identifier les difficultés et proposer des solutions pour renforcer la politique régionale des TP (2015).

Le SAI est chargé quant à lui de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CRTPR.

Pour rappel, lors de sa séance de septembre 2023, la CRTPR a décidé de lancer une réflexion globale permettant de définir des principes de clé de répartition pour le déficit du transport urbain (TU) à l'échelle de la région et non plus ligne par ligne, confiant dite réflexion au SAI, qui a pu entreprendre le travail mi-2024, comme annoncé. Un petit groupe de travail (GT) a été constitué, réunissant le président de la CRTPR ainsi qu'une délégation des VMCV, dans l'objectif de démarrer et d'assurer le suivi des réflexions.

Ledit GT s'est réuni en mai et la CRTPR en septembre 2025, le SAI ayant présenté ses réflexions ainsi qu'une proposition de répartition du déficit du TU VMCV à cette occasion. Dite proposition est fondée sur la population pondérée par un coefficient de qualité de desserte, basé sur le nombre de courses par journée d'exploitation des lignes de TU VMCV. La CRTPR s'est montrée favorable à ce que le SAI présente également ses réflexions et propositions à la CSD en octobre.

Une fois la CRTPR et la CSD informées sur le projet de répartition du déficit du TU VMCV, le service a finalisé un projet de préavis régional, respectivement de convention y relatifs. Les municipalités de la Riviera et celle de Villeneuve ont été consultées sur cette base, entre décembre 2025 et janvier 2026. La DGMR a également été consultée en parallèle, plus particulièrement sur le projet de convention.

## culture / sports



### BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant·e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Vincent Bonvin (La Tour-de-Peilz)
- > bureau exécutif (BE) : 3 délégué·e·s nommé·e·s par le CA, dont le président
- > commission intercommunale de gestion (cogest) : délégué·e·s nommé·e·s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 4 séances ou plus / an pour le BE
- > 4 séances / an pour le CA
- > 2 séances / an pour la cogest (comptes / budget)
- > financement : CHF 46.- / hab. en 2025

### FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Pour rappel, la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les conseils communaux de la Riviera et approuvée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

En 2025, le BE et le CA se sont réunis à 4 reprises, notamment en mars pour l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2024 et en septembre pour l'adoption du budget 2026.

Comme chaque année, le SAI a exercé un suivi attentif sur l'évolution des 22 institutions bénéficiaires du FCR, en communiquant ses constats et analyses au BE et au CA au cours de l'année. Même si l'année 2025, respectivement la saison 2024-2025, se soit dans l'ensemble déroulée de manière satisfaisante pour les institutions bénéficiaires, nombreuses sont celles qui demeurent préoccupées notamment par l'inflation toujours marquée, la difficulté à recruter des bénévoles et celle d'assurer une rémunération équitable des acteurs culturels. Par ailleurs, elles soulignent qu'il reste difficile de maintenir ou de trouver des sponsors, et qu'elles disposent de peu de marge de manœuvre pour augmenter leurs recettes propres (ex. : billetterie). S'agissant des institutions montreusiennes dont la programmation se déroule à l'Auditorium Stravinski, il est prévu qu'elles réintègrent le 2m2c dès le 3<sup>e</sup> trimestre 2026. Ce retour pourrait avoir des répercussions financières pour les institutions, sans compter que certaines vont à nouveau devoir revoir leur programmation, après avoir adopté un nouveau modèle durant cette période transitoire. Le souci du FCR est donc de poursuivre son soutien dans toute la mesure du possible, en tenant compte des moyens financiers à disposition.

Par ailleurs, aucune nouvelle institution n'a été intégrée au fonds en 2025.

Enfin, sur les 24 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2025 par le FCR, 6 ont été acceptées, répondant aux principes d'octroi du FCR.

*Un rapport d'activités spécifique FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## culture / sports



### BREF HISTORIQUE :

- > 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- > En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les municipalités fixant les conditions de soutien financier
- > 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- > 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- > 2012-2018 : déploiement progressif de la LEM / convention réglant la période transitoire entre les communes et le CMVR
- > 01.01.2019 : fin de la période transitoire / entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR réglant les modalités de prise en charge des locaux et le versement d'un soutien régional

### CMVR

#### (CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Considérant la dimension régionale du CMVR, les communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, par le biais d'une convention. Le SAI assure la coordination entre le CMVR et les communes, ainsi que la facturation des contributions communales.

La convention d'origine précise que les communes participent aux charges annuelles du conservatoire par le biais d'une subvention régionale et qu'en contrepartie, le conservatoire s'engage à maintenir des tarifs d'écologie réduits pour les élèves de la Riviera.

Afin d'adapter les modalités du soutien régional au nouveau cadre cantonal fixé par la LEM (loi sur les écoles de musique), une nouvelle convention de durée déterminée a été signée en 2012, pour régler la période transitoire entre l'entrée en vigueur de la LEM et son déploiement complet. Les principales modifications portaient sur les contributions des communes qui tenaient compte de la part versée à la FEM, ainsi que sur les modalités de financement des frais de locaux.

Le SAI a ensuite rédigé une nouvelle convention qui a été adoptée par les municipalités et validée par le conservatoire. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Dite convention garantit au conservatoire un soutien régional complémentaire aux subsides de la FEM, permettant ainsi de maintenir des écologies abordables pour les élèves de la Riviera. Par ailleurs, elle précise les modalités de prise en charge des frais de locaux par les communes conformément à la LEM et aux directives cantonales en la matière.

En 2025, et comme de coutume, le SAI et le CMVR se sont contactés à plusieurs reprises afin que le SAI puisse établir, sur la base des éléments transmis par le Conservatoire (nombre d'élèves / frais de locaux / comptes et budget), la facturation des contributions communales pour 2025.

Lors de ces échanges, il a également été question des travaux d'aménagement, d'entretien et/ou de rénovation entrepris et à entreprendre dans certains locaux qu'occupe le Conservatoire, ainsi que de l'augmentation de certains frais facturés par les communes au Conservatoire, en lien avec l'occupation desdits locaux.

## culture / sports



### BUT ...

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > assemblée générale : 1 représentant-e / municipalité + participation des délégués au sport de Montreux / Vevey / La Tour-de-Peilz
- > présidence 2021-2026 : M. Igor Rinaldi (Vevey)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement : CHF 7.20 / hab. en 2025

## FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES S'OCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur contrôle et de leur synthèse.

### Soutien aux sociétés sportives

L'Assemblée générale (AG) du Fonds sportif intercommunal s'est réunie le 26 juin 2025. Lors de celle-ci, les membres ont :

- > adopté les comptes 2024 ;
- > décidé de facturer la contribution des communes à CHF 7.20 / hab. et de verser une subvention de CHF 63.50 / junior en 2026 ;
- > opté pour le maintien de la contribution des communes à CHF 7.20 / hab. pour 2026, montant que les communes ont été invitées à porter dans leur budget respectif.

Par ailleurs, lors de l'AG 2024, il avait été décidé d'appeler les municipalités à se positionner sur le principe de garantir une subvention annuelle du Fonds sportif comprise entre CHF 60.- et CHF 65.- par junior et d'adapter les contributions annuelles en conséquence, proposition qui impliquait de devoir modifier la convention du Fonds. Les cinq communes ayant répondu à dite consultation ont toutes refusé ledit principe.

### Installations sportives régionales

Pour rappel, suite à la réponse au postulat sur les « Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » dont les dix CC ont pris acte fin 2015 - début 2016, et au rapport d'étude y relatif, le Fonds sportif a été chargé de prendre le « relais » de la CSD, dans l'optique de faire avancer le dossier.

Suite à l'AG de 2024, chaque commune de la Riviera a dressé un inventaire des équipements / infrastructures sportives sur son territoire. Les délégués au sport des villes de Montreux et Vevey ont pu présenter, lors de l'AG de juin 2025, l'état des lieux actuel des équipements / infrastructures sportives présents sur la Riviera.

## économie / tourisme



### BUT ...

Fondation ayant pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil de fondation : 1 représentant·e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Alain Bovay (Blonay - Saint-Légier)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement (par année) : CHF 5'000.- / grande commune  
CHF 2'500.- / petite commune  
CHF 10'000.- de la CITS

## FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT

### TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Vevey en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET). Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation (CF) est composé d'un·e représentant·e par municipalité, auquel MVT est également invité, dans un souci d'une bonne coordination.

La FET est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS).

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances / procès-verbaux / préavis sur les projets et suivi des dossiers / etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

Le CF a siégé à deux reprises en 2025 :

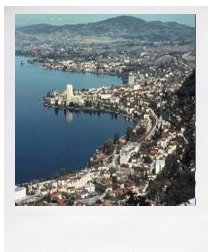
- > le 30 avril, séance lors de laquelle le CF a adopté les comptes 2024 et accepté de reconduire les contributions des communes pour 2025. Il a également décidé d'entrer en matière sur la demande de soutien de la Société d'astronomie du Haut-Léman pour son projet MONT<sup>ure</sup> OLYMPUS (remplacement de la monture de l'Observatoire de Vevey).
- > le 5 novembre, séance lors de laquelle le CF a accepté, à l'unanimité, le principe d'un soutien à la Ville de Vevey / ECO pour son projet de transformation de la Grenette. Cette décision reste toutefois conditionnée à l'adoption du préavis y relatif par le conseil communal de Vevey.

### MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour des périodes de 3 ans. La dernière demande concerne la période 2024-2026.

## économie / tourisme



### COLLABORATION PONCTUELLE

En référence au tableau des collaborations intercommunales du présent rapport (cf. p. 2), la CITS est une structure indépendante, avec laquelle le SAI a été amené à collaborer dès 2020.

### **CITS (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SÉJOUR)**

Pour rappel, début 2020, le SAI a été sollicité par la CITS pour entreprendre la révision de son règlement ainsi que pour réfléchir aux principes d'octroi des subventions aux manifestations.

Dans un premier temps, le SAI s'est consacré à la révision dudit règlement et a établi deux documents complémentaires : une entente intercommunale (convention) au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes (LC) et un règlement au sens de l'art. 3bis de la loi sur les impôts communaux (LICom).

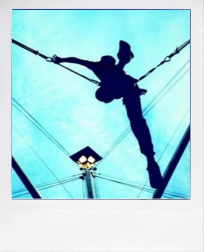
Ces documents ont été adoptés en mars-avril 2022 par les municipalités, et en novembre 2022 par les conseils communaux des 10 communes concernées.

La Convention a ensuite été approuvée par le Conseil d'Etat et le règlement par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport en novembre 2022. Ces documents sont entrés en vigueur dès leur approbation par le Canton.

Lors de la phase de démarrage des nouveaux outils, le SAI a apporté son soutien au secrétariat de la CITS (Service des finances de la Commune de Montreux) concernant la procédure d'adoption des comptes et du budget de l'entente intercommunale. Ledit secrétariat fait ponctuellement appel au SAI sur certaines questions portant essentiellement sur l'application du règlement de la CITS.

*Toutes les étapes de la procédure relative à la modification du règlement de la CITS sont indiquées dans les RA 2022 et 2023 du SAI.*

## sécurité / prévention



### MISSIONS ...

Commission visant à favoriser l'échange d'informations, l'identification des besoins, la mise en commun d'expertises et la concertation sur les stratégies de prévention en faveur de la cohésion sociale, ainsi que le soutien financier à des projets de prévention.

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition de la commission plénière :
  - 5 représentant·e·s des municipalités
  - 5 représentant·e·s des milieux professionnels (adaptable) : services sociaux communaux / jeunesse / prévention des addiction (AACTS) / éducation (EPS) / sécurité (prévention-ASR)
- > composition du GT : représentant·e·s des milieux professionnels de la CPR
- > Présidence 2021-2026:  
Mme Jacqueline Pellet (Montreux) jusqu'au 30 juin 2024  
Mme Gabriela Kämpf (Vevey) dès le 1er juillet 2024
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > en général 3 séances / an
- > financement : CHF 1.- / hab. / an

## COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion, la coordination et le suivi de la commission. Instituée en 1996 sous la dénomination « Commission drogue », elle a été renommée « Commission Prévention Riviera » (CPR) à partir de 2001, en adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges.

Pour rappel, la CPR a mené de nouvelles réflexions relatives à ses missions, ainsi qu'aux critères d'octroi de subventions à des actions de prévention, en 2023. Ces réflexions ont abouti à la rédaction d'un nouveau cahier des charges, qui a été validé par l'ensemble des municipalités de la Riviera fin 2023 - début 2024. Depuis, la Commission fonctionne selon cette nouvelle base.

Le groupe technique (GT), composé de représentant·e·s des milieux professionnels siégeant à la CPR et du SAI, s'est réuni à 3 reprises en 2025, en janvier, mai et octobre. Entre fin 2024 et début 2025, sur mandat de la CPR, le GT a échangé sur les items de la plateforme « Harcèl-Vevey ». Il a également identifié et transmis à la CPR les principaux enjeux de prévention rencontrés, a préavisé sur les demandes de subvention en faveur de projets de prévention et entériné les bilans des projets soutenus. En octobre, le GT a accueilli une délégation du Centre Ados Riviera venue présenter les activités de la nouvelle association « Ados de la Riviera ».

La Commission plénière s'est également réunie à trois reprises, en février, mai et octobre 2025. Outre l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2024, elle a notamment suivi attentivement les réflexions et conclusions du GT, sujets qui globalement ont fait l'objet d'échanges dans le cadre du « tour de table » de la commission. Par ailleurs, la CPR a traité 6 demandes de soutien, dont 4 approuvées :

- > Commune et EPS de Blonay - Saint-Légier. Projet d'établissement « Branché-Débranché »
- > Fondation Pro Juventute - 147.ch, Conseils & aide pour les enfants et les jeunes - 2025
- > Commune de Vevey, Service de la cohésion sociale / Travail social de proximité (Ginkgo) - « Cap Avenir »
- > Association Multi-Scènes, « Être femme ici et là-bas » 2025-2026

Lors de ses séances, la CPR a également fait le point sur les projets ayant bénéficié d'un soutien et a pris acte des bilans y relatifs.

*Un rapport d'activités spécifique CPR est transmis aux municipalités.*

## sécurité / prévention



### BUT ...

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 7 communes (6 Riviera + St-Saphorin)
- > assemblée générale : 1 représentant-e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Laurent Paschoud (Corseaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 1 séance / an
- > financement : CHF 0.50 / hab. / an

## FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUELEMENT D'UNITÉS

## DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de CHF 0.50 / habitant-e par les communes de Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1<sup>er</sup> semestre, pour traiter les comptes, l'estimation des besoins (proposition de facturer aux communes leur contribution ou non) et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Les membres du Fonds se sont réunis le 2 avril 2025 et à cette occasion, ont adopté à l'unanimité les comptes 2024 et la projection 2025.

Afin d'être en mesure de subventionner une partie des dépenses annoncées par les sociétés de sauvetage d'ici 2032 et comme mentionné dans le rapport d'activité 2024, les membres du Fonds ont décidé de maintenir la facturation de la contribution des communes pour 2025 et pour les années suivantes.

Les communes partenaires ont ainsi été invitées à porter le montant de CHF 0.50 / habitant-e au budget 2026.

## conclusion



Outre les dossiers courants à l'exemple du FCR, de la CSD ou de la CORAT qui occupent le service de manière prépondérante, l'année 2025 a été marquée par la finalisation du projet de nouvelle clé de répartition régionale du déficit des lignes urbaines VMCV.

A l'heure où ces lignes sont écrites, ce projet n'a malheureusement pas emporté l'adhésion des dix municipalités concernées, deux l'ayant refusé en l'état. Cela illustre les difficultés à faire converger les points de vues communaux et à construire un consensus régional. Nous espérons toutefois que les réflexions effectuées et les bases posées avec ce projet permettront à terme de développer une solution partagée à l'échelle de la Riviera.

Enfin, et pour la dernière fois, à l'occasion de cet ultime rapport d'activités établi sous ma direction, je souhaite remercier très sincèrement et chaleureusement l'ensemble des autorités communales et des partenaires du SAI, des professionnels et techniciens communaux pour la confiance témoignée et les collaborations mises en place.

Et bien évidemment un grand merci à toute l'équipe du SAI : Laurence, Nicole, Nathalie et Sylvie.

Vevey - mars 2026

Colette Rossier  
Cheffe du service

# COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

---

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La commission « drogue » Riviera a été institutionnalisée de façon permanente en 1996 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey qui participaient à son financement annuel à hauteur de CHF 1.- / habitant·e. Elle était essentiellement composée de représentant·e·s des milieux professionnels concernés par la toxicomanie, sous la présidence d'un·e représentant·e des autorités politiques choisi·e parmi les trois délégué·e·s des municipalités. Il s'agissait principalement d'un organisme de soutien et de coordination entre les professionnel·le·s et les autorités politiques, en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie au niveau du district.

Dès 2000, les actions de prévention soutenues par la commission se sont progressivement élargies, pour couvrir, au-delà de la toxicomanie, d'autres problématiques telles que l'alcool ou la violence. Ces évolutions ont entraîné, en 2001, la révision du cahier des charges de la commission, laquelle a été renommée « Commission Prévention Riviera » (CPR), afin de s'aligner sur ce nouveau cadre, qui définissait sa compétence en matière de soutien aux actions de prévention dans un sens très large. Parallèlement, à la fin de l'année 2001, la commission a mandaté le professeur Alain Clémence pour réaliser une étude, laquelle a mis en évidence diverses pistes pour une politique régionale de prévention sur la Riviera.

Début 2024, un nouveau cahier des charges<sup>1</sup> est entré en vigueur, après adoption par les neuf municipalités de la Riviera. Ce document est l'aboutissement de réflexions initiées fin 2022 sur les missions de la CPR et les critères d'octroi des soutiens financiers. Dans ce cadre, un Groupe technique (GT), composé de représentants des milieux professionnels, a été constitué. En concertation avec la CPR, le GT a conduit ces travaux et procédé parallèlement à l'adaptation du formulaire de demande de soutien ainsi que du sommaire type des bilans des actions réalisées, afin de les aligner sur les exigences du nouveau cahier des charges.

Les neuf municipalités collaborent au sein de la CPR, dans le but de promouvoir la prévention en faveur de la cohésion sociale sur leur territoire. La CPR a pour missions :

- L'échange d'informations, l'identification des besoins, la mise en commun d'expertises et la concertation sur des stratégies ;
- Le soutien financier à des projets de prévention primaire, secondaire ou tertiaire ;
- La sensibilisation des autorités politiques à des problématiques spécifiques ;
- La communication auprès de publics variés sur des problématiques et des projets.

La CPR est composée d'une délégation fixe de 10 membres, dont cinq représentant·e·s des municipalités de la Riviera, nommée·e·s par celles-ci, et cinq représentant·e·s des milieux professionnels actifs dans le domaine de la prévention. Les représentant·e·s sont désignés pour une législature et peuvent être reconduits dans leurs mandats.

La CPR peut décider de modifier sa composition en fonction des besoins identifiés par les municipalités et les milieux professionnels. D'autre part, bien que limité à 5, le GT peut s'élargir en invitant des intervenants spécifiques selon les sujets à traiter.

Le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) assure le secrétariat et la gestion de la CPR et du GT.

---

<sup>1</sup> Téléchargeable sur <https://www.sai-riviera.ch/PREVENTIONcahiercharges2024.pdf>

En 2025, la délégation fixe de la CPR a été assurée comme suit :

Vevey	Mme Gabriela Kämpf, Conseillère municipale, Présidente
Blonay – Saint-Légier	M. Bernard Degex, Conseiller municipal
Cercle de Corsier (2021-2026 : Jongny)	Mme Céline Murisier, Conseillère municipale
Montreux – Veytaux	Mme Jacqueline Pellet, Conseillère municipale à Montreux
La Tour-de-Peilz	M. Vincent Bonvin, Conseiller municipal
Jeunesse	M. Marco Pavarini – Responsable TSP Vevey
Services sociaux communaux	M. Simon Smith – Chef de service – Montreux Mme Christyl Vasserot – Cheffe de service – Vevey (1 <sup>er</sup> trimestre)
Education	Mme Bénédicte Saille – Directrice EPS – Vevey (1 <sup>er</sup> semestre) M. Philippe Valazza – Directeur EPS – Montreux-Ouest (2 <sup>e</sup> semestre)
Prévention des addictions	M. Vincent Masciulli – Directeur AACTS
Sécurité (prévention – ASR)	M. Pierre-André Emery – Chargé de prévention

## ACTIVITES 2025

Le GT et la CPR se sont réunis chacun à trois reprises en 2025 : janvier (GT) / février (CPR) / mai et octobre.

Deux changements sont intervenus dans la composition de la délégation fixe de la CPR, parmi les représentants des milieux professionnels : la cheffe du service veveysan de la cohésion sociale a quitté ses fonctions fin mars, et au deuxième semestre, la représentante de l'Education a cédé sa place au nouveau président de la Conférence régionale de directeur·trice·s d'Etablissements primaires et secondaires (EPS) Lavaux – Riviera.

Entre fin 2024 et début 2025, sur mandat de la CPR, le GT a mené une réflexion sur les items de la plateforme « Harcèl.Vevey », qui ne répondaient plus pleinement à son objectif initial de signalement simple de harcèlement de rue. Le service communal veveysan concerné a finalement confié cette reconfiguration à un·e collaborateur·trice interne.

En octobre, le GT a accueilli une délégation du Centre Ados Riviera venue présenter les activités de la nouvelle association « Ados de la Riviera ».

Tout au long de l'année, le GT a identifié et transmis à la CPR les principaux enjeux de prévention rencontrés, notamment le harcèlement, le vivre ensemble, la prévention en milieu scolaire, les arnaques visant les aînés, la solitude et la santé mentale des jeunes. Il a également mis en évidence d'autres problématiques telles que l'hébergement d'urgence, les tensions infrastructurelles liées à l'accueil des enfants allophones ainsi que la consommation de stupéfiants et le deal dans l'espace public. Ces trois dernières thématiques font l'objet de task forces spécifiques, réunissant les services cantonaux et communaux ainsi que les milieux professionnels concernés.

Sur préavis du GT, la CPR a également statué sur les demandes de subventions (présentées ci-après), entériné les bilans des projets soutenus, discuté des thématiques proposées par le GT et procédé à des tours de table permettant aux participants de s'exprimer sur les problématiques rencontrées.

## Demandes de soutien traitées en 2025

La CPR a examiné 6 demandes de soutien, dont 4 ont été approuvées, 1 est en attente de compléments d'information et 1 a été refusée. Les demandes de soutien acceptées en 2025, ainsi que celle relevant d'un engagement pluriannuel, sont résumées ci-après.

### Association ADN Dialect – Ghetto Jam 2025-2027

En 2024, la CPR a accepté de renouveler son soutien à l'association susmentionnée pour une période de trois ans, dans le cadre du projet de médiation qu'ADN Dialect a développé depuis 2015 et reconduit annuellement grâce à son succès. Les jeunes de la Riviera peuvent ainsi participer à des ateliers gratuits visant à améliorer la confiance en eux, leur relation aux autres par le mouvement et à les initier aux métiers de la scène à travers la création d'un spectacle et/ou d'un film

La commission a soutenu le Ghetto Jam 2025 à hauteur de CHF 20'000.-.

Commune de Blonay – Saint-Légier – EPS Blonay – Saint-Légier – Projet d'établissement « Branché – Débranché »

Projet communautaire axé sur les médias numériques invitant les élèves à mener une réflexion tout au long de l'année scolaire à travers un événement hebdomadaire, dont certains ouverts à l'ensemble de la population. L'objectif étant de favoriser une appropriation réfléchie et constructive des nouvelles technologies plutôt que de les stigmatiser.

Plusieurs entités publiques et privées se sont investies dans l'organisation de ce projet participatif dont notamment la Commune et l'EPS de Blonay – Saint-Légier, le Canton (DGEO) et les commerces locaux.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 10'000.-.

Association L'Escale, Centre de loisirs pour seniors – La Tour-de-Peilz – Tournée du spectacle « Carambouill'âges »

Projet visant l'organisation d'une tournée itinérante de ce spectacle, interprété par des aînés pour des aînés, ayant pour objectif de sensibiliser les seniors aux risques d'arnaques. L'ASR a contribué à la rédaction d'un fascicule sur ce thème (édité par L'Escale), destiné tant au public du spectacle, qu'à l'ensemble des personnes âgées de la Riviera.

La commission a donné un accord de principe à la demande, sous réserve de la réception de précisions complémentaires relatives à l'organisation.

Fondation Pro Juventute – 147.ch – Conseil & aide pour les enfants et les jeunes (année 2025)

Depuis 25 ans, la fondation offre, à l'échelle nationale, des prestations de conseil et d'aide destinées aux enfants et jeunes jusqu'à 25 ans, 7/7 jours, 24h/24h, 365 jours/an, via différents canaux de communication. Les besoins en la matière sont en constante augmentation et l'utilité du service est largement reconnue, en premier lieu par ses usagers.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 16'000.-.

Association Multi-Scène – « Être femme ici et là-bas » 2025-2026

Poursuite de l'action destinée à favoriser l'intégration de femmes allophones par le biais du théâtre. Organisation de deux ateliers hebdomadaires selon le niveau de français et l'expérience de la pratique théâtrale des participantes. Constat que la rencontre entre la population autochtone et les femmes allophones impacte positivement le processus mis en œuvre.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 4'000.-.

Commune de Vevey – Service de la cohésion sociale / TSP - « Cap avenir »

Dispositif sur une année scolaire visant à accompagner de manière précoce quatre jeunes en situation de rupture scolaire, sociale et familiale, afin de prévenir leur basculement dans l'aide sociale et de favoriser leur insertion professionnelle. A terme, cette action pourrait faire l'objet d'un financement cantonal.

La commission soutient ce projet à hauteur de CHF 15'000.- pour 2026 et a accepté le principe de renouveler ce soutien pour une deuxième année, sous réserve du dépôt d'une nouvelle demande.

## COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITES 2024 / COMPTES 2025

### Comptes et rapport d'activités 2024

La CPR a adopté les comptes et le rapport d'activités 2024, le 27 février 2025.

### Comptes 2025

La contribution des communes à hauteur de CHF 1.- / habitant·e (population au 31-12-2024) a été facturée en octobre 2025.

En 2025, un montant total de CHF 50'000.- a été versé pour des demandes de soutien approuvées. Par ailleurs, une provision de CHF 59'000.- a été constituée pour des soutiens accordés en 2024 et 2025, dont les versements sont prévus les années suivantes.

A ces charges, s'ajoute le montant forfaitaire des prestations du SAI à hauteur de CHF 8'000.-.

Dès lors, le solde comptable disponible au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 109'973.80.

Au surplus, les communes ont été invitées à porter la contribution de CHF 1.- / habitant·e dans leur budget 2026.

## **BILAN, ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES**

Force est de constater que le climat sociétal est de plus en plus anxiogène et que, si l'ensemble des couches de la population est touché, la jeunesse et les aînés en payent le plus lourd tribut. Par exemple, le harcèlement, l'usage de substances atypiques (protoxyde d'azote, pharmacie domestique) et les enjeux liés à la santé mentale concernent principalement les jeunes, tandis que les arnaques touchent davantage les aînés. Ces problématiques viennent s'ajouter à celles déjà identifiées et suivies de longue date.

Dans ce contexte, la CPR joue un rôle essentiel de relais entre les milieux professionnels et les instances politiques, tout en soutenant des projets qui apportent des réponses concrètes et pertinentes aux défis actuels de la prévention auprès de la population.

Annexe : Comptes 2025

Vevey - le 25 février 2026 / SAI-NRP

**COMMISSION PREVENTION RIVIERA**

**COMPTES 2025**

<b>SOLDE AU 01-01-2025</b>	<b>78'573.80</b>
----------------------------	------------------

**PRODUITS**

**Provisions pour soutiens acceptés en 2024 / à verser en 2025, 2026 et 2027**

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas" 2024-2025	4'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2025-2027	60'000.00
<b>Total provisions 2024</b>	<b>64'000.00</b>

**Contribution des communes pour 2025 : CHF 1.- / hab. selon population au 31-12-2024**

Blonay - Saint-Légier	12'463.00
Chardonne	3'340.00
Corseaux	2'322.00
Corsier	3'389.00
Jongny	1'921.00
Montreux	26'964.00
La Tour-de-Peilz	12'812.00
Vevey	20'146.00
Veytaux	1'043.00
<b>Total contribution des communes</b>	<b>84'400.00</b>

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>226'973.80</b>
---------------------------	-------------------

**CHARGES**

**Soutiens acceptés en 2024, versés en 2025**

**-24'000.00**

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas" 2024-2025	- 4'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2025	- 20'000.00

**Soutiens acceptés en 2025, versés en 2025**

**-26'000.00**

"Branché-Débranché", Commune de Blonay - St-Légier	- 10'000.00
Pro Juventute - "Conseil et aide 147.ch" - 2025	- 16'000.00

<b>Total versements soutiens</b>	<b>- 50'000.00</b>
<i>Solde intermédiaire</i>	
	176'973.80

**Provision soutiens acceptés en 2024 et 2025, à verser en 2026 et 2027**

**-59'000.00**

ADN Dialect - Ghetto Jam 2026-2027	- 40'000.00
Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas" 2025-2026	- 4'000.00
Ville de Vevey, Service de la cohésion sociale/TSP - "Cap avenir"	- 15'000.00

<b>Total provisions soutiens</b>	<b>- 59'000.00</b>
----------------------------------	--------------------

<b>Prestations du SAI (forfait)</b>	<b>- 8'000.00</b>
-------------------------------------	-------------------

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>- 117'000.00</b>
--------------------------	---------------------

<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>109'973.80</b>
----------------------------------	-------------------

Vevey - le 24 février 2026 - SAI / NRP/sp/nc